VENDREDI 05 JUILLET 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1790
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Moissons, les pieds dans l'eau



Difficile, ce début de moisson sur notre région, en grande partie parce que les champs sont détrempés. Cet aspect des choses pèsera inévitablement sur les rendements en orge comme en blé. Sur un plan pratique, dans certaines zones, les agriculteurs doivent prendre garde à ne pas trop déteriorer des champs trop « mous ». La météo complexifie par ailleurs les récoltes de foins.

Page 04, 05 et 07



P.04
ACTUALITÉS
Yonne // Des éleveurs mis en valeur chez Métro



P.15
DOSSIER
Épandage // Les nouveautés



P.19
RURALITÉ
Agroécologie // Un lauréat pour la Côte-d'Or





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 DU FOIN DIFFICILE À GÉRER EN CÔTE-D'OR

.05 MOISSONS HUMIDES EN VAL-DE-SAÔNE

.06 LE LOUP : PRÉSENCE CONFIRMÉE DANS LA NIÈVRE

.07 MOISSONS DIFFICILES MAIS PAS SURPRENANTES DANS L'YONNE

.08 LE CASSIS, ÇA DIT QUOI ?

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 LES COMMERÇANTS EN BESTIAUX S'ADAPTENT

.10 ACCOMPAGNEMENT DE L'INSTALLATION : UN PAYSAGE QUI SE DIVERSIFIE

PRODUCTIONS // CULTURES

.11 LES ESSAIS DE BOURGOGNE DU SUD

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 RESTAURER UNE PRAIRIE

.13 UN AMOUR DE BRUNE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.14 L'ÉVOLUTION DES CIRCUITS COURTS

DOSSIER // ÉPANDAGE

.15 SPÉCIAL ÉPANDAGE

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.19 UN LAURÉAT PRAIRIES FLEURIES EN CÔTE-D'OR

RURALITÉ // TERRITOIRES

.20 UN NOUVEAU RESTAURATEUR À CHAUMARD (58)

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.29 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // PORTRAIT // OXYGÈNE

.30 TECHNOLOGIE : L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE L'AGRICULTURE

.31 SEPT BELLES BALADES À FAIRE EN CÔTE-D'OR

.32 SÉRIE JO : WALTER HURÉ



// LE DESSIN

// EN BREF

Porc Christiane Lambert prend la présidence des industriels de la charcuterie

Comme pressenti, l'éleveuse de porcs et ex-patronne de la FNSEA, Christiane Lambert, a pris le 1er juillet la présidence de la fédération des industriels de la charcuterie (Fict), a annoncé cette organisation qui défend les intérêts de PME et de poids lourds du secteur, comme Fleury Michon. Encore présidente (jusqu'à fin septembre) du Copa (syndicats agricoles majoritaires européens), Christiane Lambert se dit dans un communiqué *« convaincue qu'il ne peut y avoir d'agriculture forte sans industrie forte »*. L'éleveuse du Maine-et-Loire part pour un mandat d'un an, elle envisage de rester deux ans. *« J'ai toujours défendu la chaîne alimentaire dans son ensemble. Je trouve très intéressant de pouvoir transformer en France »*, a expliqué l'éleveuse à l'AFP. *« On a beau avoir les porcs les plus jolis de France, s'il n'y a pas un transporteur, un abatteur, un découpeur, un conditionneur, un charcutier, un boucher, et puis un magasin et un consommateur, on ne fera rien »*, a-t-elle relevé.

Viande Consommation en chute, sauf pour les volailles

Après deux années de hausse grâce au rebond économique post-Covid, la consommation totale de viande est repartie à la baisse en France en 2023, selon une note de synthèse FranceAgriMer/SSP (ministère de l'Agriculture) publiée le 27 juin. Calculés par bilan, les volumes consommés dans l'ensemble des circuits de distribution ont reculé de 1,4 % l'année dernière (-1,7 % par habitant). Seules les volailles sont en croissance (+3,5 %, à 2 Mtéc), grâce à la reprise de la production après l'influenza aviaire et à la détente des prix de l'alimentation animale, qui a permis de mieux maîtriser l'inflation. Ce rebond concerne en particulier le poulet (+3,7 %) et le canard (+13 %), visé par la campagne de vaccination. *« La consommation de volailles de chair retrouve sa trajectoire de hausse observée depuis vingt ans »* (+3,9 % par an). Au contraire, les viandes bovine et porcine, pénalisées par l'inflation, atteignent leur plus bas niveau depuis vingt ans : 1,45 Mtéc pour le bœuf (-3,7 %/2022) et 2,09 Mtéc pour le porc (-3,7 %) – qui reste la viande la plus consommée. Les importations, quant à elles, suivent les tendances de consommation (-6 % en bœuf, -5,9 % en porc, +4,4 % en poulet). À l'exception notable de la viande ovine, pour qui la part des importations s'accroît (+2 points) malgré une production et consommation en baisse (-4,2 %, à 149 Mtéc).

Importations ukrainiennes Frein d'urgence activé pour le sucre et les œufs

Comme attendu, après l'avoine le 18 juin, la Commission européenne a annoncé le 1er juillet la mise en œuvre de la mesure de « frein d'urgence » automatique concernant les importations ukrainiennes de sucre et d'œufs. Bruxelles précise que les seuils de déclenchement respectifs de 23 188,96 t (pour les œufs) et 262 652,68 t (pour le sucre) – correspondant à la moyenne arithmétique des importations enregistrée entre le 1er juillet 2021 et le 31 décembre 2023 – ont été atteints. Conformément aux nouvelles règles sur les mesures commerciales autonomes, elle disposait alors de 14 jours pour agir. D'après ces règles, le déclenchement du frein d'urgence entraîne la réintroduction des contingents tarifaires de l'accord d'association UE-Ukraine. Or, les niveaux des importations actuels pour ces deux produits sont déjà supérieurs à ces volumes, ajoute l'exécutif européen. Par conséquent, les droits de la nation la plus favorisée s'appliqueront jusqu'à la fin de l'année, comme prévu par les règles de l'OMC. À partir du 1er janvier 2025 et jusqu'au 5 juin de la même année, un nouveau contingent tarifaire, correspondant à 5/12 du seuil fixé pour le déclenchement du frein d'urgence, sera introduit. Les volumes correspondront à 9662,07 t pour les œufs et à 109 438,62 t pour le sucre.

// EN IMAGE

Forêt Des incendies toujours plus fréquents et violents

Selon une étude publiée le 24 juin sur le site Nature, des chercheurs ont démontré que les feux de forêts deviennent de plus en plus fréquents et même violents, bien que globalement les superficies mondialement brûlées décroissent. Les experts pointent notamment du doigt « l'expansion et l'intensification de l'agriculture », notamment dans les zones tropicales et les savanes. Ils ont également observé, grâce à des relevés satellitaires, que la fréquence et l'intensité des incendies de forêt avaient plus que doublé ces vingt dernières années. L'étude cite notamment l'exemple du Canada en 2023 où plus de 6 132 incendies ont ravagé 16,5 millions d'hectares, soit une superficie supérieure à la Grèce.



Byrondad

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Bouleversement dans le paysage des élus agricoles

La montée du Rassemblement national et les manœuvres de barrage ont fait chuter, dès le premier tour des législatives, plusieurs candidats agricoles importants, notamment de la majorité. Quant à Marc Fesneau et Agnès Pannier-Runacher, ils ne sont pas en position confortable.



Dans le Loir-et-Cher, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau est arrivé deuxième dans sa circonscription, derrière un candidat du Rassemblement national.

Comme attendu, ce scrutin du 30 juin a été marqué par le score élevé de l'extrême-droite, qui fait légèrement mieux que lors des récentes élections européennes. Le Rassemblement national et ses alliés ont obtenu 33,2 % des voix, le Nouveau Front populaire 28,1 % et la coalition présidentielle 20 %. Le phénomène a privé (ou failli priver) certains candidats agricoles de la majorité et de la droite d'un accès au second tour, mis d'autres dans une position inconfortable, ou contraint certains à se désister, selon les mots d'ordre de leurs partis respectifs. Alors qu'il avait été sorti de justesse au second tour en 2022, l'ancien député et éleveur Jean-Baptiste Moreau, qui se présentait sous les couleurs d'Ensemble (majorité présidentielle) a été sorti sèchement ce dimanche. Reconverti dans le lobbying, l'ancien rapporteur de la loi Egalim est arrivé 4e dans la Creuse, avec 17,47 % des voix. Dans l'Aisne, le député spécialiste des questions agricoles, Julien Dive (Les Républicains) a failli subir le même sort. En cours de soirée, les premiers résultats donnaient à son adversaire Philippe Torre (RN) la majorité absolue - il terminera finalement à 47 %, devant Julien Dive à 35,5 %.

Désistements difficiles

Plusieurs autres candidats agricoles sont sortis dès le premier tour : les trois agriculteurs de Reconquête, Vincent Lhopiteau (Eure-et-Loir) avec 1,84 %, Olivier Cleland (Seine-Maritime) avec 1,4 % et Frédéric Bort (Hérault) avec 2,5 % ; chez Ensemble, ce sont à nouveau l'éleveur Vincent Guillermin (Ain) avec 10,82 %, et la viticultrice Salomé Fontaine (Aube) avec 8,96 %, qui échouent ; chez LR, c'est le jeune juriste Pierre-Elie Guyon qui est écarté en Mayenne (9,15 %). Dans la deuxième circonscription de Charente-Maritime, le duel entre l'agriculteur et ex-eurodéputé écologiste, Benoît Biteau, et la députée Modem sortante Anne-Laure Babault a tourné à l'avantage du premier, de justesse. Benoît Biteau s'est positionné en deuxième position, avec 26,94 % des voix, derrière un candidat du Rassemblement national et devant Anne-Laure Babault (25,33 %). Il était attendu que la députée se désiste, mais il aura fallu attendre la journée de mardi pour qu'elle s'y résolve. Dans la soirée du dimanche, Anne-Laure Babault - qui avait été chargée d'une mission parlementaire de préfiguration d'une loi Egalim 4 - avait d'abord maintenu sa candidature. Elle déclarait sur X, qu'elle était « la seule à pouvoir faire face au RN car la seule à avoir des réserves de voix ». Et d'appeler Benoît Biteau « à se retirer en responsabilités ». Mais l'agriculteur ne l'a pas entendu de cette oreille. Quelques heures plus tard, il annonçait son maintien au second tour, dans un communiqué paru le 1er juillet sur X. mardi, Anne-Laure Babault a finalement cédé « le cœur lourd et après une analyse fine des reports de voix, » a-t-elle déclaré dans un communiqué. Comme Benoît Biteau, une autre candidate agricole de la gauche s'est retrouvée en 2e position devant une candidate de la majorité, qui s'est retirée : Mathilde Hignet (LFI, Ille-et-Vilaine), avec 32 %. Quant à l'ex-porte-parole de la Confédération paysanne en Charente, Carole Ballu, elle est arrivée troisième, et s'est désistée.

Pas gagné pour les anciens ministres

Rien n'est gagné pour les deux ministres de l'Agriculture. Pour sa première candidature aux élections législatives, la ministre déléguée de l'Agriculture Agnès Pannier-Runacher s'est placée deuxième (21,5 %) derrière le Rassemblement national (37,31 %), dans sa circonscription du Pas-de-Calais. Elle a battu l'éleveur écologiste Alexandre Cousin (17,5 %), qui s'est qualifié au second tour, et s'est désisté. Avec un meilleur score (34,5 %) mais dans une configuration similaire, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau s'est placé deuxième dans sa circonscription du Loir-et-Cher, derrière le Rassemblement national (35,2 %). Il devrait aussi bénéficier d'un désistement du candidat du gauche. Plusieurs autres candidats de la majorité parlementaire sont dans ce cas de figure : l'ancien ministre de l'Agriculture Stéphane Travert (Ensemble, Manche) qui termine 2e derrière le RN avec 33 % ; l'éleveuse Sandrine Le Feur (Ensemble, Finistère) avec 30,63 % des voix ; l'agricultrice et rapporteure de la LOA, Nicole Le Peih (Ensemble, Morbihan) avec 26 % des voix, Richard Ramos (Modem, Loiret) avec 31 % ; l'ex-secrétaire d'État à la biodiversité Bérengère Abba (Haute-Marne) avec 28,8 %, le député Jean Terlier (Ensemble, Tarn) avec 28,6 %. Publiés tard dans la soirée du 30 juillet, les résultats des législatives en Île-de-France font apparaître des déconvenues pour la majorité. Rapporteur du projet de loi sur la gestion des risques agricoles, le député Ensemble Frédéric Descrozaille n'arrive qu'en troisième position (18,57 %) dans le Val-de-Marne, derrière un candidat LFI, et devant celui du Rassemblement national, malgré tout qualifié pour le second tour. Interrogé par Agra presse, il indique qu'il se désistera au second tour. Même sort pour le jeune député Ensemble Alexis Izard qui termine troisième dans l'Essonne, avec 29,9 % des voix, derrière un candidat du Nouveau front populaire et derrière le Rassemblement national, qui passe en tête. Il pourrait se désister, et ne pas terminer ses travaux parlementaires sur la préfiguration d'une loi Egalim 4. Les choses ont été plus aisées pour Aurélie Trouvé et Aymeric Caron - tous les deux ont été réélus dès le premier tour, avec 63 % des voix en Seine-Saint-Denis pour la chercheuse en économie agricole, et 50,63 % des voix à Paris pour l'ancien chroniqueur de télévision.

Actuagri

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



// RÉCOLTES

Les foins se font désirer

Bon nombre d'agriculteurs n'avaient toujours pas terminé, voire même commencé leurs foins, en début de semaine.



Adrien Maréchal espérait « enfin attaquer » lundi ou mardi, pour terminer avant le début des moissons programmé la semaine prochaine à Viévy, près d'Arnay-le-Duc.

« Le meilleur pour la fin » : cette expression ne se vérifie jamais avec le foin. C'est bien dommage, car la récolte prend de plus en plus de retard cette année, avec ces précipitations à répétition. Rencontré lundi 1er juillet, Adrien Maréchal était dans une situation similaire à bon nombre d'agriculteurs : *« Rien n'est encore fait en foin ou presque…. D'ordinaire, cela fait au moins deux semaines que tout est terminé, même s'il est vrai que les précédentes années étaient particulièrement précoces. Là, nous sommes sur un extrême. Il est encore tombé 20 mm le week-end dernier, mais il va falloir trouver une solution. Les créneaux sont très courts pour intervenir. Mon père et moi aurions peut-être pu faucher en début de semaine dernière, mais nous aurions sans doute endommagé les prés ».*

70ha à faire

Le jeune agriculteur de 26 ans sera peut-être dans ses foins, le jour de la sortie de cette édition de Terres de Bourgogne : *« nous l'espérons, car nous avons 70 ha à terminer avant les moissons qui arrivent très vite. Il faudra ensuite que tout sèche correctement, c'es sera une autre histoire s'il repleut d'ici là… »*. Être patient aura au moins porté ses fruits pour l'enrubannage de trèfle-ray-grass, crédité d'une bonne note cette année : *« nous avons été surpris dans le bon sens du terme, c'est une belle récolte dans le domaine et nous avons réussi à éviter les dégâts dans les parcelles, avant une deuxième coupe qui sera vite arrivée elle aussi. Sauver les meubles dans le foin serait bienvenu : il est toujours bon de faire une récolte correcte pour s'assurer une certaine sérénité l'hiver suivant. Mais nous le savons à l'avance : la qualité ne sera pas à son meilleur niveau. D'autant que le dernier orage a couché pas mal d'herbe, cela n'arrangera rien du tout… ».*

AG

220 mm en juin à Châtillon



Pascal et Rémy Cornet, éleveurs laitiers à Gomméville au nord de Châtillon-sur-Seine, n'avaient toujours rien fauché en début de semaine et rien ne permettait d'envisager une intervention dans les jours à venir. Les deux frères côte-d'oriens observaient encore 20 cm d'eau dans leurs parcelles (voir photo) : *« Les foins, pour nous, ce n'est pas encore pour demain ! Heureusement que nous avions réussi à faire pas mal d'ensilage et d'enrubannage tôt en saison ! Cet été est déprimant, il est tombé 220 mm en juin. Les moissons et les vendanges pourraient être tout aussi compliquées si cette météo n'évolue pas une fois pour de bon ».*

// FILIÈRE BOVINE

Mettre en avant la démarche « éleveur & engagé »

Le lundi 24 juin s'est tenu l'événement « origine France » chez Metro, à Monéteau, organisé par la section bovine de la FDSEA de l'Yonne, en lien avec la Chambre d'agriculture. L'objectif était de mettre en avant la démarche « éleveur & engagé » en échangeant avec les restaurateurs indépendants se fournissant chez Metro et en leur faisant déguster de la viande d'éleveurs engagés dans cette démarche.



Arnaud Guyard (au centre) était présent chez Metro avec d'autres éleveurs : Pascal Baron, à gauche, et Charles Baracco, à droite.

Comme le souligne Éric Salguero, directeur du Metro de Monéteau, *« Le but de cette journée était de mettre en valeur la démarche « éleveur & engagé », à travers un événement « origine France » (pour rappel, le 28 janvier 2020, Metro France a initié la charte « origine France » avec 13 fédérations majeures de la filière RHD (restauration hors domicile), qui a été signée avec un objectif commun : augmenter la part « d'origine France » dans la restauration indépendante). C'est une vraie démarche avec derrière tout un travail collectif »*, qui réunit les producteurs, les distributeurs et la restauration indépendante.

Pour Arnaud Guyard, président de la section bovine de la FDSEA de l'Yonne, présent lors de cette journée, *« l'objectif est de concrétiser la démarche, d'avoir un appui auprès de Metro pour la mettre en avant, elle qui sert avant tout à valoriser les carcasses animales entières au prix de revient (dans l'Yonne, seule la race Charolaise est concernée avec Metro, pour le moment). L'idée est de développer la démarche en communiquant avec les restaurateurs, qui eux mettent nos produits en avant auprès du consommateur qui, lui, définit les volumes de demain »*.

Une meilleure rémunération des producteurs

L'autre objectif derrière tout cela : que l'éleveur soit rémunéré à sa juste valeur. *« L'impact aussi, en dehors du produit, c'est comment vivent les éleveurs de leur travail. L'enjeu est de faire passer ce message à nos clients, pour qu'ils soient le porte-drapeau pour le consommateur final »*, indique Éric Salguero.



Véronique Abrahamse de La Pierre qui vire était présente pour faire déguster ses fromages.



Les framboises de Colangette, avec Camille Guyard, étaient également sur place.

Quant à la démarche « éleveur & engagé », qui peut en faire partie ? *« Tous les éleveurs »*, répond Arnaud Guyard. *« À partir du moment où il y a un respect de la charte des bonnes pratiques d'élevage, que tout éleveur est censé respecter, on peut faire partie de la démarche. Il y a ensuite à cahier des charges à respecter répondant aux critères de Métro : des animaux de moins de 8 ans, de plus de 400 kg et moins de 450 kg, de classification R = 3 minimum… »*, liste-t-il.

Afin de continuer de travail de mise en avant de la démarche « éleveur & engagé », les acteurs de cette journée ont la volonté d'organiser d'autres événements de ce type, une fois par trimestre. *« La prochaine pourrait avoir lieu chez un éleveur ou chez un de nos clients. Cela permet à tous d'expliquer leurs métiers, de faire connaître réellement les contraintes et les bénéfices du travail de l'un et de l'autre »*, conclut Éric Salguero.

Christopher Levé

Des producteurs locaux référencés

En parallèle de cet événement, des producteurs locaux étaient présents chez Metro pour faire découvrir leurs produits aux restaurateurs indépendants. « *Dans les missions de la Chambre d'agriculture, il y a le fait de valoriser les produits locaux. Aussi, comme on est sur des territoires qui font leurs PAT (projets alimentaires territoriaux), on avait régulièrement une demande de la restauration indépendante pour avoir un point central d'approvisionnement. Metro est le lieu où chaque restaurateur vient faire ses courses. Une réunion a eu lieu en février, avec Metro, où huit producteurs étaient présents. Deux sont déjà référencés ici, les six autres sont en pleine démarche pour l'être aussi. À travers ce référencement, il y a un engagement de Métro d'accompagner les producteurs sur la partie administrative du référencement* », explique Déborah Colard, responsable de l'équipe valorisation des ressources locales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

À travers cela, l'objectif est que Metro soit encore plus un lieu où on trouve des produits locaux, « *à condition que cela corresponde aux besoins de nos clients. L'intérêt n'est évidemment pas de faire du référencement pour faire du référencement, si les produits ne sont pas utilisés cela ne servirait personne* », assure Éric Salguero.

// MOISSONS

21 Les roues dans l'eau

Un agriculteur du val de Saône partageait ses premières impressions sur la moisson, il y a quelques jours, dans ses orges d'hiver.



Emmanuel Bonnardot et Pierre, l'un de ses deux fils, dans une parcelle encore très humide à Bagnot.



Les années humides ne sont jamais les meilleures dans le val de Saône. Emmanuel Bonnardot, exploitant à Bonnencontre, ne dira pas le contraire avec l'excès d'eau accumulé dans ses parcelles depuis des mois : *« Cela a commencé dès le lendemain des semis de blé, fin octobre. Je ne pense pas me tromper en disant que, depuis, il a plu chaque semaine ! Je n'ai jamais vu une telle humidité prolongée de toute ma carrière… Ces pluies en continu ont généré des excès d'eau qui ne sont jamais bien bons chez nous, car nos terres sont naturellement humides. Ces aléas, cumulés à un manque d'ensoleillement très prononcé, n'ont pas été sans conséquence dans nos cultures »*. L'agriculteur de 57 ans, ancien président de la FDSEA21, a sorti une première fois sa moissonneuse le 24 juin, pour aller faucher une parcelle d'orge d'hiver en variété Faro. Quelques jours et hectares plus tard, avec un peu de recul, le Côte-d'orien observait une certaine qualité (11,3 en protéines et 74 en calibrage), mais déplorait un PS de faible niveau (autour de 60) avec un rendement qui peinait à dépasser voire même atteindre les 60 q/ha : *« le remplissage des grains ne s'est pas fait correctement, il y a eu des maladies en fin de cycle. Au moment où je vous parle, je ne suis pas certain de terminer cette campagne à 60 q/ha, la moyenne pourrait même descendre à 55 q/ha, ce qui ferait de 2024 l'une de mes pires moissons en orge d'hiver. J'ai encore une seconde variété à faucher, Carrousel, en espérant qu'elle donne de meilleurs résultats »*.

Des incertitudes

Emmanuel Bonnardot s'apprêtait à faucher son blé et son colza dans la foulée, avec un certain nombre d'interrogations : *« la finition semble avoir été difficile aussi en blé. J'imagine de gros écarts entre les variétés, selon leurs capacités à résister aux maladies. Visuellement, Chevignon pourrait donner un meilleur score que Tenor et Arcachon, mais ce n'est à ce jour que des suppositions… Je pense tout de même que le blé sera meilleur que l'orge. Le colza ? Je ne sais pas quoi en penser. L'aspect général est correct mais il y a eu un phénomène de verse à la floraison. Avec l'excès d'eau, certains endroits ont noirci récemment : cela n'annonce rien de bon »*. L'eau restera assurément le fait marquant de cette campagne : *« nous avons passé toute l'année dedans, du début à la fin, en passant par les différentes interventions. Nous retrouvons des ornières que nous avons faites il y a plusieurs semaines, plusieurs mois, et là nous en refaisons de nouvelles cet été. La terre colle aux pneus, ce n'est pas facile. Ces conditions sont vraiment particulières »*.

Le deuxième multiplicateur

Emmanuel Bonnardot, qui ne s'attend pas à faire la moisson *« du siècle »*, a les yeux rivés sur les marchés : *« les cours sont bien remontés il y a un mois et demi, après avoir atteint des niveaux très bas. Cette tendance haussière était pour le moins inattendue, selon les prévisionnistes. Comme un certain nombre de collègues, j'en ai profité pour vendre quelques volumes. Aujourd'hui, nous assistons à nouveau à un phénomène dépressif, il faudra attendre la récolte pour prendre de nouvelles décisions. Dans tous les cas, nous aurons besoin de prix rémunérateurs si le niveau de la moisson n'est pas au niveau espéré »*.

AG

// SERVICE DE REMPLACEMENT

21 En recherche de remplaçants

L'assemblée générale du Service de remplacement s'est tenue mardi 18 juin : adhérents, salariés et partenaires se sont retrouvés à Pouilly-en-Auxois. Le recrutement des agents est toujours au cœur des préoccupations de l'association.



Chloé Ribet, animatrice et Olivier Gallien, président.

Plus de 23 600 heures de remplacement ont été effectuées l'an passé dans les exploitations agricoles de Côte-d'Or. Si ce nombre peut paraître élevé, il s'agit pourtant du niveau le plus bas enregistré durant la dernière décennie. *« C'est un peu le minimum vital »*, reconnaît Olivier Gallien, exploitant à Oigny près de Baigneux-les-Juifs et président du service depuis une vingtaine d'années. Le responsable côte-d'orien regrette une nouvelle fois les difficultés pour recruter des agents : *« nous parlions déjà de cette problématique l'an passé, lors de notre dernière assemblée… Aujourd'hui, pour bien faire et répondre à la demande de nos 510 adhérents, il nous faudrait embaucher trois nouveaux agents en zone d'élevage, dans l'Auxois et le Châtillonnais. Si vous connaissez quelqu'un, n'hésitez pas à faire passer le mot ! »*.

85 agents embauchés en 2023

L'assemblée est l'occasion de mettre à l'honneur l'ensemble des agents ayant travaillé pour le service, comme l'indique Olivier Gallien : *« sans eux, le service de remplacement ne pourrait pas fonctionner. Je souhaite remercier ici toutes celles et ceux qui ont effectué des missions et qui s'engagent aux côtés des agriculteurs »*. Deux cent dix exploitants côte-d'oriens ont été remplacés durant l'année écoulée, principalement pour motif accident et maladie (près de 900 journées de remplacement). Viennent ensuite les congés de toutes natures (860 jours) et les remplacements maternité et paternité (825 jours). Chaque remplacement a donné satisfaction : pour l'illustrer, la note de 8,2 sur 10 a été obtenue lors d'une évaluation globale des interventions.

Des coûts maîtrisés

Olivier Gallien s'est dit fier de rappelerqu'en 2023, le coût moyen payé par les adhérents pour être remplacé est inférieur à 80 euros par jour : *« 9,76 euros de l'heure, pour être précis. Le reste à charge pour l'adhérent varie de 0 à 210 euros. Il n'y a, par exemple, rien à débourser pour le motif maternité. À l'opposé, le complément de main-d'œuvre est le plus élevé, mais faire appel à des agents polyvalents et opérationnels de suite n'a pas de prix »*. Le président a terminé son discours en remerciant l'ensemble des adhérents et des salariés mais aussi les partenaires financiers qui, de par leur confiance, permettent aux agriculteurs de Côte-d'Or d'être remplacés à un tarif accessible (Conseil départemental, Conseil régional, Chambre d'agriculture, MSA, Groupama, le Syndicat de l'Époisses et le ministère de l'Agriculture).

AG

Dépenses éligibles au crédit d'impôt

Depuis 2006, les exploitants agricoles bénéficient d'un crédit d'impôt pour financer leur remplacement lors de la prise de congés. Ce crédit d'impôt est élargi aux remplacements pour congés pour raison de maladie, d'accident du travail et de formation. D'une durée de 17 jours par an, il est égal à 60 % des dépenses de remplacement pour motif congés et de 80 % des dépenses de remplacement pour motif accident, maladie ou formation (dans la limite de 42 fois le minimum garanti, soit 174,30 euros en 2024). Pour en bénéficier, l'activité exercée par l'exploitant doit requérir sa présence chaque jour de l'année.

// PRÉDATION

58 Une protection impossible ?

Le 15 juin, les associés du Gaec Marchand de Gouloux découvrent un veau mort dans une de leur parcelle au lieu-dit Les Gadreys (Montsauche-lès-Settons). Aujourd'hui, la cause de ce décès est actée comme une prédation dont la responsabilité du loup n'est pas écartée.



Ici, loup ibérique ou « Canis lupus signatus » en captivité. Cette sous-espèce du loup gris est originaire de la péninsule ibérique (Espagne-Portugal). ATTENTION : Photo d'illustration ne mettant pas en cause ce spécimen dans l'attaque du Gaec Marchand.



Gaec Marchand

Le veau a été retrouvé à quelques mètres de la lisière de la forêt qui borde la parcelle.

« Je l'ai trouvé vers 8 h, le 15 juin » précise Florent Marchand, un des trois associés du Gaec Marchand de Gouloux, en évoquant la découverte d'un veau mort (et dévoré) dans l'une de leur parcelle aux Gadreys (Montsauche-lès-Settons) à 2 km du Lac des Settons. Une fois la macabre trouvaille faite, Florent prend des photos, puis fait le tour de la parcelle : *« J'ai vu une empreinte qui ressemblait vaguement à celle d'un grand canidé – sans assurance. En voyant cela, je suis allé voir mes associés Daniel et Catherine, pour leur faire part de ces éléments et décider quoi faire, d'autant plus que c'était un samedi, donc nous pensions n'avoir personne au téléphone pour nous aider »*. Après quelques discussions, ils se résolvent à contacter l'Office Français de la Biodiversité (OFB) afin de déclarer l'incident : *« manifestement le veau était mangé, la question étant : par quoi ? Nous avons décidé d'appeler car le reste du lot dans la parcelle était très agité ce qui nous a paru étrange »*.

Réactivité saluée

Ainsi, Florent appelle l'OFB vers 9 h : *« Nous n'avons eu personne que ce soit à Decize ou Dijon. Puis nous avons rappelé après 9 h, et là notre appel a été transféré directement sur le portable d'un agent. Ce dernier nous a dit qu'il passerait dans la journée ; chose qu'il a faite. Avant son arrivée, il nous a conseillé de couvrir la dépouille pour la préserver des charognards – ce que nous avons suivi »*. Une fois sur place, les agents de l'OFB procèdent aux constatations : *« ils ont été réactifs et n'ont pas ménagé leurs peines pour découper le veau afin de rassembler les éléments nécessaires à l'établissement de leur rapport. Ils nous ont également conseillé de faire autopsier le veau par notre vétérinaire, mais comme nous avions déjà pris rendez-vous avec l'équarrissage pour évacuer la dépouille, nous ne l'avons pas fait »*. Le lundi suivant (le 18 juin), les associés reçoivent un mail : *« le verdict était clair : la mort était due à la prédation dont la responsabilité du loup n'était pas écartée »*. Aujourd'hui, les associés sont en attente d'une indemnisation : *« nous ne savons pas si cela sera un montant calibré sur la valeur du veau ou sur le produit final qu'il aurait représenté… on verra bien »*.

Depuis le 18 juin, une demande de tir simple a été effectuée par la FDSEA 58 pour le secteur. Florent Marchand stipule : *« Nous avons été très surpris de la réactivité de tous les services d'autant plus que tout s'est passé durant un week-end. Nous sommes plutôt contents de voir cette rapidité »*.

Que faire ?

Si cette attaque est donc identifiée comme une prédation dont la responsabilité du loup n'est pas écartée, une autre en 2021 dans la même parcelle avait été déclarée comme mort indéterminée Les associés réagissent : *« La première était aussi dévorée, mais nous acceptons la décision. Cela dit, c'est quand même curieux que cela soit toujours au même endroit »*. Ils stipulent qu'il s'agit des deux seules morts de ce type pour leur cheptel, pour le moment. Malgré tout, Daniel Marchand pointe : *« Cela devient de moins en moins facile de faire ce métier, car il n'y a pas que le loup. Il y a aussi les dégâts de blaireaux, de sangliers ou encore de chevreuils »* et poursuit : *« en tout cas pour le loup, nous regrettons que les informations d'attaques des départements limitrophes ne nous parviennent pas, car avec elles nous permettraient d'ouvrir l'œil en cas de besoin »*. Pour eux, si les mesures de protections et les dispositifs d'aides pour ces dernières sont louables, elles n'en restent pas moins *« inefficaces car cela n'est pas adapté à nos pratiques. Pour les clôtures cela représenterait une somme conséquente, que tous les exploitants ne peuvent pas débourser, et pour les chiens de protection, c'est une fausse bonne idée. En effet, d'une part car nous avons trop de lots éparpillés dans un rayon de 20 km – dans notre cas – et que nous ne pouvons pas laisser un chien de protection sans surveillance au risque d'avoir des problèmes avec les voisins ou les touristes puisque nous sommes très proches du lac des Settons ou encore des sentiers de balades comme le GR 13, très prisés en période estivale. Ces systèmes peuvent éventuellement convenir au Jura mais pas chez nous. Sans véritable solution, on se demande pourquoi ne pas réguler la population lupine là où les moyens de protection sont inadaptés ? Aujourd'hui, le loup semble avoir carte blanche, contrairement à nous. Ce n'est pas juste… »*.

Chloé Monget

En chiffres

Le bilan des conclusions des constats de dommages sur troupeaux dans la Nièvre ces dernières années (chiffres arrêtés au 25 juin 2024*) :

En 2021 : nombre total d'attaques : 13 dont : 3 « Loup non écarté » (LNE), 10 « Loup écarté », avec un nombre de victimes total de 37. Pour 2021, 3 indemnisations sont comptabilisées.

En 2022 : nombre total d'attaques : 29 dont : 12 « LNE », 14 causes indéterminées, 1 non liée à une prédation, 2 liés à une prédation mais « loup écarté ». Le nombre de victimes total s'élève à 58. Pour 2022, ont été recensées 11 indemnisations.

En 2023 : nombre total d'attaques est de 35 dont : 11 « LNE », 14 de causes indéterminées, 3 non liées à une prédation et 7 liées à une prédation mais « loup écarté ». Le nombre de victimes total est de 76. Pour 2023, 11 indemnisations sont relevées.

En 2024 (au 25 juin) : nombre total d'attaques est de 25 dont : 9 « LNE », 14 de causes indéterminées, 2 liées à une prédation « loup écarté », 3 non liées à une prédation et 7 liées à une prédation mais « Loup écarté ». Le nombre de victimes total est de 76. Pour 2024, 9 indemnisations sont dénombrées (1 versée et 8 en cours – en date du 25 juin)

* Source : FDSEA 58

// FOURNITURE

58 Enveloppes BVD



GDS 58

La fourniture des enveloppes n'est pas envisagée pour la campagne 2025-2026.

Pour la campagne 2025-2026, le GDS 58 annonce que la fourniture des enveloppes n'est pas envisagée. De ce fait, les enveloppes blanches (3 prélèvements maximum) sont à utiliser en priorité. Pour rappel, elles sont valables jusqu'au 31/12/2024. Puis, utiliser les enveloppes bleues (4 prélèvement maximum) selon les règles habituelles. Attention, conserver le stock pour la campagne 2025-2026.

D'après communiqué

Renseignements : gds58@reseaugds.com ou au 03 86 90 18 90.

// JEUNES AGRICULTEURS

Une nouvelle tête chez JA

Il y a un mois et demi, Noémie Prudhon a rejoint les Jeunes agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté. Elle nous raconte comment elle est arrivée dans le monde agricole et nous présente sa passion.



Noémie Prudhon, 26 ans, nouvelle chez les JA BFC.

Ses missions dans le syndicat

Noémie Prudhon a 26 ans et est originaire de la région. Il y a un mois et demi, elle est devenue chargée de projet agriculture et développement durable chez les Jeunes agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté. Au sein des JA, elle doit mener le Projet Européen Innovation (PEI) IACCA et faire le lien entre l'agriculture et l'écologie. En effet, le changement climatique touche énormément les agriculteurs, et les met face à diverses problématiques. Elle souhaite donner des ressources, des contacts et des solutions aux agriculteurs. Par exemple, elle souhaiterait mettre en contact les agriculteurs et le groupe DEPHY qui discute des pratiques et alternatives pour réduire les produits phytosanitaires sur leurs exploitations.

Son parcours professionnel

Jusqu'à ses 16 ans, Noémie voulait devenir vétérinaire dans un zoo ou dans une ferme. Par la suite, elle s'est tournée vers la nature avec un BTS en gestion et protection de la nature, une licence professionnelle sur les territoires ruraux et finalement un master de géographie sur le développement alternatif des territoires et sur les ressources et la justice environnementales. Ses études lui ont permis de comprendre que son but dans le syndicat est de convaincre les élus afin que ses idées deviennent les leurs.

Une passion éloignée du milieu agricole

Depuis petite, Noémie aime lire, mais surtout écrire des poèmes, des chansons… Pendant qu'elle était jeune fille au pair aux Etats-Unis, la jeune femme a commencé à écrire un livre fantastique. Pour l'instant, elle a écrit environ 100 pages, mais elle a déjà des idées pour 4 autres tomes. Elle espère réussir à finir le premier, et pourquoi pas, le publier.

Sarah Obrecht

// MOISSONS

« On savait à quoi s'attendre »

Les moissons sont lancées dans l'Yonne. Comme chaque année, c'est par les orges d'hiver que la récolte a débuté. Et pour beaucoup, la moisson est compliquée, à cause de champs détrempés et des rendements faibles. Mais au vu de la saison et des multiples aléas climatiques survenus cette année, les agriculteurs n'ont pas été surpris.

« *La récolte correspond à l'idée qu'on s'en faisait* », déplore Bertrand Potherat, agriculteur du hameau Les Baudières (commune d'Héry). Lui et son collègue Vincent Beau, agriculteur à Ligny-le-Châtel, ont commencé à moissonner le mercredi 26 juin. Et comme le confie Bertrand Potherat : « *la récolte est compliquée. De ce que j'ai pu entendre, les rendements varieraient dans le secteur entre 41 et 53 q/ha. C'est bien en dessous des rendements habituels. On récolte au minimum 25 q/ha de moins en orges d'hiver. Les bonnes années, ici, on a jusqu'à 70-75 q/ha* ».

Pour lui, ces rendements ne sont pas une surprise. « *On a vu l'évolution des cultures tout au long de l'année. Depuis les semis, on savait que la récolte serait mauvaise. Les plus déçus seront ceux qui avaient un beau visuel de leurs orges et qui ne vont pas faire le rendement espéré. Nous, on savait à quoi s'attendre ici* ».

L'eau encore présente dans les champs

Les causes sont clairement identifiées : l'excès d'eau et le manque d'ensoleillement. « *L'eau est encore présente dans les champs* », confie Bertrand Potherat. « *J'ai peut-être 40 ha d'orges où je vais devoir dessiner des ronds de moissonneuse-batteuse pour éviter les flaques d'eau* ».

Les orages du week-end dernier n'ont rien arrangé. Beaucoup de champs sont sous les eaux ce qui a rendu les moissons impossibles pour beaucoup en début de semaine.

Si la situation est plus que délicate pour les orges, elle pourrait ne pas être bien meilleure pour les autres cultures. « *Aujourd'hui on parle de l'orge, mais pour le blé cela sera probablement la même chose* », se désole Bertrand Potherat.

En espérant que d'ici là, la pluie cesse enfin et que les agriculteurs puissent au moins moissonner tranquillement, sans interruption, ce qui n'est pour l'heure pas le cas.

Christopher Levé



Du côté de Bertrand Potherat, la récolte est *« au minimum 25 q/ha de moins en orges d'hiver »*.



Pour beaucoup d'agriculteurs icaunais, le début de moissons est compliqué, avec de faibles rendements et des champs encore détrempés.

// FDSEA

Angèle Aristide, nouvelle animatrice en productions animales et viticole

Arrivée le 13 mars dernier, Angèle Aristide est la nouvelle animatrice en productions animales et viticole de la FDSEA de l'Yonne. Rencontre.



Angèle Aristide est la nouvelle animatrice en productions animales et viticole de la FDSEA de l'Yonne.

Originaire des Hauts-de-France, c'est dans l'Yonne, à deux pas de Sens, qu'Angèle Aristide grandit. C'est toutefois dans le Pas-de-Calais qu'elle fait ses études, qu'elle vit comme « *un retour aux sources* ». « *Je fais mon Bac STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) avec une option en productions agricoles, à la MFR de Rollancourt* », se remémore-t-elle.

À travers ses études, qu'elle effectue en alternance, elle connaît ses premiers pas dans le monde agricole, lors de stages dans différentes fermes. « *Cela m'a permis de découvrir toutes les productions animales : avicole, ovine ou encore bovine, et tous les modes de productions, du conventionnel à l'agriculture biologique* ».

C'est ensuite vers un BTS Acse qu'Angèle Aristide s'oriente, toujours au sein de la MFR de Rollancourt. Pendant son BTS, elle intègre Hubbard (un groupe de sélection génétique de poulets de chair), à Saint-Loup-d'Ordon, en apprentissage. Une entreprise qu'elle connaît bien pour déjà y avoir fait des stages. « *Cela marque mon entrée dans le monde professionnel, à travers un contrat d'apprentissage. J'y reste un an en comme apprentie avant d'être embauchée en CDI, en octobre 2021, comme technicienne recherches et développement, jusqu'à devenir responsable du pôle technologie. Cette expérience m'a permis d'acquérir de l'autonomie et de développer mon assertivité* ».

Elle acquiert également des compétences zootechniques mais aussi sur les dernières technologies utilisées au service de la sélection.

La volonté d'être au contact des agriculteurs

Après plusieurs années chez Hubbard, la jeune femme, de 23 ans désormais, ressent le besoin de s'émanciper et de découvrir autre chose. « *J'avais ce manque en moi d'avoir un véritable contact avec les agriculteurs, avec l'agriculture à taille humaine* », confie-t-elle. L'aventure prend alors fin en février 2024.

Lors de sa recherche d'emploi, Angèle Aristide tombe sur une offre de la FDSEA de l'Yonne, à laquelle elle postule, « *qui semblait répondre à ce que je recherchais* », avoue-t-elle.

Quelques entretiens et échanges plus tard, elle intègre la FDSEA, le 13 mars 2024, comme animatrice productions animales et viticole.

Au sein du syndicat majoritaire agricole, Angèle Aristide est chargée d'assurer l'animation des sections, en lien avec les élus respectifs, d'organiser des rencontres et des réunions d'information destinées aux adhérents, de faire de l'accompagnement aux déclarations PAC, de rédiger des notes et des articles destinés aux adhérents ou encore de répondre à leurs questions et besoins. « *En arrivant à la FDSEA, j'ai découvert un environnement de travail propice à l'épanouissement et au développement de mes compétences* », sourit-elle. De belle augure pour la suite.

Christopher Levé



// PETITS FRUITS

21

Rencontre dans des cassissiers

Les rendements du cassis pourraient afficher une baisse de 50% à l'issue de la récolte qui a commencé le 26 juin à Bonnencontre.

Les pluies ont fortement contrarié la floraison et la fécondation du cassis. Ludovic Bonnardot, producteur à Bonnencontre, l'avait bien remarqué et ses premiers rangs de Noir de Bourgogne récoltés le 26 juin l'ont rapidement confirmé : *« Nous nous dirigeons vers une petite récolte, à mon avis entre 1t et 1,5t/ha, soit une baisse d'environ 50% des potentiels. C'est dommage, les deux dernières années avaient livré d'assez bons résultats. Les deux gelées que nous avons eues au mois d'avril n'ont sans doute rien arrangé non plus »*. La seconde variété cultivée par le producteur, le Blackdown, pourrait être elle aussi en-deçà des espérances : *« nous le saurons très rapidement, dès que nous aurons récolté au moins un rang… La tendance pourrait être la même, malheureusement »*.

De moins en moins de solutions

Ludovic Bonnardot ajoute un autre fait marquant de cette campagne, relatif à la protection des plantes : *« nous n'avions déjà pas beaucoup de possibilités pour lutter contre l'oïdium et l'anthracnose, les deux principales maladies du cassis. Sur les quatre produits homologués dont nous disposions jusqu'à présent, l'un d'eux a été interdit il y a deux ans et lors de cette campagne, nous déplorons un développement général de l'anthracnose dans toutes nos parcelles…. Les autres producteurs que je connais le constatent également. Cela va engendrer une perte de rendements à long terme ! Aujourd'hui, certaines feuilles sont jaunes, avec des petits points noirs. La photosynthèse va être impactée et les pieds vont s'affaiblir. Il y aura moins de floraison l'an prochain et moins de vigueur… Pour la prochaine campagne, on nous annonce l'arrêt de fabrication de l'un des trois produits restants, ainsi qu'une interdiction pour l'un des deux derniers produits ! »*.

AG



Ludovic Bonnardot, à gauche, accompagné de ses enfants et de saisonniers.

Mieux, dans les vignes

Les saisonniers recrutés pour cette récolte de cassis travaillaient déjà depuis plusieurs jours sur l'exploitation. En effet, du relevage a été réalisé un peu plus tôt dans les vignes. L'occasion de recueillir les impressions de l'agriculteur sur cette autre production : *« les vignes sont belles, au moment où je vous parle. Les vendanges s'annoncent plutôt bien pour le moment. Nous sortons déjà de deux belles années, nous espérons tous une troisième d'affilée. Tout n'est pas parfait pour autant : si, globalement, nous avons réussi à contenir le mildiou, celui-ci est à l'origine de nombreuses attaques dans l'une de nos parcelles, dans laquelle il manquerait presque la moitié des grappes… »*.

Pauline, la tractoriste



Pauline Vançon fait partie des travailleurs monopolisés pour récolter les 47 ha de cassis du domaine Bonnardot. Cette jeune femme de 22 ans, originaire des Vosges, a été embauchée en CDI l'an passé et assure des missions polyvalentes sur la ferme tout au long de l'année, dont celle de tractoriste : *« Je suis arrivée dans la région en suivant ma petite sœur, qui fait de la danse classique au Conservatoire de Dijon ! Mes parents élèvent une soixantaine de vaches laitières en race Montbéliarde : au départ, je recherchais un système de production similaire autour de Dijon mais je n'ai pas trouvé. Je suis tombé sur une offre d'emploi à l'aide d'Agriaffaires, avec des vignes et du cassis. Je ne connaissais pas du tout ces productions, j'ai appris sur le tas, c'est très intéressant ! »*.



// SERVICE DE REMPLACEMENT

89

Morgane Guiset, le nouveau visage du SR de l'Yonne

Arrivée le 4 septembre 2023, Morgane Guiset est la gestionnaire des ressources humaines et de la communication du Service de remplacement de l'Yonne. Dans un entretien, elle nous en raconte un peu plus sur elle et sur ses missions au sein de la structure.



Morgane Guiset est la gestionnaire des ressources humaines et de la communication du Service de remplacement de l'Yonne.

C'est dans le Loiret, où elle est née, que Morgane Guiset grandit et étudie avant d'arriver dans l'Yonne. Ses études, justement, c'est à Orléans qu'elle les suit. Après un Bac ST2S (sciences et technologies de la santé et du social), elle s'oriente vers un BTS SP3S (services et prestations des secteurs sanitaire et social) puis une licence de droit, économie, gestion, en apprentissage, qu'elle effectue dans l'agence d'intérim Partnaire, au siège à Orléans.

Vient ensuite le moment d'intégrer la vie professionnelle. Et pour la première fois, la jeune femme de 23 ans aujourd'hui quitte son département d'origine, pour suivre son compagnon, muté dans l'Yonne. *« C'est comme cela que j'ai atterri ici »*, sourit-elle.

Une partie RH…

Dans sa recherche d'emploi, Morgane Guiset tombe sur une offre du Service de remplacement de l'Yonne, à laquelle elle postule et où elle est retenue.

Si elle avoue avoir découvert le monde agricole en intégrant la structure, *« cela n'a jamais été un frein pour moi »*, confie-t-elle.

Au sein du Service de remplacement, Morgane Guiset gère le planning des remplacements. *« Cela va de la demande de l'exploitant à l'analyse du besoin, la mise en place de l'agent de remplacement et le contrôle de la satisfaction de la mission, aussi bien pour l'exploitant que le salarié »*, détaille-t-elle. *« Je m'occupe aussi du recrutement des nouveaux salariés, de la diffusion des offres d'emploi à l'entretien de recrutement. J'ai une partie administrative dans mes fonctions et de renseignement lorsque je reçois des appels. J'ai également la charge du management des salariés déjà présents, à travers des réunions, des entretiens professionnels. Je suis toujours en lien avec eux pour connaître leurs envies, leurs disponibilités »*.

… une autre sur la communication

Outre cette partie « ressources humaines », la jeune femme s'occupe de la communication, notamment sur les réseaux sociaux. *« Sur la communication, il y a un vrai travail qui est fait avec l'ensemble des OPA et des associations agricoles. Le SR de l'Yonne sera d'ailleurs présent à la fête de l'agriculture des Jeunes agriculteurs de l'Yonne (qui aura lieu le samedi 31 août et le dimanche 1er septembre, à Étais-la-Sauvin) »*.

Morgane Guiset intervient également auprès de classes dans les établissements scolaires agricoles. *« À La Brosse, par exemple, le but est de présenter le SR à des jeunes qui peuvent faire des missions de remplacement, s'ils le souhaitent, durant leur temps libre. J'interviens aussi auprès de jeunes de la MFR de Villevallier où l'objectif est de les aider à construire leurs CV, à rédiger des lettres de motivation et à les préparer à des entretiens de recrutement »*.

Que ce soit auprès des jeunes, des moins jeunes, des salariés, des exploitants, Morgane Guiset a une vraie proximité avec le monde agricole.

Christopher Levé

// COMMERCE DE BESTIAUX

Les négociants bourguignons s'adaptent

Réunis en assemblée générale à Chérizet, près de Cluny, en Saône-et-Loire, les commerçants en bestiaux de Bourgogne ont passé en revue leurs sujets d'inquiétude. Face à la décapitalisation et à une hausse des charges qui les touchent aussi, les négociants s'adaptent et défendent leur vision.



C'est le Domaine des Trois Lacs, dans le petit village de Cherizet, qui a accueilli cette assemblée générale.

Le Syndicat des commerçants en bestiaux de Bourgogne (SCBB) a tenu son assemblée générale à Chérizet, en Saône-et-Loire. Co-présidé par le Saône-et-loirien Alexandre Berthet, et Denis Tarteret, de l'Yonne, ce syndicat compte 27 entreprises adhérentes. Un tiers de ces entreprises de négoce exportent des animaux hors de France. Le secteur vit une restructuration importante en ce moment. En un an seulement, le nombre de commerçants adhérents à la SCBB est passé de 32 à 27, principalement du fait d'achat, fusion ou regroupement. *« Face à l'érosion du bétail, nous avons besoin de compresser les frais pour rester compétitifs »*, commente Alexandre Berthet. Le commerce privé représente deux ventes sur trois à l'échelle nationale et 75 % de l'activité export. *« Ce sont 800 entreprises qui totalisent 33 000 emplois directs »*, faisait valoir Sylvain Bleubar, directeur de la Fédération française des commerçants en bestiaux (FFCB). Importantes et dynamiques, ces entreprises n'en demeurent pas moins *« liées au sort de l'élevage »*, rappelait le président de la Chambre d'agriculture régionale, Christian Decerle. Dans sa note de conjoncture, le directeur national a rappelé que la France avait perdu 1 million de vaches en 7 ans dont 564 000 vaches allaitantes. Si la décapitalisation ralentit, elle continue quand même, informait-il, ajoutant qu'avec un éleveur sur deux âgé de plus de 50 ans, cette érosion n'était pas terminée. Autre motif d'inquiétude : *« pour la première fois depuis 15 ans, la consommation de steak haché – qui représente 75 % du débouché de la viande bovine - est en baisse »*, alertait Sylvain Bleubar. Acteurs majeurs de la filière, les négociants fédérés au sein de leur syndicat défendent leur vision du commerce, avec cette *« conviction qu'on sera encore là demain, malgré le fait que tout change »*, estimait Alexandre Berthet.

Épineuse mise en place d'EGAlim

Acheteurs des animaux fournis par les éleveurs, les commerçants en bestiaux ne cachent pas leurs interrogations quant à l'application de la loi EGAlim. *« Nous sommes pour une rémunération des éleveurs, mais nous sommes contre une contractualisation obligatoire »*, synthétisait d'emblée Sylvain Bleubar. Difficile, la mise en place des engagements EGAlim n'est pas sans attiser les divergences entre les acteurs de la filière. La FFCB sait défendre ses arguments auprès de la profession et des pouvoirs publics. Elle fait notamment valoir *« la liberté à laquelle sont attachés les éleveurs ; leur désir de faire jouer la concurrence ; leur attachement à rester libre de leurs ventes et de leurs prix ; leur crainte des contraintes administratives supplémentaires… »*, énumérait le directeur. Les négociants font aussi valoir la grande diversité de la filière avec une multitude de produits et de débouchés qui compliquent, selon eux, le déploiement des contrats. Pour Sylvain Bleubar, il faut préserver une *« souplesse de fonctionnement, en conservant le volontariat dans la démarche, sans éluder un gros travail d'amélioration de la rentabilité dans la filière »*. Autre gros dossier des négociants et de leurs syndicats : le sanitaire. À Chérizet, il a été question de la Maladie hémorragique épizootique (MHE), qui touche pour l'instant le quart sud-ouest de la France, mais dont le zonage coupe la France en deux jusque dans le département de l'Allier. À l'approche de l'été, la circulation virale va *« forcément »* reprendre avec le risque de voir de nouveaux foyers gagner du terrain plus au nord, craint-on. Pour la FFCB, *« cela basculera forcément toute la France en zone réglementée MHE »*. Sur le sanitaire, la fédération veille à ce que les règles soient respectées sur le terrain. Étant donné que le réchauffement climatique ne peut que favoriser la circulation des vecteurs, la FFCB aimerait une évolution de la loi de santé animale pour sortir des zonages, en systématisant la vaccination.

Durcissement des règles de transport

Les négociants s'inquiètent également de l'évolution de la réglementation en matière de transport des animaux. Sous la pression du bien-être animal et des mouvements animalistes, les règles de transports (durée, densité, âges des vaches pleines…) sont en passe de se durcir. Sur ce sujet, la FFCB est suivie par toutes les familles de l'interprofession Interbev et un courrier commun a été remis aux autorités. Prenant la parole au nom des éleveurs attachés au commerce privé, le président d'Elvea 71-58, Jean-Michel Morel faisait part des bonnes relations qui régnaient entre éleveurs et acheteurs, sans cacher pour autant les âpres discussions qui persistent au niveau des EGAlim. Le président d'Elvea annonçait le projet de son association de *« refaire le tour des entreprises afin de voir ce qu'elles attendent »*. Favorable à la mise en place des contrats, Jean-Michel Morel rappelait aux commerçants que s'ils ont des opportunités, Elvea est en capacité de les aider à les mettre en place. Il évoquait aussi les opportunités d'animaux préparés (vaccinés) de type B2E, Broutards d'excellence Elvéa. Des débouchés à honorer chez des engraisseurs pour lesquels, Elvea 71-58 se tient à l'écoute des commerçants en bestiaux.

Marc Labille

Faire bloc face aux politiques et à la grande distribution

Invité de l'assemblée générale du SCBB, le président de la Chambre régionale d'agriculture, Christian Decerle, livrait sa vision d'un monde de l'élevage en pleine mutation. Il se remémorait 1992 et sa réforme de la Pac qui a fait *« basculer d'un système d'organisation et de protection des marchés à une politique d'assistanat »*. Trois décennies plus tard, le résultat est que *« les troupeaux allaitants ne savent absolument plus vivre sans soutien public. Et depuis 92, l'élevage n'a pas été épargné »*. Jusqu'à l'écrasement administratif que l'on connaît aujourd'hui. *« Il y a toujours des agriculteurs qui feront la course en tête. Mais le peloton s'étire »*, observait Christian Decerle. *« Était-il raisonnable de maintenir le prix du kilo de viande payé à un niveau aussi bas ? En passant de 3,30 € à 5,30 €, on a vu qu'on pouvait quand même s'approcher de la rémunération de l'éleveur sans provoquer un tremblement de terre ! »*. Se félicitant que la remontée des cours ait pu *« redonner le moral aux paysans »*, Christian Decerle demeurait inquiet pour l'avenir avec une tendance à la décapitalisation, un problème de renouvellement des générations… Trop de raretés (dans la viande) risquent de faire augmenter l'importation, laquelle finira par *« donner le prix du marché intérieur »*, redoutait-il. Convaincu *« qu'en dépit des performances de chacun, on ne peut pas résister avec une somme d'individualités »*, le président de la Chambre régionale d'agriculture appelait le monde professionnel à faire bloc face au politique, à l'administration… Une mobilisation collective pour peser, à nouveau, sur les échelons national et européen, de sorte que *« soient conservés tous les dispositifs essentiels à l'activité de l'élevage »*. Revenant à la filière et à la nécessité des lois EGAlim, Christian Decerle encourageait aussi à resserrer les rangs *« face à des enseignes de grande distribution impitoyables »*.

La filière se mobilise sur la décarbonation

// CÉRÉALES

Le Comité régional des céréales de Bourgogne-Franche-Comté (CRC-BFC) s'est réuni récemment à Cottier, dans le Doubs. Les échanges ont été centrés autour de la décarbonation.

Instance de dialogue officielle, inscrite dans le Code rural, le CRC-BFC compte 24 membres représentatifs de l'ensemble de la filière. Ils ont pour mission d'analyser la conjoncture régionale et d'évoquer les sujets d'avenir. Le comité est présidé par l'agriculteur côte-d'orien Jacques de Loisy. L'État est représenté en son sein par Marie-Jeanne Fotré-Muller (Draaf BFC). L'agriculture compte pour 20 % des émissions de Gaz à effet de serre (GES), juste derrière les transports (31 %). L'objet de ce CRC était de faire le point sur les leviers qui peuvent permettre de réduire l'empreinte carbone de toute une filière, du champ à l'assiette, avec un triple objectif :

- contribuer à la réduction des émissions de GES ;
- garantir la souveraineté alimentaire ;
- continuer de créer de la valeur sur l'ensemble de la filière.

Enjeu de l'amont

Tant sur les céréales que sur les oléoprotéagineux, l'enjeu carbone est avant tout un enjeu de l'amont agricole, avec une part d'émissions de carbone de 70 % sur la globalité de ces deux filières, les 30 % restant relevant des industries agroalimentaires de première et deuxième transformations. Les leviers amont sont nombreux : réduire la consommation des engins agricoles, optimiser les dosages d'azote minéral, introduire des légumineuses ou d'autres cultures à faible besoin en azote dans les rotations, augmenter la quantité de biomasse restituée par les couverts végétaux. Du côté de l'aval, les leviers s'appuient sur les catégories les plus émettrices de la 1re et 2e transformation (transports, consommation d'énergie, utilisation d'emballages…) Par ailleurs, pour répondre à des besoins croissants de nombreux secteurs d'activité en énergie décarbonée, l'agrivoltaïsme, les biocarburants et la méthanisation sont des leviers majeurs aux mains de la profession agricole. Soucieuse de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux, la profession agricole reste néanmoins attentive à la rémunération de ses efforts en faveur de la décarbonation. Il en va ainsi de la méthanisation (quels retours des crédits carbones aux producteurs ?) et des exploitants engagés dans des démarches extensives et donc peu émettrices de GES ?

D'après communiqué

// JURA

39

Des jeunes au contact des métiers agricoles

Soelis et la Mission locale de Dole ont organisé un après-midi découverte du monde agricole pour un groupe d'une dizaine de jeunes. Au programme, double visite chez des professionnels : un maraîcher à Amange et une exploitation laitière à Mutigney.



Visite de la salle de traite du Gaec Druot avec les jeunes et leurs accompagnants.

Lundi 17 juin au matin, un groupe de 9 jeunes de 18 à 25 ans suivis par la Mission locale de Dole (France Travail) s'est rendu sur deux fermes du Jura. Des jeunes en arrêt de scolarité ou avec un projet professionnel mais volontaires pour découvrir les métiers de l'agriculture. Ils étaient accompagnés de Tony André, chargé de relations entreprises à la Mission locale, de Jérôme Marcasse, conseiller emploi à Soelis (organisme spécialisé dans l'emploi rural) d'Émeline Bellenay, responsable planning Jura nord Soelis, ainsi que de Pauline Perroud, chargée de développement du Territoire Jura Nord et de 4 bénévoles (marraines et parrains) liées à Soelis, qui accompagnent les jeunes dans leur démarche de salariat à leur demande. Objectif de ces visites : découvrir des agriculteurs, leur parcours professionnel, les besoins en main-d'œuvre sur une exploitation… *« Nous disons aux jeunes qui s'interrogent sur l'agriculture : plutôt que de rester sur des clichés, venez voir sur le terrain »*, indique Jérôme Marcasse.

De la menuiserie au maraîchage

La première visite s'est déroulée sur la ferme de Pierrick, 39 ans, maraîcher à Amange, au nord-est de Dole. Issu du milieu du bâtiment et plus spécifiquement de la menuiserie, ce maraîcher a fait un virage professionnel à 180 degrés. *« Depuis 5-6 ans je me sentais face à un mur, je me suis remis en question. »* Papa de deux enfants et pacsé avec sa conjointe, il a décidé de se lancer seul dans son installation en agriculture biologique. C'est actuellement sa 2e année d'installation. Il estime qu'il faudrait encore 5 ans *« pour apprendre, pour que la clientèle se fasse, pour que la commercialisation se mette en place et pour repérer quels types de légumes fonctionnent le mieux… »*. Il souhaite faire *« des légumes qui lui plaisent et qu'il aime manger ». « Mon but est de sensibiliser au bien manger et à la diversité des légumes »*, explique-t-il. Il a mis en place un contrat moral avec 15 de ses clients voisins afin qu'ils s'engagent à venir chaque mardi soir récupérer leur panier de légumes. Il commercialise ses légumes sur le marché de Dole et est présent au barbecue paysan de Dole organisé chaque jeudi depuis le 27 juin. Émeline Bellenay constate que *« de plus en plus de maraîchers deviennent adhérents à Soelis et ont des besoins en main-d'œuvre ; ce métier attire plus de jeunes suite au Covid, ils ont un attrait pour la nature »*.

Élevage laitier, métier en tension

Le secteur laitier représente un grand nombre de recrutements et fait également partie des métiers en tension. C'est pourquoi Soelis et la Mission locale ont choisi de sensibiliser les jeunes à l'élevage en visitant une exploitation laitière à Mutigney, tout près d'Amange. Marie Druot est installée en Gaec, avec son mari Éric, sur une exploitation en polyculture élevage de 50 vaches laitières. Leur lait est livré à l'entreprise Mulin. Depuis 5 ans, la culture de maïs ensilage a été remplacée par du pâturage, *« pour des raisons économiques et pour le bien-être animal »*, explique Marie Druot. Avant de travailler sur la ferme, l'agricultrice a fait une école d'ingénieur agricole dans le génie environnement et travaillé à la DDT puis comme animatrice d'un syndicat JA. *« Mais toujours avec l'idée de repartir dans l'élevage laitier un jour »*. Le Gaec Druot emploie un salarié avec le groupement d'employeur Soelis et accueille un apprenti depuis septembre. *« Ce jeune possède déjà un bac routier et il se forme en bac pro CGEA à la Maison familiale d'Amange. Nous sommes passés par le Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) pour gérer toute la paperasse. C'est un soulagement. Gagner en sérénité me permet de me concentrer sur le métier, cela n'a pas de prix ! »*, remarque Marie Druot. Le GEIQ Jura Qualif de Soelis permet aux candidats de bénéficier d'une formation en alternance rémunérée, par le biais d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Parmi les jeunes venus rencontrer les agriculteurs, certains ont déjà des objectifs d'installation ou l'envie de travailler en agriculture. Parmi eux, Benjamin connaît déjà Soelis. Il a été chef d'équipe castration. Il réfléchit aujourd'hui à un projet de maraîchage. Après deux missions chez des maraîchers adhérents de Soelis, le voilà conforté dans son idée et il prévoit de s'inscrire en BPREA à Montmorot à la rentrée. Clémentine, de son côté, a déjà suivi une formation agricole, un bac pro CGEA à la Maison familiale d'Amange. Elle envisage de développer un projet de petites productions du type élevage de volaille, œufs, apiculture et escargots. Pour cette autre jeune femme, arrivée du Bangladesh depuis 8 mois, le premier défi est la langue, qu'elle comprend déjà bien. *« Pour moi c'est une découverte des métiers, j'aime aussi la nature »*.

Toujours dans l'objectif de sensibiliser les jeunes, mais cette fois dès le collège, des ateliers de découverte des métiers agricoles ont également été réalisés dans des classes de 4è-3è à Saint-Claude et Lons-le-Saunier en lien avec France Travail.

Isabelle Renaut

// ANALYSE

21

Le paysage de l'accompagnement à l'installation évolue

Dans le cadre de l'assemblée générale de l'union de coopératives Feder à Beaune, le 20 juin, Cécile Gazo, doctorante en sociologie à l'Institut national polytechnique-Ecole supérieure agronomique de Toulouse, est intervenue sur le thème de la diversité croissante des acteurs de l'accompagnement de l'installation en agriculture.

« Qui pour gouverner l'installation en agriculture ? » : tel est le titre de la thèse réalisée par Cécile Gazo doctorante en sociologie au sein de l'Institut national polytechnique-Ecole supérieure agronomique de Toulouse (INP-Ensat). La jeune femme intervenait sur ce thème le 20 juin, à Beaune, dans le cadre de l'assemblée générale de l'union de coopératives Feder. Ses travaux ont été réalisés à partir d'études qualitatives sur trois régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne et Occitanie, en partenariat avec des Jeunes Agriculteurs. Elle explique que depuis les années 50, on note une baisse du nombre d'exploitations agricoles en France métropolitaine. Actuellement, on constate en France environ 13 000 installations par an dont seulement 5 000 qui profitent de la Dotation jeune agriculteur (DJA). Les recensements sont compliqués à cause de la disparité des profils de celles et ceux qui s'installent. Entre 2010 et 2023, on a pu observer la multiplication et la régionalisation des politiques de soutien à l'agriculture. Après la mise en place d'instruments complémentaires à destination de l'agriculture, durant ces années, il y a eu une importante nécessité de procéder à une refonte de tous les instruments d'accompagnement de l'installation agricole.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

Besoin de mise en cohérence

Par ailleurs, les profils des urbains qui souhaitent devenir agriculteurs évoluent : ils veulent parvenir à articuler leur vie professionnelle et leur vie personnelle, vivre en affirmant leurs convictions politiques et idéologiques, trouver un autre rapport au travail, créer des liens sociaux et devenir entrepreneurs via l'agriculture. Les politiques agricoles sont amenées à changer, pour une refonte et une mise en cohérence de la DJA avec des dispositifs régionaux. Depuis plusieurs années, on a une vision différente du renouvellement des générations en agriculture : on souhaite moderniser tout en assurant le maintien des agriculteurs. La perception de l'enjeu du renouvellement des générations par l'État, les collectivités territoriales, les coopératives… est différente, avec un sentiment d'urgence de plus en plus fort, qui engendre la mise en place de diverses politiques publiques. On observe aussi une nouvelle dimension de l'installation, avec la conscience d'un besoin de compétences, de connaissances, de financements et de débouchés. Les acteurs de l'accompagnement à l'installation se diversifient et ne se limitent aux acteurs traditionnels, de type Chambre d'agriculture : on trouve désormais sur ce secteur des start-up, des organisations professionnelles agricoles, des associations paysannes, les pouvoirs publics, les centres de gestion, des collectivités, etc.

Un paysage qui s'atomise

Cette évolution génère un besoin de coordination des actions publiques, parapubliques et privées, mais aussi des questionnements sur les aides à apporter aux aspirants-agriculteurs qui ne sont pas formés. Face à un paysage de l'accompagnement à l'installation qui s'atomise, l'intervention de Cécile Gazo avait le grand mérite d'insister sur le fait que la question du renouvellement des générations en agriculture ne se limite pas au maintien d'un secteur professionnel : cela concerne aussi l'aménagement et le développement économique des territoires.



Cécile Gazo est l'auteure d'une thèse de sociologie qui fait le constat d'une profonde mutation dans le paysage des acteurs de l'accompagnement de l'installation en agriculture.

Sarah Obrecht

// COOPÉRATIVES

71

Essais Bourgogne du Sud : « *Personne n'est devin* »

Plus de 200 adhérents de Bourgogne du Sud se sont retrouvés en Saône-et-Loire, à Jully-lès-Buxy, près de Chalon-sur-Saône, pour la visite de la plateforme d'essais. 45 variétés blé et colza étaient à découvrir. À cette occasion, Cerevia et Area ont fait le point sur les marchés des céréales et des engrais.



C'est à la Ferme de Marnay, à Jully-lès-Buxy, que se tenait cette visite d'essais.

Pour ces Rencontre grandes cultures 2024, huit ateliers techniques venaient compléter le programme de la journée autour des stands de partenaires pour parler gestion des limaces, réglages des semoirs à engrais, services météo, désherbage des céréales pour cet automne, fertilisation azotée pilotée par satellite ou encore maintien de la biodiversité dans et à proximité des champs et prés. Le nouveau directeur général de Cérévia, l'union chargée de la commercialisation des grains pour Bourgogne du Sud et d'autres coopératives sur la partie Est de la France, Alain Caekaert, débutait en avouant que *« personne n'est devin »* concernant l'avenir des marchés céréales. Comme le confirmait Yann Joly, ingénieur chez Bourgogne du Sud, qui complétait la présentation, *« les marchés bougent de façon importante et aléatoire. Mais ils ne prennent même plus en compte les bonnes nouvelles »*, comme la décision de la Turquie de taxer les importations, qui aurait dû tendre les marchés et faire monter les cours.

Des blés plutôt bien orientés

Pour Alain Caekaert, le marché blé reste néanmoins dans une tendance *« plutôt favorable »*, en raison principalement d'une perspective de récolte Russe *« moins bonne »* (-17 Mt). Certes, la demande des industriels reste encore marquée (inflation…), mais le directeur-général de Cérévia veut voir une *« reprise d'activité »* du côté des malteries, meuneries… favorables aux marchés des blés, orges, oléagineux. Côté concurrence interne entre les régions productrices de France, l'Ouest a implanté moins de blé pour plus de maïs. *« Mais qui peut prévoir les rendements cette année ? »*, soulignait-il. Les adhérents de Bourgogne du Sud, et plus largement de Cérévia, veulent donc tout faire pour valoriser au maximum leurs blés. Idem pour les orges brassicoles qui bénéficient de belles primes. Gare toutefois à ne pas voir blé et orges déclassés en fourragers…

Seuil mycotoxines à la baisse

Yann Joly fait régulièrement le tour du monde des dérèglements climatiques qui peuvent orienter à la hausse ou à la baisse les marchés boursiers du blé. Sécheresse dans la corn belt des États-Unis, phénomène frais El Nina en Australie, Russie alternant gel-sec-chaud, Ukraine en guerre, Europe et France dont les récoltes sont attendues en baisse… Les financiers spéculent pour l'heure. Les opérateurs physiques détenant les grains et devant les livrer *« ne sont donc pas incités à vendre »*, ni les acheteurs à acheter. Les positions sur les marchés sont quelque peu bloquées. *« La Russie est au cœur de toutes les attentions, tout comme le moindre incident climatique. Il y a un vrai risque de manque de blé sur le marché export »*, résume Yann Joly. Sans oublier le risque majeur lié au nouveau seuil mycotoxines, puisque les taux ont été abaissés - *« et pas avec le dos de la cuillère »* - de 1 250 à 1 000 ppb pour les blés tendres. Côté scenario baissier, Yann Joly le redit : il faudra regarder la récolte fin août/septembre du côté de la Russie. Du côté du secteur de Bourgogne du Sud, comme ailleurs, les estimations de la récolte à venir *« ne sont pas extra »*, avec une surface emblavée en blé reculant de 10 % et des rendements attendus en baisse d'autant. La récolte de blé pourrait donc être inférieure de 30-40 000 tonnes par rapport à une année moyenne. C'est pourquoi, il est demandé de respecter à la lettre le cadre de gestion pour atteindre les meilleurs niveaux de qualité sur les PS, protéines, mycotoxines… car Bourgogne du Sud reste fidèle à sa stratégie *« différenciante haut de gamme »* pour ne pas entrer en concurrence frontale avec les blés de la mer Noire. Au passage, Yann Joly donnait un autre exemple de ce que cela implique, cette fois du côté du tournesol : *« Les malteurs ont horreur de l'huile pour la qualité de leur mousse (de bière, N.D.L.R.). Un grain de tournesol dans une benne (2 g par 50 kg) peut suffire à refuser le lot »*. Pureté variétale et absence d'insecte sont aussi scrutées à la loupe.

Quels rendements pour les maïs ?

Côté marché du maïs, *« les cours suivent ceux du blé »*. Le marché est en train de se consolider en attendant de connaître l'importance des retards côté semis aux États-Unis comme en Europe. La France affichait un piètre 72 % des surfaces semées en juin en raison des précipitations records et l'impossibilité d'entrer dans les champs, quand ces derniers n'étaient pas tout simplement inondés. Les techniciens de Bourgogne du Sud surveillent actuellement l'évolution du système racinaire des maïs. Dernier grand marché évoqué : celui du colza est le premier « à sonner le glas » entre les cours financiers du Matif et les frais physiques avec des charges de trituration limites. Résultat : la variable d'ajustement est le prix de la graine de colza au détriment de l'amont.

Cédric Michelin

Engrais vert européen : où est le bonus ?

Négociateur chez Aréa, pour la partie approvisionnements des coopératives, Benjamin Carpe doit à la fois *« sécuriser les appros, au bon moment, et avoir les meilleurs prix »*. Le chiffre d'affaires d'Aréa atteint les 5 milliards d'€. Les 23 salariés gèrent engrais (minéral et organique), phytos, semences, agroéquipements… La logistique fait la différence ensuite pour les 17 membres répartis dans 5 bassins et les 700 dépôts des 34 départements allant du Nord au Sud de la France : *« Une opportunité pour capter le meilleur sourcing »*. Ce qui peut faire une grosse différence n'est pas forcément la conjoncture économique de ces marchés, mais le contexte plus global et géopolitique influant sur la parité euro/dollar, liée aussi aux politiques des banques centrales, BCE et Fed en tête. Évidemment, les marchés de l'énergie et surtout du gaz jouent aussi sur les prix des engrais minéraux. À tel point que des usines en France et en Europe ont jeté l'éponge, faisant perdre *« un tiers des capacités de production »*. Autant dire que la pression sur les cours est à la hausse. Pour autant, Benjamin Carpe pense que les producteurs d'engrais analysent aussi les coûts de production et de vente des céréales pour *« être plus ou moins raisonnables sur leurs marges »*, côté ammonitrate et urée. Face au désir de vouloir « réindustrialiser » la France et l'Europe, il se montre perplexe. *« On a le coût matière première le plus élevé au monde et l'Europe veut décarboner en taxant »*. Et les Gouvernements ne semblent pas pressés de mettre en place des bonus écologiques sur ces engrais verts Européens… Perdu d'avance ?

ÉLEVAGE

// OVINS

Des équipements qui changent la vie

À l'occasion des dernières Ovinpiades mondiales, à Charolles, en Saône-et-Loire, le Pôle régional ovin a été le théâtre de nombreuses démonstrations. Le gain de temps et l'amélioration des conditions de travail constituaient le fil rouge de cette journée.



Les cloueurs sans fil à agrafes ou à crampillons fonctionnent avec une batterie rechargeable et une cartouche de gaz.



La pose de clôtures électriques mobiles se mécanise grâce à des équipements adaptés aux quads.



Démonstration de pose de clôture fixe avec le matériel prêté par Terre d'Ovins.

La ferme expérimentale du Pôle régional ovin de Charolles, en Saône-et-Loire, a accueilli récemment sur ses terres les Ovinpiades mondiales des jeunes bergers. Cet évènement a donné lieu à un véritable salon organisé par le collectif Inn'Ovin et la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Une quinzaine d'exposants étaient présents et les équipements pour l'élevage étaient à l'honneur, notamment le matériel de contention et les clôtures. Des démonstrations mettaient l'accent sur les conditions de travail avec la présentation d'outils facilitant la manipulation des moutons (parcs, cage de retournement…) ou mécanisant la pose de clôtures.

20 minutes pour 300 mètres de clôture

Alexandre Saunier, éleveur de 800 ovins en plein air à Ciry-le-Noble, près de Montceau-les-Mines, a réalisé une démonstration de pose de clôtures mobiles électrifiées à trois fils. Il utilise un procédé qui a été inventé en Nouvelle-Zélande. L'équipement est installé à l'avant d'un quad. L'agriculteur peut ainsi poser ou démonter sa clôture assis au guidon de son engin. Trois bobines déroulent ou enroulent les fils de la clôture. L'éleveur n'a qu'à planter les piquets. Au démontage, un système se charge d'arracher les piquets du sol. Avec cet équipement, Alexandre Saunier compte en moyenne 20 minutes pour poser 300 m de clôture électrique mobile à trois fils. Le prix de ce matériel est d'environ 2 000 €, auxquels il faut ajouter le coût du quad. Il est très utile pour le pâturage tournant dynamique qui demande de changer les animaux quotidiennement avec un découpage important des parcelles. Pour changer les animaux de paddock, il suffit de soulever la clôture en hauteur. Les brebis s'habituent rapidement à passer dessous, rapportent les utilisateurs. *« Ce matériel est également très intéressant pour le pâturage de couverts végétaux »*, fait valoir l'éleveur.

Gain de temps énorme

Les visiteurs ont également pu assister à une démonstration de pose de clôture fixe de type grillage à mouton. Un tracteur de la ferme du Pôle ovin était attelé à un équipement appartenant à la coopérative Terre d'Ovins. L'outil attelé sur le relevage arrière du tracteur supporte la bobine de grillage. Il assure le déroulage du grillage tout en maintenant la tension de ce dernier grâce à un bras hydraulique. Tandis que la clôture est maintenue tendue et bien positionnée contre les piquets, les opérateurs n'ont plus qu'à fixer le grillage sur les piquets. Pour cette action, Terre d'Ovin avait prêté un cloueur à agrafes sans fil. Cet appareil portatif, qui ressemble à une grosse perceuse ou à un pistolet, fonctionne avec une batterie rechargeable et une cartouche de gaz. L'appui sur la gâchette déclenche une petite détonation qui permet de planter fermement le crampillon ou l'agrafe dans le piquet. *« Cet appareil permet un gain de temps énorme »*, confiait Frédéric Renaud, éleveur d'ovins à Chalmoux, près de Digoin. Le prix de cet appareil s'élève à environ 1 150 €.

Marc Labille

// GESTION DE L'HERBE

Prairies piétinées : comment les restaurer ?

Les conditions humides qui prévalent depuis la mise à l'herbe conduisent à des dégradations des prairies pâturées, avec des piétinements, des refus… Arvalis propose quelques pistes techniques pour y remédier.

Première étape avant toute intervention : réaliser un état des lieux de la prairie. Selon le niveau de portance et le chargement instantané, la dégradation par le piétinement a pu être plus ou moins importante au cours des derniers mois écoulés. Dans certains cas, cela se traduit par la présence de refus et de traces de pas peu profonds répartis sur l'ensemble de la parcelle. Dans les cas les plus critiques, la quasi-totalité de la parcelle peut présenter de larges zones de sol nu où la végétation a totalement disparu.

Manques, vides, herbe piétinée…

Si les « vides » représentent 10 % ou plus de l'espace dans la prairie (surface d'une assiette par m^2), un sursemis est envisageable. En dessous de ce seuil, la prairie a la capacité de se régénérer toute seule et ce d'autant plus si elle possède un bon fond prairial. La présence de refus ou d'herbe couchée voire piétinée est une des caractéristiques de bon nombre de prairies pâturées. Il est indispensable de faucher ces refus pour permettre un redémarrage rapide et régulier des repousses. Faucher ou broyer ? la décision dépendra du volume des refus. S'il est important, un broyage conduira à laisser sur place des quantités importantes de végétation qui auront d'une part beaucoup de mal à se décomposer et qui d'autre part gêneront les repousses. Margaux Party, conseillère prairies et fourrages à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, suggère aussi la technique du « fauche-broute », ou topping : *« à condition bien entendu d'avoir les conditions de portance pour faire entrer la faucheuse dans la parcelle, cela consiste à faucher à 8 cm la veille ou le jour même de l'entrée en pâture, et de mettre l'herbe en andains. L'intérêt principal est de limiter les refus et d'obtenir une repousse plus homogène. »* Dans tous les cas, le but est de réaliser une coupe franche (couteaux bien affûtés), pas trop rase (7-8 cm) pour favoriser un redémarrage rapide de la végétation. En cas de broyage, privilégier un outil qui permette une coupe la plus fine possible avec une répartition la plus homogène. Les gyrobroyeurs sont souvent assez peu adaptés en présence de résidus importants, les broyeurs à axe horizontal seront donc plus appropriés. La faucheuse est une bonne alternative aux broyeurs : elle assure un débit de chantier élevé et permet d'exporter les résidus si ceux-ci sont en quantité relativement importante et de les valoriser en fourrage d'appoint pour des animaux à faibles besoins.



Les zones de refus ou dégradées par le piétinement des animaux peuvent justifier des interventions de rénovation.

Prévoir des interventions mécaniques à l'automne

Pas question pour l'instant d'intervenir mécaniquement dans ces pâtures détériorées, sous peine d'obtenir un effet contraire à celui recherché, *« voire de favoriser le dessèchement si les conditions redeviennent séchantes »*, prévient la conseillère. Le nivellement des prairies devra plutôt s'envisager à la fin de l'été ou au début de l'automne. L'utilisation d'une herse rotative réglée de manière superficielle permet d'aplanir le sol sans trop dégrader le couvert végétal. Elle peut être attelée à un semoir qui permettra de réaliser un sursemis au cours du même passage. L'utilisation également d'un outil légèrement plus agressif (scarificateur, aérateur) à la fin de l'automne peut dans ce cas précis (et seulement dans ce cas) trouver son utilité en aérant le sol compacté par le piétinement. Il pourra être suivi d'un passage de rouleau pour rappuyer en surface.

Alexandre Coronel, avec Arvalis

ÉLEVAGE

// SANITAIRE

IBR : 3 ans pour réformer les derniers positifs

Le 22 juin 2024, le ministre de l'Agriculture a signé un arrêté mettant en place des outils supplémentaires pour atteindre l'éradication de l'IBR en France à l'horizon 2027. Ces outils visent particulièrement deux objectifs : favoriser la réforme des bovins positifs en IBR et sécuriser les échanges de bovins non qualifiés pour protéger les cheptels indemnes.

Réforme des bovins positifs en IBR

En premier lieu, le texte accélère le rythme de la réforme des bovins reconnus infectés d'IBR : (tableau 1).

L'état accompagnera financièrement la réforme de deux tiers des bovins infectés. Lorsque l'éleveur a procédé à une vaccination élargie de son troupeau pour maîtriser une circulation virale, le montant de l'aide par animal éligible sera de 200 euros, elle sera de 180 euros dans les autres cas. Les cheptels d'engraissement dérogataires ne sont pas éligibles à cette aide financière.

Sécurisation des transports de bovins

En parallèle, l'arrêté renforce progressivement les mesures règlementaires sur le transport des bovins pour assurer la préservation des bovins indemnes ou indemnes vaccinés.

Notez qu'à partir du 1er janvier 2026, tout bovin introduit dans des troupeaux de bovins d'engraissement en bâtiment dédié sera obligatoirement indemne d'IBR ou indemne d'IBR vacciné.

Concernant les bovins non indemnes, c'est-à-dire issus d'un cheptel d'appellation autre qu'Indemne d'IBR ou Indemne d'IBR vacciné, le vendeur doit obligatoirement les soumettre avant le départ à :

- une quarantaine d'au moins 21 jours avant la sortie du troupeau d'origine ;
- un dépistage sérologique de l'IBR sur sérum individuel dans les 15 jours précédant la sortie du troupeau et au moins 21 jours après le début de la quarantaine.

Ces dispositions seront également obligatoires pour les bovins non indemnes destinés aux cheptels d'engraissement dérogataires dès le 1er janvier 2025.

Contraintes aux mouvements renforcées : (tableau 2).

Ce nouvel arrêté ministériel permet en outre aux GDS de suspendre l'édition des cartes vertes de tout cheptel qui ne régulariserait pas une anomalie de contrôle IBR d'introduction ou un défaut de prophylaxie annuel par exemple.

Bovin infecté : animal ayant obtenu deux résultats sérologiques successifs non négatifs dans un contexte épidémiologique défavorable ou présentant un troisième résultat sérologique non négatif sur sérum individuel. Ou vacciné avec un vaccin ne répondant pas aux exigences de l'article I-3 ou vacciné délété et présentant un résultat gE positif.

Bovin suspect d'être infecté : animal présent dans un cheptel en lien avec un foyer d'IBR jusqu'à ce que le GDS ait écarté un risque de circulation de la maladie.

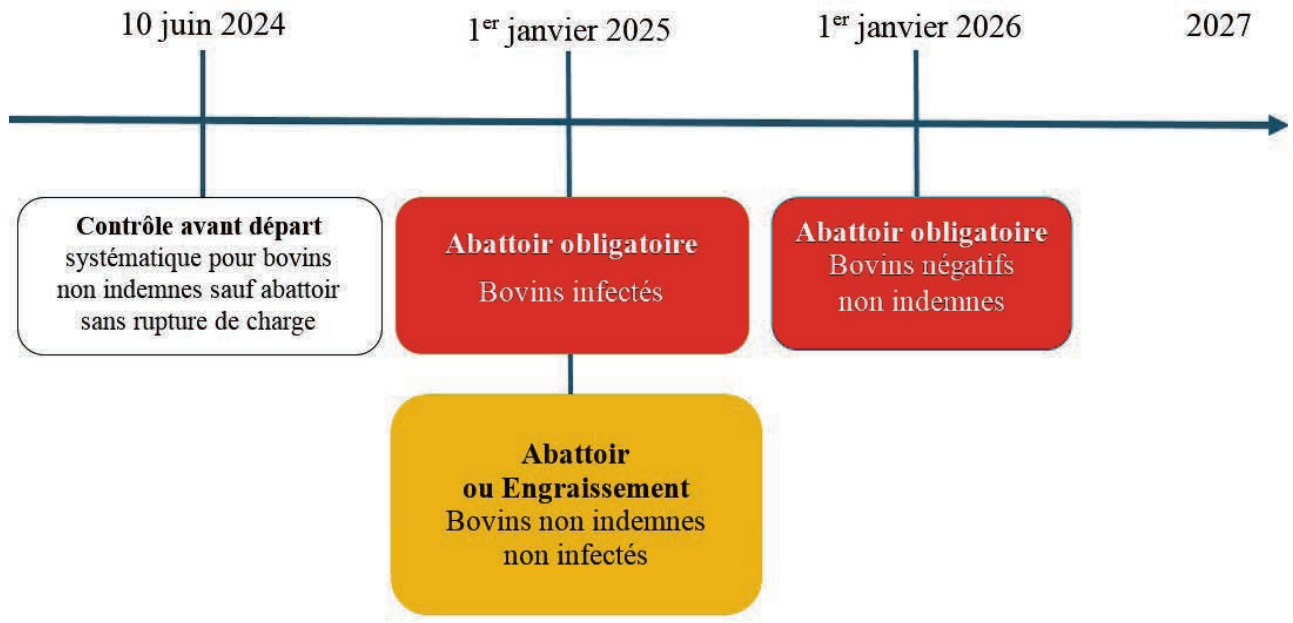
GDS

Contacts pour plus de renseignements GDS21 : Gilles Rabu (03 80 68 67 37), GDS58 : Rodolphe Morizot (03 86 90 18 90), GDS89 : Justine Chapron (03 86 94 81 87).

Tableau 1

Proportion des bovins positifs parmi les bovins de plus de 12 mois	Réforme à réaliser au plus tard le 1er juillet 2025	1er juillet 2026	1er juillet 2027
Moins de 20 %	Tous les positifs connus		
Entre 20 et 40 %	40 % des positifs connus	Tous les positifs connus	
Plus de 40 %	2/3 des positifs connus		Tous les positifs connus

Tableau 2



// INTERBEV BFC

Jennifer Coullenot, nouvelle chargée de mission

L'interprofession bétail et viandes (Interbev) Bourgogne-Franche-Comté accueille Jennifer Coullenot, chargée de mission au parcours atypique.

Originaire de la région, Jennifer Coullenot a toujours été attirée par la cuisine. Après un stage en pâtisserie qui lui a déplu, elle a tenté avec plus de succès la charcuterie. Titulaire de plusieurs diplômes dans ce domaine, elle a été salariée en charcuterie-traiteur entre Beaune et Chalon-sur-Saône. Elle a ensuite travaillé en tant que formatrice en charcuterie au CFA de Mercurey puis à l'École nationale de la charcuterie à Paris, durant 4 années. Pour de multiples raisons Jennifer Coullenot est revenue dans la région. C'est ainsi qu'elle est arrivée chez Interbev BFC, début juin en remplacement de Pauline Villebrun. Elle participe ainsi à la promotion et à l'accompagnement de toute la filière viande. Ses années de charcutière-traiteur et de formatrice en charcuterie lui ont apporté de nombreuses compétences. Elle connaît le monde de l'artisanat et sait transmettre ses acquis à tout type de public. Le fait de travailler dans un monde majoritairement masculin l'a forcée à développer son caractère afin de s'imposer. Cette fonction de chargée de mission, en constante évolution, qu'elle trouve très enrichissante et qui, malgré la nouveauté, est complémentaire avec son parcours, devrait la combler. Elle espère être à la hauteur de ses nouvelles missions. Pour contacter Interbev BFC, vous pouvez utiliser cette adresse mail : animation@interbev-bfc.fr

Sarah Obrecht



Jennifer Coullenot a intégré Interbev BFC au début du mois de juin.

// BOVINS

Un amour de Brune

Jean-Baptiste Taupenot élève une vache de race Brune sur la commune de Foissy, près d'Arnay-le-Duc.

Une vache Brune dans le territoire de l'Auxois-Morvan, ce n'est pas si courant ! Nous avons photographié l'animal il y a quelques jours avec son propriétaire, Jean-Baptiste Taupenot, chez qui nous nous sommes rendus pour livrer une veste Terres de Bourgogne remportée par tirage au sort dans le cadre de la fête départementale de l'agriculture. L'habitant de la commune de Foissy, artisan de profession, avait acquis cette vache laitière il y a une douzaine d'années dans un élevage d'Autricourt, dans le Châtillonnais : *« J'ai fait des études agricoles et de nombreux stages dans des exploitations. J'ai toujours été passionné par les animaux d'élevage et j'ai sauté sur l'occasion, le jour où j'ai pu acheter cette belle vache qui, à l'époque, était une petite génisse ! »*.

Le bovin évolue depuis dans une prairie de 4 ha située juste derrière la maison de Jean-Baptiste Taupenot et de sa compagne Marion Rondonneau : *« en plus d'être très belle, la vache Brune est très attachante. Louise, notre fille de 3 ans, l'adore et la caresse avec nous plusieurs fois par semaine, nous la contemplons chaque matin au réveil ! La Brune est originaire de Suisse et est très rustique, c'est l'un de ses nombreux atouts. Elle se plait ici, sa bonne santé est l'une de nos plus grandes priorités »*. Le Côte-d'orien de 35 ans, équipé de matériel agricole, opte pour le pâturage tournant et *« attaquera »* très prochainement la fenaison, si celle-ci n'est pas encore faite le jour de la parution de ce journal. Jean-Baptiste Taupenot n'exclut pas l'idée d'acquérir un second bovin pour assurer une *« compagnie »* à sa belle Brune.



AG

DIVERSIFICATION

// CIRCUITS-COURTS

Évolution des demandes

Le 11 et 12 juin, la Chambre d'agriculture de la Nièvre orchestrait une formation sur les circuits-courts. Pour cette année, des modifications sont à noter.



Chambre d'agriculture de la Nièvre / Élora Petitgenet

La formation « Cap circuits-courts » est proposée tous les ans par la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Depuis quatre ans, la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) propose la formation « Cap circuits-courts ». Pour 2024, la rencontre a eu lieu les 11 et 12 juin dans les locaux de la chambre consulaire à Nevers.

De nombreux sujets ont été abordés, avec pour la première journée un focus sur la communication notamment via les réseaux sociaux ou encore les sites internet. Puis, les discussions se sont poursuivies sur le positionnement des entreprises pour cibler la clientèle ainsi que sur la gestion de la concurrence. Élora Petitgenet, conseillère diversification et circuit-court à la CA 58, résume : *« nous avons balayé, avec Amaury Fichot, conseiller d'entreprise à la CA 58, tout ce qui est nécessaire pour réaliser une étude de marché ; indispensable avant de se lancer »*. La seconde journée fut, quant à elle, consacrée aux normes d'hygiène spécifiques à chaque production et à la réglementation à suivre en fonction des canaux de commercialisation.

Beaucoup d'interrogations

Élora Petitgenet salue d'ailleurs l'engagement des stagiaires pour cette édition : *« venant de Dommartin, Urzy, Varenne-Vauzelle, Saint-Saulge, Gien-sur-Cure, Luthenay-Uxeloup, Crux-la-Ville ou encore du Morvan, les stagiaires ont vraiment enrichi la formation avec leurs retours d'expériences et leurs échanges. Ces derniers se sont principalement portés sur les règles d'étiquetages, car il y a énormément d'informations à apposer sur une place souvent très réduite. Ils ont également beaucoup conversé sur les normes régissant la transformation végétale, car elle est parfois assez floue »*. Sur ce point, elle rajoute : *« La réglementation au niveau national n'a pas beaucoup évolué, comparée à celle des produits carnés. Cela peut s'expliquer par une filière peut-être moins organisée. Dans tous les cas, force est de constater que les producteurs ont de nombreuses interrogations, qui restent parfois sans réponses à cause de lois nébuleuses »*.

Un cap à développer

Si cette formation tend donc à devenir un rendez-vous habituel, les stagiaires eux changent, de même que leurs attentes. Élora Petitgenet développe : *« Nous avons beaucoup plus de personnes en reconversion, avec une moyenne d'âge de 45 ans. De plus, leurs projets sont plus axés vers des productions de niches. En effet, dans les premiers temps nous avions surtout de la demande pour la transformation de produits carnés ; correspondant à la majorité des activités du département en matière d'agriculture. Mais, cette année, nous comptons seulement un projet de cet ordre. Pour les autres, la transformation est dirigée vers le chanvre (CBD) ainsi que les productions végétales (légumes dont champignons, fruits, céréales, plantes aromatiques et médicinales, etc.). On peut expliquer cela par le fait que certains marchés sont saturés comme la production d'œufs ou de viande. A contrario, celui du végétal reste encore à développer d'autant plus qu'il y a un nouvel engouement des clients pour ces productions, et pas seulement au niveau du département »*. Pour les productions végétales, Élora Petitgenet pointe : *« au vu de la demande sur cette thématique, la Chambre d'agriculture va lancer une formation dédiée « Hygiène et méthode HACCP et hygiène de la transformation végétale », afin d'apporter certaines clés sur la réglementation. Les dates sont encore à définir, mais elle se déroulera dans le courant de l'automne. En attendant, pour la transformation carnée et la commercialisation des œufs, la même formation aura lieu les 14 et 15 octobre »*.

Chloé Monget

Renseignements auprès d'Élora Petitgenet à elora.petitgenet@nievre.chambagri.fr ou au 07 85 63 37 15

// PORTRAIT

Profession héliciculteurice

Aline Bonnardot, ancienne responsable formations à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, élève aujourd'hui 200 000 escargots à Bonnencontre.



Lors de la rencontre, le 26 juin.

La crise du coronavirus a accéléré les envies de reconversion professionnelle de bon nombre de personnes.

La Côte-d'orienne Aline Bonnardot est concernée, elle qui travaillait à la Chambre d'agriculture depuis près de 20 ans : *« J'ai voulu retrouver mes essentiels, en étant plus présente à la ferme et auprès de mes enfants. Oui, le Covid m'a permis de franchir le cap »*, confie l'ancienne responsable formations au sein de l'organisme consulaire.

Cette épouse d'agriculteur s'est lancée dans un élevage d'escargots, un animal présentant de nombreux avantages à ses yeux : *« la très grande majorité des escargots consommés en France sont importés des pays d'Europe de l'Est, il y a sans doute quelque chose à faire au niveau local… Aussi et surtout : je voulais créer une ferme pédagogique avec l'accueil de jeunes scolaires. L'escargot se prête bien à cet exercice, il peut être observé et manipulé sur place, nous pouvons même l'emmener en classe ! »*.

Des recettes estivales

Aline Bonnardot vit actuellement sa première année d'exercice : son élevage est composé de 200 000 individus Gros-Gris qui évoluent dans deux parcs d'une superficie totale de 800 m². La *« récolte »* a lieu en septembre, les escargots seront vendus plus tard à des particuliers, dans des magasins de producteurs et à plusieurs restaurateurs. Fin 2023, 25 000 escargots ont été transformés par ses soins et écoulés lors de portes ouvertes, marchés de Noël et autres événements festifs. Aline Bonnardot développe de nouvelles recettes, notamment estivales avec des fromentines contenant du fromage de l'Abbaye de Cîteaux ou encore du chorizo : *« les escargots sont principalement consommés durant les fêtes de fin d'année. Avec ces recettes sortant de l'ordinaire, l'idée serait de les proposer à différentes saisons, y compris en ce moment ! »*. Parmi ses autres objectifs, l'éleveuse de Bonnencontre souhaiterait disposer de ses propres équipements de transformation à court ou moyen-terme, elle qui loue aujourd'hui le laboratoire de Frédéric Marcouyoux à Vernot, près d'Is-sur-Tille.



Déjà six classes

La partie *« pédagogique »* du projet d'Aline Bonnardot a pris forme ces dernières semaines avec l'accueil de six classes de maternelle, CP et CM1 : *« je souhaite là aussi augmenter l'activité à l'avenir. À la Chambre d'agriculture, j'animais le réseau de l'École en Herbe et j'adorais cela ! C'était presque une évidence pour moi de continuer sur cette lancée. Les enfants et les instituteurs repartent ravis de chaque rendez-vous, c'est un bonheur de travailler dans ces conditions »*. La Côte-d'Orienne prend également plaisir à commercialiser ses produits : *« c'est un nouveau métier pour moi, et force est de constater que les liens avec la clientèle mais aussi avec les autres producteurs sont aussi sympathiques qu'enrichissants »*.

Membre du réseau Bienvenue à la Ferme, agréée Savoir-faire 100 % Côte-d'Or et adhérente de la Fédération nationale des Héliciculteurs de France, Aline Bonnardot est très active sur les réseaux sociaux : l'actualité de son élevage est à retrouver sur la page Facebook *« La ferme des Bruyères – Bonnencontre »*.

AG

Contact : 07 88 41 04 81.

// ÉPANDAGE DU LISIER

Les tonnes à simple essieu relancées par les chantiers décomposés

Economiques, les tonnes à lisier à simple essieu sont limitées par leur capacité de cuve et ne peuvent donc pas satisfaire aux exigences de tous les utilisateurs. Toutefois, le développement des chantiers d'épandage décomposés pourrait leur être favorable.



Joskin

Les tonnes à lisier à simple essieu de grande capacité sont réservées aux chantiers d'épandage décomposés, car elles ne sont pas homologuées pour circuler à pleine charge sur la route.



Pchon

Les tonnes à lisier à lisier à simple essieu équipées de grandes roues sont plus économiques et plus facile à tracter au champ que les modèles à double essieu de taille équivalente. Elles affichent en revanche de moins bonnes aptitudes routières.

Les tonnes à lisier à simple essieu présentent l'avantage d'être économiques. Dotées de grandes roues pouvant mesurer jusqu'à deux mètres de diamètre et plus d'un mètre de large, elles sont faciles à tirer, garantissent un bon report de charge sur le pont arrière du tracteur, dont la puissance peut être modeste. De plus, elles respectent le couvert végétal lors des interventions sur cultures en ne créant pas d'effet de ripage lors des manœuvres. Leur principal inconvénient est leur contenance limitée liée à la réglementation routière. En effet, l'homologation européenne limite à 10 000 kg la charge maximale supportée par un essieu et à 4 000 kg le report de charge sur le tracteur. En retirant le poids à vide de la tonne à lisier et celui de l'outil d'épandage embarqué (enfouisseur, rampe à pendillards ou à patins…), la capacité maximale de la cuve plafonne vite. Toutefois, l'homologation française est plus avantageuse, car elle autorise jusqu'à 13 000 kg sur l'essieu. C'est pourquoi certaines tonnes à simple essieu contiennent jusqu'à 12 500 litres. En revanche les ventes de tels modèles se cantonnent aux exploitations individuelles et aux Cuma traitant de petites quantités de lisier.

Les doubles essieux nettement plus chers

De 12 000 à 20 000 litres, les constructeurs retiennent des doubles essieux, afin de satisfaire à la réglementation routière. À capacité comparable, ces variantes coûtent nettement plus cher que les simples essieux. En effet, l'essieu tandem ou boggie est plus onéreux, les pneus sont au nombre de quatre et certains équipements sont incontournables, comme l'essieu suiveur ou directeur. En contrepartie, les tonnes à lisier à double essieu sont moins sensibles au tangage que les simples essieux, ce qui est appréciable pour les trajets routiers, surtout lorsque les parcelles sont éloignées de la fosse. L'aspect facilité de traction a été travaillé par de nombreuses marques, qui proposent d'encastrer les roues dans la cuve pour monter des pneumatiques de grand diamètre. Avec des montes en 30,5 pouces affichant environ 1,65 m de diamètre, les tonnes à double essieu sont nettement plus roulantes qu'avec des 26,5 pouces mesurant de 1,30 à 1,40 m de diamètre. Leur report de charge sur le tracteur est par ailleurs moins bon que celui d'une tonne à simple essieu. Par conséquent, la présence d'une cloison conservant du lisier à l'avant de la cuve durant la vidange peut être recommandée, surtout avec un outil d'épandage. A noter que certaines tonnes donnent la possibilité d'ajuster le positionnement de l'essieu sur le châssis pour corriger l'équilibre lors de l'ajout d'un enfouisseur ou d'une rampe.

Des simples essieux spécifiques aux chantiers décomposés

Avec le développement des unités de méthanisation, qui engendrent de grandes quantités de digestat à épandre, certaines entreprises de travaux agricoles revoient leur organisation de chantier. Plutôt que d'investir dans une tonne à lisier à double ou triple essieu, attelée à un puissant tracteur, qui passe 75 % du temps sur la route, ces ETA décomposent le transport et l'épandage. Elles investissent alors dans des citernes de transfert de conception simple et chaussées de pneus routiers, qui se révèlent nettement moins chères à l'achat et à l'utilisation que les tonnes équipées de grosses roues assurant le transport et l'épandage.

Les véhicules de transfert ont de surcroît l'intérêt de ne pas demander de tracteurs puissants et de circuler plus facilement dans les bourgs, où les aménagements ne sont souvent pas compatibles avec les engins de gros gabarit. Pour l'épandage, dans le cadre de chantiers décomposés, les tonnes à lisier de plus petites tailles font l'affaire, telles que des simples essieux développées spécialement pour travailler au champ. Ces modèles, non conçues pour circuler sur la route à pleine charge, affichent des capacités de 14 000 à 17 500 litres. Ils peuvent être équipés de larges pneus et même du télégonflage pour respecter les sols, même si leur charge à l'essieu élevée peut se traduire par un tassement en profondeur. Leur contenance est généralement liée à la capacité des citernes de transfert, afin de les vider en deux fois.

La largeur de leur équipement d'épandage dépend de la taille moyenne des parcelles. L'objectif est d'éviter que la vidange se termine à mi-longueur, afin de limiter les trajets dans le champ. Une des principales contraintes des chantiers décomposés reste de trouver des chauffeurs, car l'alimentation d'une tonne au champ peut mobiliser de deux à quatre citernes de transfert, selon la distance entre la fosse et le lieu d'épandage.

David Laisney



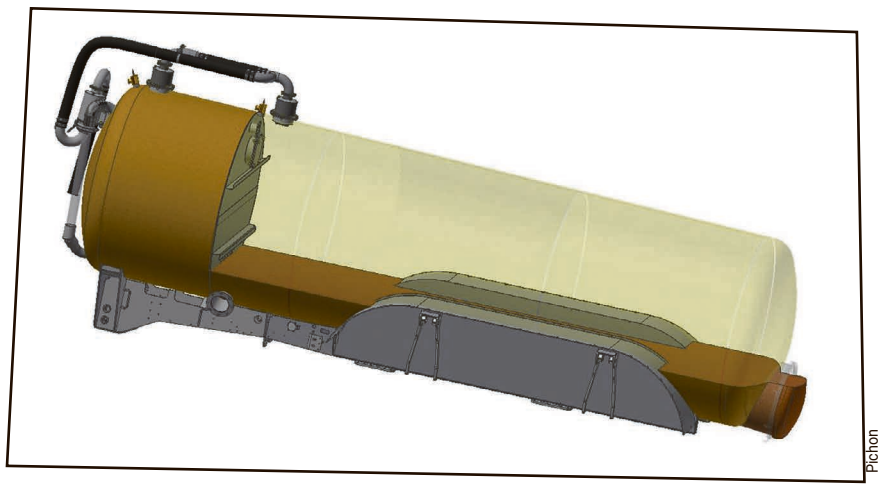
D.Laisney

Dans le cas des chantiers décomposés, la contenance de la tonne à simple essieu est souvent conditionnée par le volume des citernes de transfert de lisier.



D.Laisney

Les tonnes à lisier à simple essieu les plus grosses chaussent des pneus mesurant jusqu'à un mètre de large.



Pichon

Comme le report de charge sur le tracteur est moins important avec une tonne à double essieu qu'avec une simple essieu, certains constructeurs à l'instar de Pichon intègrent une cloison dans la cuve qui conserve du lisier en partie avant durant la vidange.

ÉPANDAGE

// LES NOUVEAUTÉS

Agriest Des rampes à patins de grande envergure

Les rampes à patins du constructeur slovène Betec sont désormais commercialisées en France par la société Agriest. L'offre particulièrement étoffée comprend des modèles de 6 à 31 m d'envergure et plusieurs configurations de cinématique de repliage sont proposées, afin de s'adapter aux différents modèles de tonnes à lisier et automoteurs du marché. Ces rampes intègrent un broyeur répartiteur et accèdent en option à la largeur de travail variable.



Agriest

Annaburger Une tonne à lisier à cuve polyester de 30 000 litres

La tonne à lisier HTS 34N.28 d'Annaburger se caractérise par sa cuve de 30 000 l réalisée en polyester renforcé de fibres de verre (PRV), un matériau présentant l'avantage de résister à la corrosion et d'être léger et élastique. Satisfaisant à l'homologation routière européenne, elle affiche un PTAC de 34 t (32 t maxi en France), dont 4 t de report de charge sur le tracteur et 10 t sur chacun de ses trois essieux. Cette tonne à lisier chausse au maximum des pneumatiques de dimension 750/60 R30,5 et bénéficie d'un tridem et d'un timon suspendus hydrauliquement, ainsi que d'essieux directeurs à pilotage électronique. Comme la citerne est non pressurisée, le remplissage et la vidange sont assurés par une pompe à lobes Vogelsang débitant 9 000 l/min (14 000 l/min en option). Un bac à pierres est inclus de série et en option Annaburger monte à l'aspiration un broyeur pour hacher la paille et les fibres. Cette tonne gérée via Isobus reçoit en standard un relevage trois points (à quatre points en option).



D.Laisney

Bauer Une tonne à lisier spéciale montagne

Avec son petit gabarit, la tonne à lisier Edelweiss de Bauer s'adresse aux exploitations en zone de montagne. Cette machine à simple essieu est disponible en capacité de 7 000, 8 000 et 9 000 l. Elle se caractérise par l'adoption de pneumatiques de grande taille (jusqu'à 30,5 pouces) facilitant la traction et respectant le sol et les prairies. Cette tonne bénéficie du système SLE garantissant un report de charge du tracteur, grâce à l'utilisation d'une cloison qui retient le lisier en partie avant. Elle dispose d'un attelage arrière pour accrocher une rampe à patins mesurant de 6 à 10,5 m de large.



D.Laisney

Bergmann Réguler le débit de l'épandeur à fumier en pilotant la vitesse du tracteur

Le dispositif SpeedControl développé par Bergmann sur ses épandeurs à fumier Isobus, utilise la fonctionnalité TIM permettant de piloter la vitesse du tracteur pour réguler le débit de l'appareil. Cet automatisme permet d'avoir une vitesse de fond mouvant constante dans sa plage optimale, pour une meilleure régularité de l'épandage, le système fonctionnant en lien avec le dispositif de pesée de l'épandeur. La mise en œuvre de la modulation de dose gagne également en précision. Associé à un autoguidage GPS, le SpeedControl participe au confort du chauffeur.



Bergmann

Panien
BY LA CAMPAGNE

La BONNE DOSE
au BON ENDROIT



• Table d'épandage • Pesée dynamique
• Isobus • Régulation pondérale

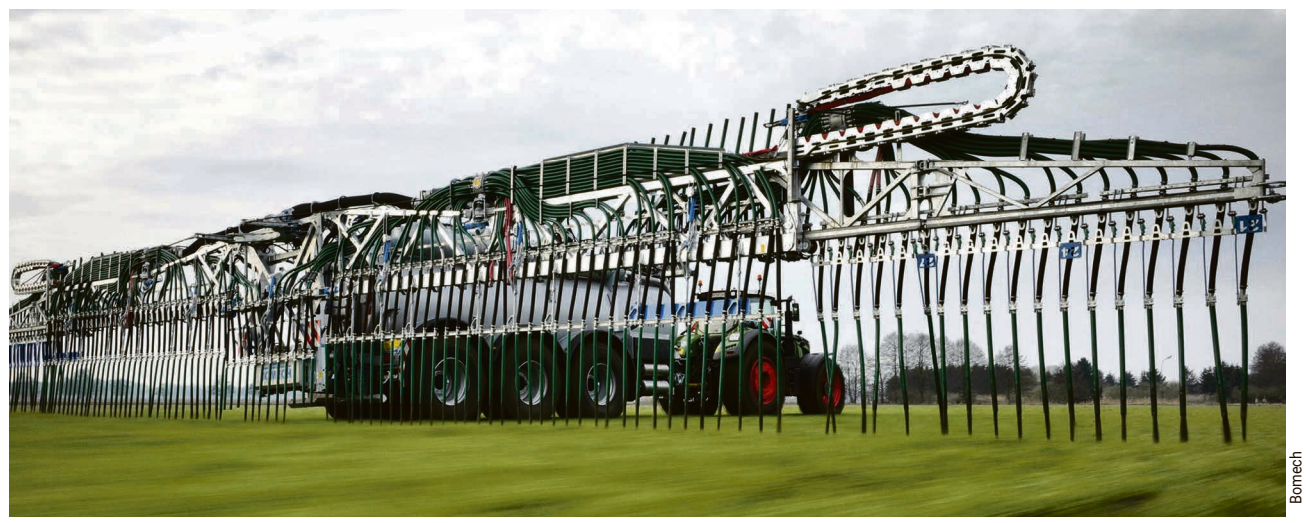
DAFP MATERIEL AGRICOLE

Toucy 03 86 44 00 77 - Venoy 03 86 44 00 19

dafp-agri.com

Bomech Une rampe à pendillards à largeur variable

La rampe à pendillards Evolution V36.21 de Bomech se distingue par sa largeur de travail ajustable de 21 à 36 m. Cet outil d'épandage pour les tonnes à lisier dispose d'extrémités télescopiques de 7,5 m pour régler l'envergure. Il donne la possibilité de rétracter un des deux côtés sur 1,5 ou 2 m pour ne pas fertiliser les bandes tampon. Lors de l'épandage, les tuyaux sont successivement repliés vers le haut, dès que le chauffeur réduit la largeur de travail, afin de bénéficier de l'effet anti-goutte. Cette rampe dotée de 144 tuyaux espacés de 25 cm embarque quatre broyeurs répartiteurs et affiche un débit supérieur à 12 m3/min. Elle intègre un système de capteurs pour la gestion de la hauteur de travail. Largeurs de travail possibles : 21, 24, 27, 30, 33 et 36 m - Largeur au transport : 3 m



Bomech

// LES NOUVEAUTÉS

Chevance Les épandeurs Booster vont à l'essentiel

Chevance complète sa gamme d'épandeurs à fumier avec le Booster, un appareil moins sophistiqué que le Sniper, qui se décline en trois modèles de 12 à 18 m³. La hauteur de caisse de 1,30 m limite la hauteur de chargement à 2,35 m pour le 12 m³. Il adopte des hérissons verticaux de 1 020 mm de diamètre et 2,05 m de haut, dotés de 5 spires et 62 couteaux. Chevance emploie l'acier HLE et applique quatre couches de peinture pour la construction du Booster. Plusieurs éléments sont en acier galvanisé, comme la grille antiprojection à l'avant, la porte-guillotine et le cadre des hérissons. Cet épandeur reçoit en option une porte guillotine, une centrale hydraulique, un freinage mixte, un volet de bordure, des garde-boue alu…
Volume : 12, 15, 18 m³ - Longueur de chargement devant la porte : 4,30 ; 5,30 ; 6,30 m
Hauteur sous porte : 1,75 m - Hauteur de chargement : 2,35 ; 2,45 ; 2,46 m



M. Portier

Fliegl Une rampe à patins de 30 mètres à 6 sections

Les tonnes à lisier Fliegl accèdent à une nouvelle rampe d'épandage à patins de 30 m d'envergure. Abandonnant la conception utilisant le cadre de rampe pour conduire le lisier, la Skatemaster 300 inaugure une nouvelle structure en acier galvanisée plus légère, accompagnée d'une géométrie variable, favorisant la stabilité et le suivi du relief à l'aide de deux roues de jauge. Afin de limiter les longueurs de tuyaux, Fliegl conserve ses répartiteurs à vis en inox, qui sont au nombre de six sur toute la largeur, pour alimenter les descentes espacées de 25 cm. Chaque répartiteur est associé à un bac à pierres. Le constructeur insiste sur le faible risque de bouchage de sa solution, sur la rapidité de montée en charge de la rampe et sur la possibilité de faire de la coupure sur les six sections. Pour les lisiers très pailleux, il est aussi possible d'ajouter un broyeur en sortie de tonne. Pilotée par Isobus, cette rampe profite de séquences automatisées pour le dépliage/repliage. Elle peut travailler sur 21 m en repliant les deux extensions de 4,5 m.



Fliegl

Dangreville La pesée dynamique disponible sur tous les épandeurs

Des modèles à caisse étroite et simple essieu à ceux à caisse large et tridem, tous les épandeurs à fumier et compost Dangreville peuvent disposer en option d'un système de pesée dynamique avec correction pondérale, incluant 5 ou 6 pesons selon les modèles. Le constructeur propose également la compatibilité Isobus sur l'ensemble de sa gamme. Ces appareils profitent par ailleurs d'un graissage facilité par des graisseurs centralisés.



M. Portier

Garant Kotte Une tonne à lisier à simple essieu de 17300 litres

La tonne à lisier à simple essieu PE 17.300 de Garant Kotte n'est clairement pas conçue pour circuler en charge sur la route. Ce modèle, d'une capacité de 17 300 l, est adapté aux chantiers décomposés d'épandage de lisier. Pourvu d'un pont moteur, il chausse des pneumatiques de dimension 900/60 R42. Cette tonne à lisier dispose d'un système de hachage et d'une grille de sécurité protégeant la pompe à lobes. Cette dernière se caractérise par sa conception cloisonnée permettant de diviser le flux de lisier en deux, afin d'alimenter l'équipement d'épandage par demi-largeur.



D. Laisney

Evers Un enfouisseur polyvalent à grands disques

Représenté en France par la société MapAgri Services, le spécialiste néerlandais des équipements d'épandage Evers a conçu un nouvel enfouisseur à disques capable d'intervenir sur prairies, cultures ou sols préparés. Décliné en cinq modèles de 7,50 à 15 m, le Quadro Disc utilise des disques ouvreurs simples de 415 mm de diamètre. Ceux-ci sont espacés de 18,75 cm, regroupés par quatre sur des éléments équipés de parallélogrammes hydrauliques. Cette conception assure une pression au sol homogène et un bon suivi du terrain. À l'arrière de chaque disque, une dent améliore l'incorporation du lisier sur terre nue. Elle s'escamote pour fertiliser les prairies ou les cultures en place. Le Quadro Disc embarque des répartiteurs alimentant des tuyaux de 40 mm de diamètre débouchant sur des sorties de 60 mm. Le châssis articulé améliore le suivi du terrain et autorise, sur les modèles de 12 m et plus, un épandage en 9 m. Une coupure de sections est proposée en option.
Largeur : 7,50 ; 9 ; 12 ; 13,50 ; 15 - Nombre de disques : 40, 48, 64, 72, 80 - Poids : 2 400, 2 590, 3 480, 3780, 4 120 kg



Evers

Joskin Les épandeurs Ferti-Space2 en simple essieu et en tridem

Deux modèles supplémentaires font leur apparition dans la gamme d'épandeurs à caisse large Ferti-Space2 de Joskin. Le premier, baptisé FS5511/15U, dispose d'une caisse conique affichant un volume de 12,32 m³ DIN devant la porte guillotine et de 17 m³ au total. Des rehausses en bois ou en alu de 25 cm permettent de gagner 2,8 m3 DIN. Cet appareil repose sur un simple essieu (carré de 150 mm) doté d'un freinage pneumatique. Étant boulonné à la caisse, sa position peut être ajustée en fonction du report de charge voulu sur le tracteur. Il peut être chaussé en pneumatiques de 800 mm de large et 30,5 pouces de diamètre. Le FS5511/15U reçoit un attelage à rotule K80 de série, complété en option par une suspension hydraulique de la flèche.
Le plus gros, baptisé FS8014/28TRU, chapeaute la gamme avec son volume de 22 m³ DIN jusqu'à la porte et 30,2 m³ au total. Ses rehausses de 50 cm (hydrauliques en option) portent sa capacité à 40 m³. Il peut aussi recevoir des rehausses d'un mètre pour une utilisation en remorque d'ensilage. Son tridem bénéficie d'une suspension hydraulique et de deux essieux directeurs, avec une homologation à 40 km/h. Dotés d'un fond mouvant à 4 chaînes marines, ces épandeurs adoptent un nouveau design de caisse conique en forme de goutte d'eau profitant au volume tout en préservant la charge utile, les côtés étant construits avec une épaisseur de 4 mm, sans renforts supplémentaires. Ils peuvent recevoir des hérissons verticaux ou une table d'épandage. Autre évolution, le pilotage Isobus offre une nouvelle interface plus intuitive.



Joskin

ÉPANDAGE

// LES NOUVEAUTÉS

Kaweco Les tonnes à lisier Profil III Gen. 2 remplacent deux gammes



Kaweco

La nouvelle génération de tonnes à lisier Profi III de Kaweco, estampillée Gen. 2, succède aux deux gammes Turbo et Profi III. Cette nouvelle offre reprend le châssis intégré des Turbo, mais en diffère par un centre de gravité encore abaissé, autorisant des montes de plus grande dimension : par exemple, un modèle de 23 m³ devrait prochainement être dévoilé avec des pneus de 900/70 R38 (900 mm de large, 2,20 m de diamètre). Des montes de plus grande dimension devraient être installées par la suite sur d'autres modèles. Les Profi III Gen. 2 se distinguent par une nouvelle pompe centrifuge auto-amorçante brevetée. Celle-ci, débitant 15 m³/min, dispense de pompe à vide ou à lobes pour la gaver. Elle peut néanmoins être combinée à un broyeur pulvérisant les pailles et les résidus d'herbe, mais aussi évacuant les corps étrangers et/ou indésirables dans un bac à pierres. À l'arrière, les tonnes à lisier Profi III Gen. 2 reçoivent un relevage de 9 t de capacité, soit 2 t de plus que les modèles les plus robustes jusqu'alors chez Kaweco. La direction du ou des essieux est de type gyroscopique : un capteur entre le tracteur et la flèche dispense d'une barre de direction et pilote les essieux de manière électrohydraulique. D'une capacité de 28 m³, la première tonne sera rapidement suivie d'une 20 m³ chaussée en 800/60 R32 et de la tonne de 23 m³ précédemment citée.

Pichon Trois tonnes à lisier de 12, 13 et 15 m³



Pichon

La gamme de tonnes à lisier SV s'étoffe par le bas avec trois capacités supplémentaires de 12,2 ; 13 et 15,6 m³, en complément des trois modèles existants (16, 18 et 20 m³). La SV12R repose sur un simple essieu boulonné et donc déplaçable sur le châssis de façon à optimiser la répartition des charges sur l'anneau en fonction du poids de l'équipement arrière. L'encastrement permet d'accueillir des pneumatiques de 1,90 m de diamètre. Cette machine inaugure le circuit à double vidange Alta adapté aux épandages en zones vallonnées.
La SV13 repose sur un tandem ou un boggie, dont les deux essieux espacés de plus de 1,80 m limitent le besoin de traction, la destinant à des tracteurs de moins de 180 ch. Dans sa déclinaison SV13R, cette tonne adopte deux essieux encastrés chaussés de roues de 1,68 m de diamètre, lui procurant une bonne stabilité dans les parcellaires vallonnés. Au pompage, la SV13 utilise le bras BP2 ou le modèle plongeur Pichon. La SV13R peut aussi être équipée du bras tourelle pour plus de flexibilité. La tonne SV15R profite d'un essieu tandem à pivots renforcés dimensionné pour supporter une charge de 15 t par essieu. Prédisposée pour le télégonflage, elle peut recevoir des roues de 1,68 m de diamètre, afin de limiter le tassement. En option, la cuve intègre une cloison améliorant le report de charge sur le tracteur jusqu'en fin de vidange. Ces tonnes accèdent à toute la gamme d'outils d'épandage proposée par le groupe Samson : pendillards, injecteurs et incorporateurs.

Samson Des rampes d'épandage à patins à géométrie variable



Samson

Baptisée TSB pour Trailing Shoe Boom, la gamme de rampes d'épandage à patins Samson se compose de modèles mesurant de 7,5 à 24 m d'envergure s'adaptant sur toutes marques de tonnes à lisier. Toutes présentent un intervalle entre patins de 25 cm. Bénéficiant d'un positionnement tarifaire économique, les versions TSB1 ne reçoivent qu'un seul broyeur répartiteur vertical et sont disponibles en 7,5 et 9 m de large. Elles disposent d'un attelage à trois ou quatre points. Ces rampes TSB1 respectent au transport une hauteur inférieure à 4 m et une largeur de 2,99 m. Plus technologiques, les rampes TSB2, à deux broyeurs répartiteurs, se déclinent en trois variantes : une de 18 m fixe et deux à largeur variable permettant de travailler en 18 et 21 m pour la première et en 18, 21 et 24 m pour la seconde. Les modèles TSB2 se distinguent par l'intégration dans le châssis des tuyaux métaliques alimentant les broyeurs répartiteurs. Ils bénéficient de la géométrie variable positive et respectent au transport une largeur de 3 m et une hauteur de 3,78 m.

Strautmann De grandes roues pour l'épandeur à caisse large VS 2005

Afin d'offrir davantage de charge utile à son épandeur à fumier à caisse large VS 2005, tout en limitant la compaction des sols, Strautmann a développé un nouveau châssis permettant l'adoption d'un essieu boggie à empattement rallongé (1,82 m) autorisant une charge de 19,2 t. Avec un attelage à rotule acceptant 4 t sur le timon, l'épandeur affiche ainsi un PTAC de 23,2 t. Ce nouveau châssis facilite également le montage de roues de grandes dimensions chaussées de pneus 800/45 R30.5, à technologie VF en option.



Strautmann

Swisstec Ag Une rampe d'épandage sans tuyau ni broyeur répartiteur

La rampe d'épandage à patins Schleppfix de l'entreprise suisse Swisstec Ag se caractérise par sa conception sans tuyau ni broyeur répartiteur. Elle se veut ainsi plus économique en entretien que les rampes conventionnelles à pendillards ou à patins, dont les tuyaux affichent une certaine durée de vie. La Schleppfix utilise seulement des tuyaux de grand diamètre pour alimenter des caissons diffuseurs qui répartissent uniformément l'effluent vers les patins de dépose. Insensible au dévers, chaque caisson intègre une tête de répartition dotée d'une grosse buse amovible contrôlant le dosage. Disponibles en 7,50 ; 9 ; 11,50 m et prochainement en 15 m de large, cette rampe d'un nouveau genre reçoit des patins espacés de 15 cm. Elle existe également en écartement de 30 cm, afin d'éviter les bourrages avec les lisiers chargés en paille. Son fonctionnement ne réclame qu'une pression de 0,8 bar et qu'un seul distributeur hydraulique double effet pour gérer le dépliage et le repliage.



Swisstec

Wienhoff Une tonne à lisier de grande capacité spéciale chantiers décomposés

Avec sa capacité de 17 500 l, la tonne à lisier à simple essieu 18.660 E PTW Profiline de l'Allemand Wienhoff est clairement conçue pour les épandages en chantier décomposé. La réglementation lui interdit en effet de rouler en charge sur la route. Cette tonne à lisier dispose d'un pont moteur et chausse des pneumatiques de dimension 1000/65 R32 mesurant un mètre de large. Elle intègre une pompe Vogelsang débitant 9 000 l/min et bénéficie du pilotage Isobus.



D.Laisney

ENVIRONNEMENT

// AGROÉCOLOGIE

La Côte-d'Or a son lauréat pour le concours national

Nicolas Regala, éleveur ovin dans l'arrière côte de Nuits-Saint-Georges, est le lauréat de l'édition 2024 du concours des prairies fleuries, co-organisé par la Chambre d'agriculture et la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges. Il défendra ses chances l'hiver prochain lors du Salon de l'Agriculture.

Chaque année, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose à des agriculteurs de différents secteurs du département de participer à ce qu'on nomme, un peu rapidement, le Concours des prairies fleuries, mais qui, plus largement, est en fait un concours des pratiques écologiques. Cette année, le secteur concerné était l'arrière-côte de Nuits-Saint-Georges et le concours était organisé en partenariat avec la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges. *« On travaille avec eux depuis quelques années sur des actions en lien avec la biodiversité »* précise Géraldine Ducellier, conseillère Environnement à la Chambre d'agriculture. Quatre parcelles étaient engagées, des prairies fauchées et éventuellement pâturées ensuite. Le jury composé d'une spécialiste en agronomie (Sylvie Granger, enseignante à l'Institut Agro Dijon), d'un spécialiste en botanique (Pierre Juillard, chargé d'études au sein de la communauté de communes Gevrey-Nuits), d'une spécialiste en faune (Lara Chatard, Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud), et présidé par Georges Strutynski, (vice-président en charge de la préservation de l'environnement au sein de la Communauté de communes Gevrey-Nuits) a visité les parcelles sur une journée, début juin, en présence des agriculteurs concernés (Nicolas Régala, EARL du Bas du Gouey à Fussey, Loïc Simon, de Saint-Vincent-en-Bresse, en Saône-et-Loire, Florent Tripodi, de Bouilland, et Éric Vallot, Ferme de La Serée, à Mesmont).

Adéquations écologiques et agronomiques

Des questions étaient posées sur les exploitations. Le jury a examiné la diversité floristique. *« On n'élit pas la plus belle prairie ou l'agriculteur qui travaille le mieux,* précise Géraldine Ducellier, *mais la prairie dont les adéquations écologiques et agronomiques sont les meilleures. Nous faisons ce concours justement pour valoriser le travail d'agriculteurs qui sont sur des secteurs où il n'est pas toujours facile de maintenir de l'herbe »*. Les quatre parcelles étaient toutes très belles. La lauréate est celle qui présentait la diversité floristique la plus importante et qui, en plus, abritait une pelouse sèche, une forme d'habitat qui se fait rare aujourd'hui. Sur cette parcelle a même été trouvée une espèce de papillon qui n'avait encore jamais été observée sur ce secteur ! *« L'agriculteur fauche cette parcelle,* précise Géraldine Ducellier, *puis il y met ses moutons. Elle s'exprime au mieux »*. Le gagnant de ce concours va ensuite pouvoir concourir au niveau national, au moment du Salon international de l'agriculture, à Paris, à l'hiver 2025. L'exploitant qui ira présenter sa parcelle au niveau national est Nicolas Régala, éleveur ovin (EARL du Bas de Gouey) à Fussey et sa parcelle est située sur la commune de Détain-et-Bruant.



Nicolas Regala (deuxième en partant de la droite) est le lauréat 2024 du concours Prairies fleuries en Côte-d'Or.

Berty Robert



// OUVERTURE

58 « Un petit bijou »

Depuis le 22 mai, le restaurant-bar-épicerie de Chaumard a ouvert ses portes aux clients. Présentation de son gérant.



De gauche à droite : Fabien Veau, Zoltan Horvath et Jean-Pierre Billard à l'Auberge de Pannecière.



L'un des burgers de Zoltan, avec un pain « fait maison ».

Zoltan Horvath



Zoltan l'affirme : « même les desserts sont faits maison ! »

Zoltan Horvath

Les travaux sont désormais terminés, les tables ont été installées et les clients ont passé la porte de l'Auberge de Pannecière à Chaumard. Ouvert depuis le 22 mai, ce restaurant-bar-épicerie était un projet de la commune, financé en partie grâce au Plan de reconquête rurale (1). Ainsi, c'est Zoltan Horvath, 47 ans, qui a pris la tête de la gérance de l'établissement avec une volonté bien marquée : *« proposer du bon, du beau à des tarifs raisonnables »*.

Du bon abordable

De manière quasi épidermique il explique : *« après avoir parcouru le monde, j'ai été déçu de nombreuses fois par ce que peuvent proposer certains : du congelé et du médiocre. À mon sens, cela est encore plus scandaleux car nous sommes en France, pays de la gastronomie. En plus, vendre des assiettes comme ça à des prix exorbitants est une ineptie. Nous sommes tous dans un contexte difficile, et la nourriture ne doit pas être un levier d'économie. Nous devons tous pouvoir manger de bonnes choses à des prix raisonnables »*. Hongrois d'origine, Zoltan Horvath a écumé de nombreux chemins. *« J'ai travaillé aux USA, en Sicile, en France (Côte d'Azur, Toulouse, Paris…) et, dernièrement, j'étais à Chalon-sur-Saône (71). Si le travail me convenait, mon lieu d'habitation non »*. Pour retrouver une certaine qualité de vie, il fait donc le pari de venir vivre dans la Nièvre : *« J'ai une maison à Épiry, que j'apprécie beaucoup. Nous nous sommes donc installés ici, avec ma famille, à l'année »*. Côté professionnel, il s'engage alors dans un établissement à Corbigny : *« Si tout se déroulait bien, j'ai décidé de changer lorsque j'ai entendu parler du projet de la commune de Chaumard… Une opportunité pour me réinventer »*. Question saveurs, Zoltan Horvath martèle : *« je veux que les clients retrouvent la cuisine de leur grand-mère : quelque chose de copieux qui a du goût »*. Outre les salades aux gésiers, il propose une panoplie de burgers, et il n'est pas question de surgelé : *« Tout est maison ! Je fais mon pain moi-même, avec la sauce maison aussi. La viande est du Charolais ; il n'y a rien de mieux ! »*. Un savoir-faire d'ailleurs reconnu par la profession puisqu'il est référencé Gault & Millaut (guide gastronomique : https://www.gaultmillau.org/).

Simplicité affirmée

Mais, comment Chaumard a attiré Zoltan ? Sur ce point, Jean-Pierre Billard, maire de Chaumard, et Fabrice Veau, premier adjoint, soulignent avoir rencontré Zoltan Horvath par hasard. *« On nous pose souvent la question, car il était le candidat parfait. La réponse est simple : c'est par hasard en discutant avec un ami commun que nous l'avons découvert »*. Pour eux, Zoltan Horvath est *« un bosseur dont le projet, outre l'aspect de restauration locale, avait une dimension humaine »*. Zoltan Horvath développe ce point : *« nous sommes dans un territoire où il y a peu d'endroits de convivialité. Et, s'il était indispensable de proposer des produits de qualité à des montants accessibles, je voulais aussi mettre en place un certain lien, avec les touristes, mais surtout avec les locaux, car ce sont eux qui feront la pérennité du lieu »*. Ainsi, il organise très régulièrement des concerts, des apéros ou encore des barbecues : *« c'est simple, mais indispensable pour réaliser de belles choses »*. Ainsi, loin de s'arrêter aux bords des assiettes, cette dimension sociale s'entend en cuisine : *« pour mes salariés, je ne regarde pas l'âge, je regarde l'investissement. C'est difficile pour certains de trouver un emploi dans notre territoire. Et, pour moi, aider des personnes volontaires en les embauchant est une évidence »*. Défini par Jean-Pierre Billard et Fabien Veau comme *« un peu bourru mais avec la main sur le cœur »*, Zoltan Horvath a aussi épaulé l'un de ses trois salariés à trouver un logement comme le précise Monsieur le maire : *« Il a loué un gîte de la mairie pour un de ses employés. C'est vraiment un engagement de sa part pour que l'établissement fonctionne et cela nous fait chaud au cœur de voir les clients se presser tous les jours à sa table »*. Zoltan Horvath conclut : *« Pour moi, l'Auberge de Pannecière est un petit bijou »*.

Chloé Monget

(1) voir TDB n° 1748

Renseignements : Auberge de Pannecière (Le Bourg, 58120 Chaumard), 06 45 19 26 80. Ouvert tous les jours de 10 h 00 à minuit (les horaires seront amenés à changer lors de l'ouverture définitive de l'épicerie – courant d'été).

// GROUPAMA

89 Le risque de sinistre durant les moissons

Une fois par mois, tout au long de cette année 2024, Terres de Bourgogne s'intéresse aux personnes et aux différents métiers de l'enseigne Groupama, dans l'Yonne. Pour ce rendez-vous du mois de juin, gros plan sur la gestion des sinistres agricoles sur la partie TMA (tracteurs et matériels agricoles).

Durant les moissons, les casses sur les matériels agricoles sont régulières. En cas de sinistre agricole sur TMA (tracteurs et matériels agricoles), Groupama veille au grain pour que les agriculteurs aient la prise en charge la plus rapide possible de leurs dossiers. Comme le rappelle Adeline Lelu, responsable du pôle sinistre auto dans le département pour GPVL (Groupama Paris Val de Loire), *« historiquement, nous sommes un partenaire des agriculteurs. Sur le service auto (traitant les sinistres TMA), même s'il y a une saisonnalité avec un pic d'activité sur juillet et août, globalement on gère des sinistres agricoles toute l'année. Derrière cela, l'objectif est de bien accompagner les sociétaires car on sait que derrière il y a des enjeux économiques pour eux »*.

Pour cela, un réseau d'experts salariés (avec 4 experts TMA), dédiés au marché agricole, travaille exclusivement sur ce type de dossier, *« ce qui permet d'avoir une réactivité importante en cas de sinistre auto agricole »*, poursuit Adeline Lelu, qui souligne que pour veiller à ce que les dossiers soient traités en urgence, *« il y a une organisation qui est faite en interne, au sein de Groupama, avec nos experts. Ils savent par exemple qu'ils ne doivent pas prendre de congés durant la moisson car ils seront souvent mobilisés. C'est aussi ce qui fait notre force et nous permet d'intervenir très vite »*.

Quand on parle de sinistres auto agricoles, qu'est-ce que cela prend alors en compte ? *« Il peut y avoir beaucoup de sinistres différents »*, répond Sophie Bernard, technicienne en sinistre auto à Groupama Paris Val de Loire. *« Il y a des chocs, des collisions, le versement du matériel ; des bris de matériels ; l'absorption de corps étrangers ; les incendies et dommages électriques ; les vols notamment d'appareils connectés (GPS et console) »*, liste-t-elle.

Sur les vols, justement, *« nos experts ont un rôle de prévention par rapport à cela, pour que les agriculteurs pensent bien à retirer les consoles, les antennes GPS. Ce sont des choses qui coûtent très cher »*, précise Adeline Lelu.

Au sein de GPVL, il y a eu, en 2023, 7 824 dossiers de sinistre agricole de TMA traités sur l'ensemble de la caisse, dont environ 2 000 concernant les bris de glace. *« On traite en moyenne 500 dossiers par mois sur l'ensemble de la caisse régionale avec un pic en juillet avec 1 290 dossiers sur 2023 »*, détaille Adeline Lelu. *« L'année dernière a été marquée par beaucoup d'incendies de matériels agricoles durant les moissons où il y avait eu de fortes chaleurs »*, ajoute-t-elle.

Si la période des moissons elle celle où les sinistres sont les plus nombreux, c'est aussi là *« où le traitement des sinistres est le plus urgent pour les agriculteurs »*, reprend Sophie Bernard.

Ainsi, en cas de sinistre, *« l'agriculteur doit passer par son espace client pour faire sa déclaration, ou nous appeler directement s'il préfère »*, explique-t-elle. *« Avec les agriculteurs, on a affaire à une population qui est souvent assez proche de son conseiller commercial. Il peut donc y avoir pas mal de déclarations faites via les conseillers commerciaux »*, indique Adeline Lelu.

Comme le mentionne Sophie Bernard, *« pour le matériel agricole, les agriculteurs peuvent réparer le matériel eux-mêmes pour pallier l'urgence. Il faut juste bien penser à garder les pièces endommagées et/ou à prendre des photos des dégâts pour que l'expert puisse constater l'origine des dommages pour le traitement du dossier »*.

À noter que sur le reste de l'année, les sinistres interviennent essentiellement lors de la maintenance des matériels.

Christopher Levé



Les casses sur les matériels agricoles sont fréquentes durant les moissons.

Le mot de Ludovic Damé, directeur d'établissement de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris-Val-de-Loire

« Les casses et les incendies sur les matériels agricoles sont fréquents durant les moissons. Chez Groupama, nous avons mis en place un réseau d'experts spécialisés pour assurer une gestion rapide et efficace des sinistres agricoles. Cette organisation interne permet une réactivité optimale, particulièrement en période de moissons, garantissant ainsi un soutien économique continu à nos sociétaires agriculteurs. La période étant propice aux incendies, il est essentiel de respecter quelques gestes simples de prévention, tels que l'utilisation d'extincteurs et de sondes à fourrage, pour limiter les risques et protéger tant l'outil de travail que les récoltes ».

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// (MAEC BFC) Sécuriser sa production fourragère

• 12 septembre

Avec cette formation apprenez à bien rangés, classés et sécurisés vos papiers ! Identifier les leviers sur son exploitation pour sécuriser sa production fourragère dans un contexte d'aléas climatiques. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Maîtriser ses vérifications règlementaires avec mes parcelles

• 13 septembre

S'approprier les nouvelles contraintes réglementaires parcellaires 2024 auxquelles mon exploitation est soumise. Maîtriser les fonctionnalités de vérification réglementaires intégrées à l'outil Mes P@rcelles et savoir les mobiliser. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// (MAEC BFC) L'arbre et la haie dans l'exploitation agricole

• 17 septembre

Avoir les clés pour valoriser les arbres sur son exploitation. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réussir son bâtiment photovoltaïque

• 20 septembre

Avoir les clés pour mettre en place son projet: démarches, points de vigilance, conditions de réussite. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Travailler avec le calendrier lunaire

• 23 et 24 septembre

La lune a une influence connue sur la vie. Comprendre le calendrier lunaire est une aide à la décision dans vos choix d'interventions : préparation des sols, semis, fertilisation, récolte, intervention auprès de vos animaux. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Fécondité et réduction de la période de vêlage

• 25 et 27 septembre

Améliorer son taux de fécondation et réduire sa période de vêlage. Lieu : en fonctions des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert

• À partir du 25 juillet

Le Comité des foires et concours organise différents événements pour le reste de l'année: le 25 juillet édition d'été de la foire concours aux culards à la Sicafome, le 1er mardi d'août pour une foire aux ovins au champ de foires de Moulins-Engilbert et enfin en octobre, au même endroit, pour une foire aux veaux reproducteurs avec comme nouveauté une vente aux enchères à main levée animée par Martial Tardivon.

Renseignements auprès du Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert

YONNE

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mercredi 11 septembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Toucy (12 Rue de la Maladrerie).

// JURIDIQUE

Société, divorce, succession : partage, pour qui ? Pour quoi ?

Les questions et les conséquences liées à un divorce ou à une succession ne doivent pas être prises à la légère. L'anticipation est fortement recommandée.

Les actes constatant un partage de biens meubles ou immeubles, réalisés suite à une séparation de couple, changement de régime matrimonial, succession, liquidation d'une société, etc., sont soumis à un droit d'enregistrement ou à une taxe de publicité foncière appelé communément « droit de partage », prévu par les articles 746 et 747 du Code général des impôts. La nécessité d'un partage peut intervenir selon les évolutions de la vie économique ou privée des personnes morale ou physique. Aussi, il est nécessaire de connaître la taxation qui accompagne ces évènements, afin de mieux l'anticiper et de prévoir, le cas échéant, ses conséquences.

Pour quels actes ?

Le droit d'enregistrement pourra être dû en cas de partage d'un boni de liquidation d'une société dissoute. Concrètement, si une société, après réalisation de ses dettes, conserve un actif constitué de biens meubles ou immeubles, cet actif fera l'objet d'un partage entre les associés, soumis à un droit d'enregistrement, qui sera calculé sur sa valeur nette. Les opérations de liquidation de sociétés qui présentent un boni de liquidation, notamment du fait de stocks qui n'ont pas été écoulés, peuvent donc se voir appliquer un droit de partage représentant une somme importante. Notons toutefois que l'application d'un droit de partage reste soumise à plusieurs règles spécifiques et dérogatoires (par exemple la théorie de « la mutation conditionnelle des apports » qui exonère la reprise par l'apporteur initial d'apports purs et simples de corps certains). Un droit de partage pourra également être appliqué en cas de partage de succession, de communauté conjugale, d'indivision entre époux, entre partenaires liés par un Pacs, ou d'indivision issue d'une donation-partage. Ils suivent dans ce cas un régime spécial prévu aux dispositions de l'article 748 du CGI.

Quels taux ?

Depuis 2012, le droit de partage est de 2,5 % sur l'actif net partagé, exception faite des partages faisant suite à une séparation de corps, un divorce ou une rupture d'un Pacs (ce qui exclut les partages réalisés dans le cadre des concubinages), qui depuis le 1er janvier 2022 est fixé à 1,10 %. En conclusion, le droit de partage peut varier et même être exclu en considération de la composition du patrimoine partagé, de l'origine des biens, des éventuels engagements pris par les parties concernées ou encore selon le type d'opération. Ce droit d'enregistrement est toujours appelé à l'issue de la réalisation d'une opération, incluant un partage et peut souvent être abordé de manière accessoire à une opération, voire pas du tout, de sorte que les parties se retrouvent, à l'issue des démarches engagées, face à une charge qu'ils n'avaient pas toujours anticipée. Si le droit de partage est abordé dès la réflexion sur les opérations à mener, il peut être travaillé et dans certains cas, optimisé. Il est donc vivement conseillé d'aborder ce point en amont des opérations, avec les conseils qui les suivent (notaires, juristes, centre de gestion).

Caroline Lombardo, juriste FDSEA 85

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole de des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minimas de la Production Agricole et Cuma se sont vu rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n°8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.

Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63 %

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

02/07/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 190 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,89	3,91	3,90	- 0,08
		350-400	3,95	4,06	3,99	+ 0,05
		400-450	3,81	4,02	3,90	- 0,09
	R	< 200	3,59	3,82	3,69	
		250-300	3,89	3,89	3,89	
		350-400	3,82	3,87	3,82	
F	U	250-300	3,57	3,70	3,60	- 0,01
		300-350	3,63	3,78	3,70	+ 0,08

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 183 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,72	3,92	3,77	
		450-500	3,76	3,83	3,80	
	R	350-400	3,56	3,70	3,62	
F	U	350-400	3,61	3,64	3,63	+ 0,05
		400-450	3,46	3,51	3,50	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 309 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,61	2,89	2,74	+ 0,08
	R	+ 500 kg	2,45	2,57	2,50	- 0,10
F	E	24 à 36 mois	3,78	4,43	4,04	+ 0,46
	U	24 à 36 mois	3,02	3,32	3,14	- 0,06
		- 5 ans	2,82	3,31	3,02	- 0,04
		5 à 10 ans	2,83	3,17	2,98	- 0,04
		+ 10 ans	2,66	2,80	2,71	- 0,11
	R	- 5 ans	2,57	2,86	2,75	- 0,05
		5 à 10 ans	2,55	2,84	2,71	- 0,03
		+ 10 ans	2,28	2,67	2,54	- 0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 682 - Taux de vente : 96 %

Broutards/taurillons : Beaucoup de moyenne marchandise, les cours plafonnent et ont même tendance à s'effriter dans la marchandise ordinaire. Seuls les rares bons lots tirent leur épingle du jeu.

Laitonnes/génisses de 18 mois : Vente plus active et hausse des tarifs grâce à une meilleure demande et à un déficit de l'offre.

Vaches/génisses de 30 mois : Des apports de saisons avec une qualité mitigée. Celle-ci explique la variation des cours cette semaine. Néanmoins les cours des animaux bien présentés se maintiennent et la vente est fluide.

Taureaux : Demande suivie.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

01/07/2024

Effectif : 223

Taurillons d'herbe :	(315 - 430 kg)	1100 - 1610	3,48 - 3,80
Génisses 16 - 24 mois :	(340 - 435 kg)	1110 - 1400	3,27 - 3,49
Génisses 24 - 36 mois :	(450 - 660 kg)	1280 - 1930	2,83 - 3,14
Taureaux :	(565 - 1055 kg)	1160 - 2740	2,06 - 2,63
Vaches légères :		1410 - 1560	
Vaches entre deux :		1600 - 1960	
Vaches lourdes :		1980 - 2330	

Cours maintenus en mâles, vente globale.
En laitonnes et génisses, les tarifs plafonnent avec seulement 2 lots invendus.
Placement rapide en vaches à des tarifs fermes. Pas d'invendu.

Divers

Broutards Limousins et croisés :	(320 - 435 kg)	1170 - 1710	3,53 - 4,04
Laitonnes Limousines et croisées :	(305 - 325 kg)	1080 - 1170	3,54 - 3,60

Cours maintenus en femelles et mâles limousins et croisés. Vente globale.
NB : 1 génisse limousine de 2022 pesant 578 kg vendue 2250 €.

Bovins gras : 9
Vaches de viande : 5,20 à 5,80 € kg de viande.
Vente rapide et globale à des tarifs fermes et en augmentation pour les animaux de race limousine.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/06/2024

Effectif : 116

Agneaux laitons :		140 - 205	(3,78 - 4,51)

Apports de qualité plus ordinaire. Légère baisse en bons agneaux.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

24/06/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 423 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 44 à 50 kg	4,08	4,36	4,29	- 0,64
	R	de 38 à 44 kg	4,27	4,75	4,58	+ 0,02

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 163 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,69	1,69	1,69	
F	U	< 60 kg	1,64	1,64	1,64	- 0,10
		> 60 kg	1,44	1,63	1,56	- 0,02
	R	< 60 kg	1,10	1,29	1,25	- 0,19
		> 60 kg	1,08	1,36	1,16	- 0,17
	O	< 60 kg	0,71	1,07	0,83	- 0,16
		> 60 kg	0,91	0,91	0,91	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 43 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	122	139	126	+ 19,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 629 - Taux de vente : 99 %

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

26/06/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 72 - Vente : 84 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	R	200-250	3,69	3,97	3,85	
		350-400	3,87	3,87	3,87	
F Charolais	U	300-350	3,38	3,63	3,54	+ 0,02

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 42 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	2,82	3,08	2,91	+ 0,03
		+ 10 ans	2,65	2,81	2,76	- 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 114 - Taux de vente : 90 %

Broutards : Peu d'apports cette semaine, la qualité des animaux est plus hétérogène, léger tassement des cours.

Laitonnes : Vente totale. Cours reconduits.

Vaches : Baisse de volumes. Les travaux saisonniers ont désormais démarré. Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

26/06/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 336 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,05	4,76	4,42	- 0,02
		de 38 à 44 kg	4,05	4,69	4,27	- 0,06

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 174 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,34	1,71	1,43	+ 0,15
		+ de 60 kg	1,22	1,96	1,73	+ 0,18

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 57 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		15	60	40	+ 1,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 590 - Taux de vente : 95 %

Agneaux : Cours difficilement reconduits.

Brebis : Les bonnes brebis lourdes trouvent preneurs rapidement.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

1 Juillet 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Reconduction des cours sur l'ensemble des catégories, avec une offre restreinte.

Bovins maigres : La demande reste bonne et les cours sont reconduits.
/!\Les valeurs remontées par les cotations Gros Bovins Maigres ne sont pas représentatives des niveaux de prix constatés sur le terrain !

POLITIQUES

Au niveau européen, alors que le Parti Populaire Européen (PPE, centre droit) reste le parti majoritaire à la suite des dernières élections, les 27 chefs d'Etats proposent de maintenir Ursula Von Der Leyen à la tête de la Commission Européenne. Proposition qui sera soumise à l'approbation du Parlement Européen. Par ailleurs, les postes des Commissaires des différentes Directions de la Commission Européenne sont actuellement en débat entre les Chefs d'Etat, et seront également soumis au vote des Parlementaires.

SANITAIRE

Le 26 juin 2024 a été publié, un arrêté fixant les mesures financières relatives à la maladie hémorragique épizootique (MHE). Celui-ci concerne principalement les laboratoires agréés et les vétérinaires. Il a pour objet de préciser les modalités de participation financière de l'Etat pour les visites réalisées en cas de suspicion clinique de MHE dans un établissement ainsi que lors de l'analyse des prélèvements en laboratoire agréé pour tester la MHE. Cette prise en charge de l'Etat devrait permettre une meilleure détection des foyers de MHE. Lien vers l'arrêté.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Après plusieurs semaines d'échanges, sont enfin sorties les conclusions de la mission parlementaire sur Egalim 4, menée par les ex-députés de la majorité Anne-Laure Babault et Alexis Izard. Les éléments préconisés dans ce rapport sont : créer une date butoir «amont» pour les négociations commerciales, réserver les clauses de révision de prix qu'aux matières premières agricoles (MPA) françaises, garder l'option 3 de certification par un tiers de confiance pour la MPA, ou encore consolider les Organisations de producteurs dans un but de faciliter et encourager la contractualisation. Les éleveurs bovins ne peuvent que déplorer dans cette mission, l'absence totale de garantie et de consolidation quant à la rémunération des producteurs! Aucun élément poussant la prise en compte des coûts de production de référence, ni garantissant un prix minimal !

FAIT DE LA SEMAINE

Les montants pour les soldes PAC de la Campagne 2023 ont été publiés, et les versements complémentaires ont débuté. Ainsi, l'aide couplée bovine est réévaluée à la hausse : 110 €/UGB pour le niveau supérieur (contre 106€ versé en février), soit le niveau prévu dans le PSN. L'éco-régime a également été revu à la hausse : 67,30 €/ha (contre 63,73 € versé en fin d'année 2023), mais reste sous les 80 € annoncés dans le PSN. Par ailleurs, les versements des MAEC et aides Bio ne sont toujours pas clôturés dans certaines régions !

FOCUS

La Section Bovin INTERBEV du 25 juin a validé la révision de l'accord interprofessionnel Présentation, Pesée, Classement, Marquage (PPCM). Les éleveurs bovins déplorent le manque d'ambition des abatteurs qui n'ont pas souhaité évoluer quant au délai de remontées des données d'abattages auprès des éleveurs (qui ne se fera donc que le jour – même à 23h). Cette révision permet néanmoins des avancées pour les producteurs en clarifiant la gestion des réclamations lorsque la carcasse n'est plus présente.

CHIFFRE A RETENIR

9€/T

C'est le montant de la Cotisation Interprofessionnelle Etendue demandée à l'éleveur. Cette cotisation n'aura pas vocation à évoluer l'année prochaine en 2025! En effet, c'est la décision prise à la Section Bovin INTERBEV du 25 juin qui a reconduit à l'identique les taux de cotisations prélevées chez les opérateurs de la filière bovine, et ceci malgré la poursuite de la décapitalisation allaitante !

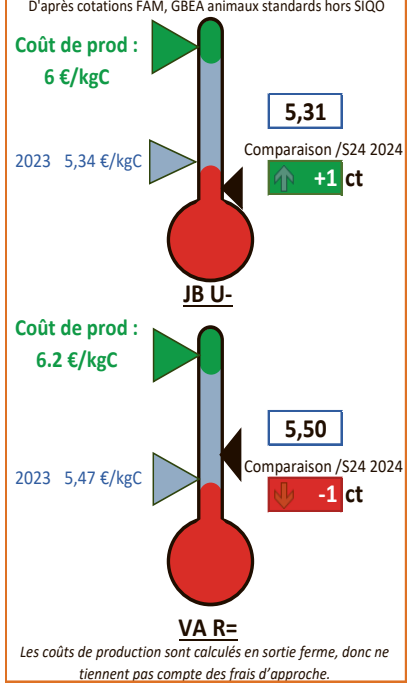
EN REGION

INTERBEV est présent pour la 1ère fois cette année au service de presse des villages d'arrivée du Tour de France. A cette occasion, un foodtruck, « Aimez la viande, mangez-en mieux. » couvrira 17 étapes d'arrivée pour offrir aux journalistes qui le souhaitent, la possibilité de déguster des recettes flexitariennes spécialement préparées pour l'occasion. À travers cette participation au Tour de France, les professionnels de la filière Élevage et Viande souhaitent aussi valoriser la qualité et la diversité des viandes.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

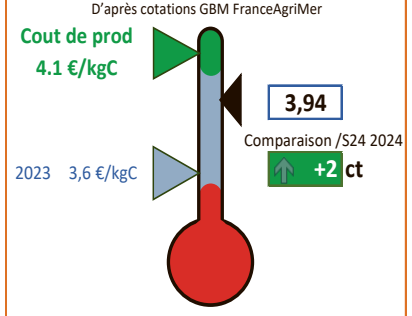
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

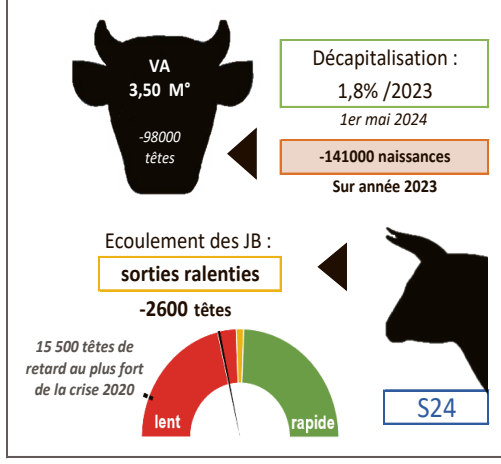
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



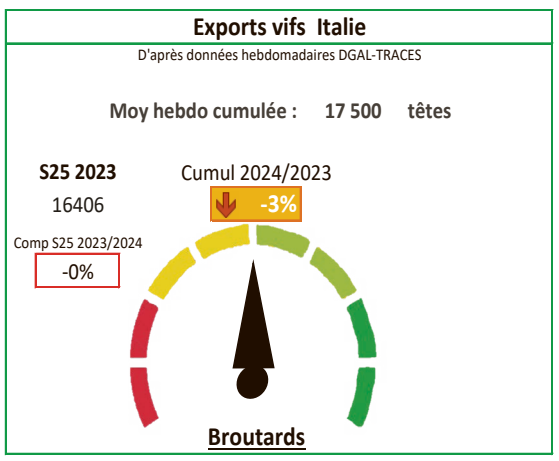
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



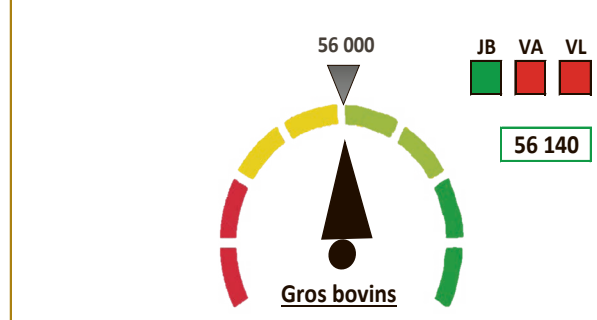
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 27
du 1er au 7 juillet.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les exportateurs font preuve de prudence face à des animaux non vaccinés et non dépistés MHE, ce qui ralentit et pénalise la vente. Les cours plafonnent et peinent à être reconduits en fonction de la qualité des lots. Le tri est plus rigoureux, les bons veaux arrivent à tirer leur épingle du jeu. Néanmoins, en femelle, la vente est active et les cours sont facilement reconduits.

Gros bovins maigres : La qualité des animaux est en adéquation avec la saison et le commerce. Les animaux trop âgés, trop maigres ne sont pas recherchés et la vente est à la peine. Pour les jeunes bêtes avec de l'état les cours sont facilement reconduits, la vente est rapide et totale.

Boucherie : Globalement, les cours sont tout de même reconduits dans toutes les catégories. On note un commerce moins vivace avec des acheteurs moins motivés pour acquérir des vaches d'entrée de gamme. Le commerce reste facile pour les vaches de qualité supérieure.

Veaux : Cette semaine, on observe une vente stable, avec des apports toujours modérés. Côté cours, ils sont facilement reconduits et même haussiers pour les bons veaux croisés mixtes. En revanche, pour les veaux gras, il y a un tassement des prix aussi bien dans les femelles que les mâles..

Ovins : Un réajustement des cours s'opère sur les marchés. Les agneaux de qualité supérieure sont facilement achetés avec des cours à la hausse. Pour les animaux de qualité inférieure, les cours sont difficilement reconduits et perdent des centimes. En brebis le commerce est actif pour toutes les catégories, les cours sont reconduits.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Recherche tracteur tout état, toute marque avec problème mécanique pour pièce en panne.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vds jantes tracteur IH em 13/6/36 - 15/5/38 - 13/6/38 plus pièces IH tracteur Ford 7910 2RM BE : 8000 euros.
✆ 06 75 04 60 70

39 - Achat – Vente paille et foin.
✆ 06 08 53 16 44

69 - Recherche Tracteurs toutes marques, tout état même HS à partir de 1970 - Recherche Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide.
✆ 06 43 23 43 51

71 - Vends tracteur T5-95, TBE, 5.000 h, pince botte enrubannage, cause cessation.
✆ 06 71 64 05 80

Récolte

58 - Vends presse JOHN DEERE type 592, année 2005 Prix 5000 € à débattre (2601)
✆ 07 81 88 12 65

BTP

01 - Vends tractopelle JCB 3CX4 tbé an 1989 révisé ; tronçonneuse Husqvarna 50 coupe 45 cms bé ; 1 porte d'entrée neuve en PVC largeur 1m30 ; taille bordure électrique 38 euros ; marcher 220 volts bon état.
✆ 06 74 82 72 12

Divers

15 - Vends presse balles rondes marque Gallignani, TBE. prix 4000 euros.
✆ 06 45 35 06 84

19 - AV épand fumier 5T trans remorq foin ensilage - rat anden branch - intercep à lame Clemens barrière 5 m.
✆ 06 45 99 96 47

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

21 - Vends cause cessation : faucheuse GMD 3.20 m., presse Krone vario pack 1800,andaineur Kuhn 4321, charrue Goizin 4 fers, brabant NSH. Le tout TBE. (1108)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM (2402)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Recherche tracteurs, mois. batteuses, presses, chariots élévateur télescopique, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (2507)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

26 - Vends machine à vendanger Alma 150 CH, 6 cylindres turbo, équipée d'un pulvérisateur Calvet 2000 l + tête de récolte. 1 remorque Alma 5T monocoque avec tarière déportable en TBE. 1 remorque Devès 6 T, 4 roues. Tracteur Lamborghini vigneron 90CV RM cabine - clim TBE.
✆ 06 25 01 40 62
ou 04 75 04 89 51

38 - A vendre remorque routière Mandrinoise modèle Chartreuse avec réhausses très peu servie.
✆ 06 22 11 71 92

42 - Vends andaineur bétaillère, pompe 400 litres, bascule 500 k + divers.
✆ 04 77 29 10 18

69 - Vends charrue Bisac Huard vérin trois points, benne trois points.
✆ 06 61 05 98 91

71 - Cessation, vend en bon état pirouette Khun, 6 toupies, charrue Huard QR65T, combiné de semis 3 m, camion-remorque, plateau Renault 440 Dxi.
✆ 06 07 57 55 40

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

88 - Vends pirouette 4 toupies Fella très bon état.
✆ 06 08 52 64 91

88 - Vends semoir grain amazone d9 30 spécial 3 mètres à disque année 2007 très bon état.
✆ 06 08 52 64 91

Véhicule

Tourisme

01 - Vends moto KTM 690 SMRC - 18200 km non évolutif - vidange OK - entretien garagiste avec factures à l'appui - pneu AR et culbuteurs neufs - prix 7000 euros - tb état.
✆ 06 43 09 13 80

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend livre paille bottes rectangulaires 90x120.
✆ 06 83 33 41 45

39 - Vends paille et foin de qualité rendu livré. Agrical-Est
✆ 06 73 92 81 55

Amendement

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

Bois

Recherche Chènevis Food en BB, 2024, 2025 lots 22T min.
Conv. 1200€/t : peroxyde ≤2.5, acidité oléique ≤2, impuretés ≤1%
Bio. 1900€/t : peroxyde ≤2.5, acidité oléique ≤1.3, impuretés ≤2%
Tél. 06.35.50.50.63

Fourrage

01 - 4 hectares de foin sur pied à faire et à récupérer.
✆ 07 68 33 30 24

01 - Cause surplus vend foin 2023, foin 2024 sur pied et 3è coupe RGI 14 ha.
✆ 06 40 18 07 28

21 - Suite aux conditions climatiques, réservez dès à présent vos stocks de paille.
✆ 06 84 27 13 81

63 - AV foin ballots à charger au pré (10 ha) juillet 2024 Tauves (zone AOP).
✆ 06 07 81 72 83

69 - Vends graines de moutarde pour engrais vert et bon foin récolte 2023.
✆ 06 72 18 62 32

69 - Urgent achète paille bottes rectangulaires et foin - Départements 01, 69, 21, 42, 71, 38 - Paiement comptant.
✆ 06 68 93 44 60

88 - Agri vend bon foin 2023 2024 balles carrées ou balles rondes 90 euros la T. Ne livre pas.
✆ 06 37 61 86 55

Terrain

69 - Vend 2 hectares de Morgon climat «Les Charmes».
✆ 06 71 43 57 63

Immobilier

01 - Recherche , exploitation agricole, ferme, terres. Discrétion assurée. Propriétés. Sur toute la région Rhône Alpes Auvergne.
✆ 06 74 47 20 20

Emploi

Offre

18 - A l'est de Bourges, le GE « des Moulins » recherche : salarié(e) qualifié(e). Travail en équipe sur 2 exploitations, l'une en polyculture-élevage bovin charolais et l'autre en polyculture avec création d'un atelier d'élevage d'engraissement bovin. Compétences requises : maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ; bonnes connaissances en agronomie. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments sont un plus. Aptitudes : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B. Envoyez CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

Regardez-nous sur YouTube

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

BSA sarl

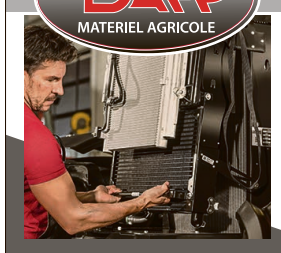
RECRUTE
un MAGASINIER (H/F)
POSTE À POURVOIR DE SUITE

JCB FENDT

Pour nous contacter : 03 86 33 11 24 ou 06 21 43 72 95
ou envoyer CV + lettre de motivation à
BSA sarl - 12, rue Terre Plaine - 89420 Cussy les Forges
ou par mail : jfboucheron@boucheronsas.fr

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



- 1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)
- 1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)

connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70

CASE IH

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports France TGB 4x4 POLARIS

51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement sur la commune d'Allouis. Missions : travaux liés à l'élevage (curage, clôture, alimentation, manipulation, etc.) ; travaux de fenaison + paille ; conduite d'engins agricoles pendant la moisson (bennes, plateaux de pailles...); déchaumage + préparation des semis. Durée : 48h/semaine. Rémunération : 12,17 euros(brut)/heure + 10% prime précarité + 10% de congés payés. Heures supplémentaires majorées. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 26/07/2024 au 20/03/2025. Une personne sera présente à vos côtés tout au long du remplacement. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

38 - Chauffeur de batteuse, ensileuse, épareuse cherche empoi saisonnier ou plein temps région Rhône Alpes (voir autre)
✆ 06 86 28 59 46

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 16 à 18 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey (1406)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 5 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances (2401)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

39 - Vends 3 génisses de 12-18 mois race Angus, et une de 2 ans et demi Indemn. IBR BVD Besno poss. livraison.
✆ 06 26 20 05 40

58 - Vends 9 reproducteurs HBC ou NON nés janvier, février, mars 2023, origine IA, nouveau millésime 2024: de taureaux à génisse génotypés fils de : Meloman, Ravel, Oumiou, Newmann P, Penny P, et à qualité maternelle : Nuts, Guetta, Rodger P. Sélection sur les qualités d'élevage : Aptitude à vêler, sabot, caractère,trayon, fertilité. François BOUCHE Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour (2502)
✆ 06 16 07 54 55

71 - Vends 3 taureaux HBC très bonne conformation bonne origine. (2501)
✆ 06 74 09 49 89

88 - Vend embryons sur une shottle ex90 souche mars maui qui s'approche des 100 000 kg lait les embryons sont par ambrose sx f et chief sx f sur la mÍme collecte également embryons sur sa fille par chief les embryons sont par ambrose sx f et delta lambd sx f sur 2 collectes différentes.
✆ 06 08 52 64 91

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles, - vaches, - génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (2005)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

07 - Vends chiots Border collie né le 14/03/2024 bon berger parents visible prix 250 euros mère 250268501359705 Siren 800238818
✆ 06 74 02 34 31

38 - Vends cause maladie 4 chiots 2 de 4 mois 2 de 1 na Basset Fauve de Bretagne, parents LOF siret 425011686200020, ident mère FRSN12412036.
✆ 06 84 11 95 33

38 - Vends chiots (1M - 3F) Griffon Nevernais pucés, vaccinés vermifugés nés le 14/04/2024 - n° tat mère: 247XUB.
✆ 06 86 98 89 26

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



Terres de Bourgogne **Petites annonces**
03 80 78 90 40

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie
accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €
☐ 2 ANS 222 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

SARL JEAN PIERRE COUREAU SARL au capital de 10000 € Siège social : 6 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU 21000 Dijon 452 841 828 RCS de Dijon L'AGE du 22/05/2024, a décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 22/05/2024. et a nommé en qualité de Président Monsieur Jean Pierre COUREAU, demeurant Domaine les Aisses 41300 Salbris. Accès aux assemblées et vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui même ou par un mandataire, choisi parmi les autres associés. A chaque action est attachée une voix. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnels au nombre d'actions qu'il détient. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre les associés. Les cessions d'actions au profit des tiers, c'est à dire ayant pour effet l'admission d'un nouvel associé, sont subordonnées à l'agrément résultant d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés. L'AGE du 22/05/2024 a décidé de changer, à compter du 22/05/2024, la dénomination sociale de la société qui devient : SAS JEAN PIERRE COUREAU. L'AGE du 22/05/2024 a décidé de transférer le siège social 4 rue de la Fonderie 21800 Chevigny Saint Sauveur, à compter du 22/05/2024. Modification du RCS de Dijon

AL24014155

In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 20/06/2024, l'associée unique de la société GCM Soon, SARL au capital de 10 000 €, 852 949 510 RCS DIJON, a décidé de transférer le siège social du 3 Place Dupuis, 21000 DIJON au 7 rue Montigny, 21000 DIJON à compter du 01/07/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24014325

CHANGEMENT DE GÉRANT

E.A.R.L. DU DOMAINE MARCHAND - GRILLOT

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 169 621,48 Euros
Siège social : 21 rue Aquatique - GEVREY-CHAMBERTIN (21220)
328 180 971 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 26 juin 2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Jacques MARCHAND de ses fonctions de gérant pour cause de départ à la retraite et a nommé en remplacement Monsieur Etienne MARCHAND demeurant à GILLY-LES-CITEAUX (21640) 12 avenue du Recteur Marcel Bouchard.Monsieur Etienne MARCHAND sera seul gérant à compter du 26 juin 2024.Pour avis. La gérance

AL24014372

NON DISSOLUTION

STARENCO - SARL - au capital de 50 000 euros - Siège social : 14 Rue Marie de Bourgogne - 21800 CHEVIGNY-ST-SAUVEUR - 833 505 597 RCS DIJON AGM 28/06/2024 : décision de ne pas dissoudre la société en application des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce.

AL24014379

ROGER MARTIN MANAGEMENT

Par délibération en date du 21 mai 2024, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société ROGER MARTIN MANAGEMENT, SAS au capital de 15.000 € dont le siège social est à DIJON (21000) – Parc Technologique – 4, avenue Jean Bertin, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°539 457 192, a décidé de réduire le capital de 5.000 € pour être ramené de 15.000 € à 10.000 € par voie d'annulation de 5.000 actions de 1 € nominal chacune. Aux termes d'un procès-verbal établi le 25 juin 2024, le Président a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à la date du 25 juin 2024. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :
- Ancienne mention : capital : 15.000 € ;
- Nouvelle mention : capital : 10.000 €.
Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis

AL24014381

Exco Socodec

MODIFICATION DE GERANT

FORGES

Société civile au capital de 457,35 euros
Siège social : 23 rue des Forges
21000 DIJON
332 047 521 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 23/04/2024, Lydie DION demeurant 33 rue Buffon 21240 TALANT a été nommée en qualité de gérante pour une durée indéterminée, en remplacement de René DION, décédé le 22/09/23. L'article17 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de René DION sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au GTC de DIJON. Pour avis, La Gérance

AL24014387

GÉRANCE

DOMAINE HUDELOT-NOELLAT

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 1 321 559 euros
Siège social :
5 Ancienne Route Nationale 74 - 21220 CHAMBOLLE MUSIGNY
901 464 206 RCS DIJON

La collectivité des associés réunis en AGE le 17 juin 2024 a décidé de nommer en qualité de nouveaux cogérants sans limitation de durée à compter du 17 juin 2024, en remplacement de M. Alain HUDELOT, décédé :
- M. Charles VAN CANNEYT demeurant 30 Rue Eugène Spuller – 21200 BEAUNE
Et
- M. Henri GAUNOUX demeurant 1 Rue de Leignon – 21190 MEURSAULT
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON
POUR AVIS. LA GERANCE.

AL24014417

NON DISSOLUTION

LAURENT MESTRE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 12 Place du Jet d'Eau – 21590 SANTENAY
951 005 560 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS. Le Président.

AL24014430

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SIDEL PACKING SOLUTIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 1.007.447 euros
Siège social : 87 route de Seurre
21910 Corcelles-les-Citeaux
300 989 001 RCS DIJON

Par décisions du 28 juin, l'Associé unique de la Société a pris acte de la démission de :
- M. Christophe Fauriat de son mandat de Directeur Général de la Société à compter du 15 mai 2024 et décidé de nommer en son remplacement en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour, et pour la durée du mandat du Président, Mme Mélanie Yvon demeurant 13 rue Georges Delerue, 85590 les Epesses, France.

AL24014431

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 01/07/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Meursault – Beaune – Auxey-Duresses – Puligny-Montrachet – Pommard
Libre
Meursault 88 a 11 ca 'LES FORGES' : AM-0047 - 'LES DUROTS' : AP-0036 - 'LES GRANDES COUTURES' : AY-0175-0177J-0177K
AM 47 : vigne AOC MEURSAULT
AP 36 et AY 177 F1 : vigne AOC BOURGOGNE COTE D'OR
AY 175 et AY 177 F2 : non plantées en vigne AOC BOURGOGNE COTE D'OR
Urbanisme : Secteur AVP du P.L.U. – Certifiée AB
Beaune 63 a 71 ca 'LES BOUCHEROTES' : BN-0016 - 'LES REVERSES' : BV-0025 - 'LES TEURONS' : BW-0013
BN 16 et BV 25 : vigne AOC BEAUNE 1er Cru.
BW 13 : en cours de plantation, AOC BEAUNE 1er Cru.
Urbanisme : Secteur AB du P.L.U. – Certifiées AB
Auxey-Duresses 14 a 40 ca 'LES GRANDS CHAMPS' : AE-0089 vigne AOC AUXEY DURESSES 1er CRU – Urbanisme : R.N.U. Certifiée AB
Puligny-Montrachet 1 ha 65 a 95 ca 'LES COSTIERES DU ROND PRE' : AW-0152-0153-0154-0155 - 'LES CHAMPANS' : AW-0093-0094-0095-0096 - 'CORVEE AUX MOINES' : AY-0118-0119 - 'LES EQUINCES' : AY-0084 - 'LES BLUSES' : BC-0170J-0170K AY 118/ 119 et BC 170 F2 : vigne AOC BOURGOGNE COTE D'OR
AW 93/94/95/96, AY 84 et BC 170 F1 : non plantées en vigne, AOC BOURGOGNE COTE D'OR
AW 152/153/154/155 : vigne AOC COTEAUX BOURGUIGNONS – Urbanisme : R.N.U.
Pommard 66 a 47 ca 'LES SORBINS' : AY-0075 en cours de plantation AOC BOURGOGNE COTE D'OR – Urbanisme : R.N.U.
Auxonne : loué, terres – Objectif : maintien du fermier en place – Urbanisme : Zone A du PLU 1 ha 16 a 00 ca 'LE BOIS RAME' : ZV-0050J-0050K
Corsaint : Loué, prés, pâtures, Agriculture Biologique – Objectif : maintien du fermier en place – Urbanisme : RNU 44 ha 44 a 00 ca 'ROUTY' : A-0420J-0420K-0420L
Nuits-Saint-Georges : Vigne AOP Nuits-Saint-Georges - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place 13 a 48 ca 'LES MALADIERES' : BI-0043
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **22/07/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24014402

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

RLP

Société civile immobilier en liquidation
au capital de 100 euros
Siège social : Allée Olivier de la Marche - ZAC Acti Sud
21160 MARSANNAY LA COTE
Siège de liquidation :
12 rue Josserand de Brancion
21160 MARSANNAY LA COTE
490 827 268 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 juin 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Antoine GANDRE, demeurant 12 rue Josserand de Brancion 21160 MARSANNAY LA COTE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 12 rue Josserand de Brancion 21160 MARSANNAY LA COTE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24014384

DISSOLUTION

PARC ÉOLIEN DES RIVES DE SAÔNE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 9A rue René Char
21000 DIJON
910 307 586 RCS DIJON

Aux termes de l'AG du 19/06/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 19/06/2024, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur SEML CÔTE-D'OR ENERGIES, SA au capital de 1 000 €, 9A rue René Char 21000 DIJON, 815 248 331 RCS DIJON avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé SEML Côte-d'Or Energies - 9A rue René Char 21000 DIJON adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL24014409

DISSOLUTION ANTICIPÉE

AUDIT CONSEIL FRANCE FORMATION

A.C.2.F.,
SAS au capital de 2 000 €,
Siège social : 18 Rue des Rentes - 21490 VAROIS ET CHAIGNOT,
799 060 025 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Sandie DRUETTE, demeurant 3 Rue d'Arçon - 21310 BELLENEUVE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 3 Rue d'Arçon - 21310 BELLENEUVE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur

AL24014414

DISSOLUTION

SOLOJEL

SC en liquidation
au capital de 2 500 euros
Siège social : Avenue Charles de Gaulle – 21200 BEAUNE
491 013 900 RCS DIJON

L'AGE du 15 février 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Cyrille HEINTZ, demeurant 15 rue Poterne, 21200 BEAUNE, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance sont fixés Avenue Charles de Gaulle, 21200 BEAUNE.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL24014416

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

S.A.S. L'INSTITUT DE BLIGNY
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 9 Place de l'Hôtel de Ville - 21360 BLIGNY-SUR-OUCHE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22 juin 2024 à BLIGNY-SUR-OUCHE (21360), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : L'INSTITUT DE BLIGNY
Siège : 9 Place de l'Hôtel de Ville – 21360 BLIGNY-SUR-OUCHE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 500 euros
Objet :
- l'exploitation de tous fonds d'institut de beauté et soins esthétiques, soins corporels et soins du visage, modelages esthétiques de confort, épilation, maquillage (temporaire ou semi-permanent), pose de prothèses ongulaires avec ou sans soins manucures, rehaussements de cils, épilations, soins à domicile ;
- achat et vente de tous produits de beauté, de soins corporels, bijoux fantaisies et accessoires, parfums, maquillage et de tous articles s'y rapportant, y compris sur internet et plus généralement tous produits non réglementés.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, au profit d'associés ou de tiers, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des 2/3 au moins des voix des associés présents ou représentés.
Président : Madame Clémence HÉRON, demeurant 23 rue des Tonneliers - 21200 BEAUNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
La Présidente

AL24014393

NIÈVRE

// MODIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ENTREPRISE MERLOT SAS au capital de 80000 € Siège social : RTE ROUTE NATIONALE 7 58400 Mesves sur Loire 323 416 966 RCS de Nevers Par un procès verbal en date du 21/06/2022, l'associée unique a pris acte, à compter du 21/06/2022, de la cessation des fonctions de Commissaire aux comptes Suppléant de Madame Chrystel CONTREPOIS et décidé de ne pas procéder à son remplacement. Modification du RCS de Nevers

AL24014174

Exco Alpha

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI LES ROSES.
Forme : SCI.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : Le Clos Ry - RN7, 58000 SERMOISE SUR LOIRE.
750773442 RCS de Nevers.
Aux termes d'une AGE du 24/04/2024, les associés ont décidé de transférer le siège social du Le Clos Ry - RN7 , 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE au 49 boulevard Vital Bouhot, 92200 NEUILLY SUR SEINE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL24014314

NON DISSOLUTION

LB IMMO

SARL au capital de 1 000 €
34 route de Corcelles
58180 MARZY
903 643 245 RCS NEVERS

Selon décisions du 18.06.2024, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223 42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis, La Gérance

AL24014324

MODIFICATIONS DES STATUTS

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE LEPINE CHATAIGNIER

Société Civile Professionnelle d'Avocats
au capital de 35 000 euros
Siège social : 10 Avenue Saint-Just
58 000 NEVERS
444 836 878 RCS NEVERS

Par acte unanime du 05.06.2024, les associés ont constaté :
- La modification du capital :
Mention caduque : 35 000 euros
Mention nouvelle : 17 500 euros
- La démission à compter du 01/10/2021 de Madame Marie-Christine CHATAIGNIER, co-gérante demeurant Bourges, Cher, 23, rue de Beaumont
- La modification de la dénomination sociale :
Mention caduque : SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE LEPINE CHATAIGNIER
Mention nouvelle : SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE LEPINE
Pour avis.

AL24014344

NOMINATION DE CO-GÉRANT

KELLER
SARL au capital de 37 000 €
Siège social : 15, rue de Rémigny
58000 NEVERS
752 391 557 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 11/06/2024, l'Associé Unique a décidé de nommer Mme Virginie MAKED dt à CHALLUY (58) – 265, La Chaume des Pendus aux fonctions de co-gérante de la société à compter du 01/07/2024.

AL24014355

MODIFICATION DU CAPITAL

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DU PAYS CORBIGEOIS

SISA au capital de 110 €
Siège social
19 AVENUE DU 8 MAI 1945
58800 Corbigny
830 153 359 RCS de Nevers

L'AGE du 20/06/2024 a décidé de changer le capital social en le portant de 110 €, à 100 €
Mention au RCS de Nevers

AL24014360

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GROUPEMENT FORESTIER DES MARIGNY

au capital de 543.600 €
Siège : 15 rue de Marigny
58160 SAUVIGNY LES BOIS
449 429 968 RCS NEVERS

Par décision de l'AGO du 18/05/2024, il a été décidé de nommer co-gérante Mme Pauline CHAUCHE DE GESNAIS, 15 rue de la Grande Pâture, 21430 Liernais au côté de Jean ROBERT DE GESNAIS
Mention au RCS NEVERS

AL24014383

MODIFICATION DIVERSES

LEGLISE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 Lotissement des Petites Brunettes
58340 CERCY-LA-TOUR
890547342 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 25 juin 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de taxi et location de matériels (remorques…) et véhicules, à compter du 25/06/2024.
- de nommer en qualité de Directeur Générale Sébastien JOURNE, né le 12 août 1983 à DECIZE (Nièvre), demeurant au 4 Lotissement Les Petites Brunettes - 58340 CERCY-LA-TOUR, à compter du 25/06/2024
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis
La Présidente

AL24014378

NON DISSOLUTION

EL COMERCIO
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 €
Siège Social : 31, avenue Colbert
58000 NEVERS
912 939 147 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 03/05/2024, l'Associée Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

AL24014388

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Les Collègues 1
Société Civile au capital de 100 €
Siège social : 663, rue des Gravières – 58320 POUGUES LES EAUX
949 585 731 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 10/06/2024, les associés ont décidé à compter du même jour :
- de nommer la société CIME3 (952 244 747 RCS LILLE METROPOLE) aux fonctions de co-gérante en remplacement de M. Philippe MEDARD démissionnaire,
- d'étendre l'objet social aux activités de promoteur, aménageur et/ou lotisseur et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL24014404

AUGMENTATION DU CAPITAL

SARL MOISSON DU SOLEIL

Société à responsabilité limitée
au capital social de 1 000 euros
Siège social : 19 rue des Crais - Saint Grémange - 58800 PAZY
511739211 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 25 juin 2024 a décidé d'augmenter le capital social de 199 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital et par création de 19 900 parts sociales nouvelles, pour le porter à 200 000 euros. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis, le gérant

AL24014415

// GÉRANCE

AVIS DE FUSION

SAS GARAGE VINCENT
SAS au capital de 304 800 €
Siège social : 3, route de Paris
58640 VARENNES-VAUZELLES
886 020 031 RCS NEVERS

Le traité de fusion établi le 16/04/2024 avec la société GRAND TOURISME AUTOMOBILE – G.T.A., société absorbée, SAS au capital de 962 600 € ayant son siège social à VARENNES VAUZELLES (58) – 30, Route de Paris, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 391 574 191, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS le 23/04/2024 et a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 11 et 12 mai 2024 au nom des sociétés SAS GARAGE VINCENT et GRAND TOURISME AUTOMOBILE – G.T.A.
En application des dispositions de l'article du Code de Commerce L 236-11, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'Associée Unique de la société absorbante et de la société absorbée.
Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet le 30 juin 2024 à 23h59.
La totalité des actions représentant la totalité du capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenue en permanence par une même société depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital de la société SAS GARAGE VINCENT, et la société GRAND TOURISME AUTOMOBILE – G.T.A. a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

AL24014405

AVIS DE FUSION

GRAND TOURISME AUTOMOBILE – G.T.A.
SAS au capital de 962 600 €
Siège social : 30, Route de Paris
58640 VARENNES VAUZELLES
391 574 191 RCS NEVERS

Le traité de fusion établi le 16/04/2024 avec la société SAS GARAGE VINCENT, société absorbante, SAS au capital de 304 800 € ayant son siège social à VARENNES VAUZELLES (58) – 3, Route de Paris, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 886 020 031, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS le 23/04/2024 et a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 11 et 12 mai 2024 au nom des sociétés SAS GARAGE VINCENT et GRAND TOURISME AUTOMOBILE – G.T.A.
En application des dispositions de l'article du Code de Commerce L 236-11, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'Associée Unique de la société absorbante et de la société absorbée.
Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet le 30 juin 2024 à 23h59.
La totalité des actions représentant la totalité du capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenue en permanence par une même société depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital de la société SAS GARAGE VINCENT, et la société GRAND TOURISME AUTOMOBILE – G.T.A. a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

AL24014408

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 21/06/2024 concernant la dissolution de la société ECOLE DE CONDUITE THERET, il fallait lire «à compter du même jour» au lieu «du 05 avril 2024».

AL24014358

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 28 avril 2023, déposé au rang des minutes de Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 25juin 2024,
Monsieur Roland Jacques LAVAL, en son vivant retraité, ayant demeuré à CORBIGNY (58800), 6, lotissement Le Champart, né à CLICHY (92110), le 22 septembre 1935, veuf de Madame Elisabeth Jeanne NOEL, et non remarié, décédé à SAIZY(58190), le 13 avril 2024, a institué des légataires universels.
Les oppositions devront être adressées à Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal de grande instance de Nevers.

AL24014370

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 2/11/2020, Mr Eric André VAILLANT, né le 25/09/1968 à CHATEAU CHINON VILLE, célibataire, demeurant à PREPORCHE (58360) Villars, décédé à PREPORCHE (58) le 01/05/2024, a institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 31/05/2024 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 7/06/2024.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, chargé de la succession, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24014394

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

AUTRE GREFFE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALENÇON
Par jugement en date du 25/06/2024, le Tribunal de commerce d'Alençon a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs, de la société :
GRAPH 2000 (SARL)
RCS Alençon / Nevers : 523 216 836
Adresse du siège : Boulevard de l'Expansion 61200 Argentan
Le Greffier

AL24014427

ANNONCES LÉGALES

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI ESPACE DEFENSE

Société civile en liquidation
Au capital de 12 195,92 euros
Siège social
NEVERS 58000
1 RUE DE L EVECHE
433 311 792 RCS NEVERS

L'AGO réunie le 31/10/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François MILCENT, demeurant La Haute Brene 03500 MEILLARD, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Comptes de liquidation déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis Le Liquidateur

AL24014362

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS LA TASSEE

SAS au capital de -1 €
Siège Social : RN7 MALTAVERNE
RN7 MALTAVERNE
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
821278255 RCS de NEVERS

Par AGO du 30/04/2024, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme TOURRET CARNAT CATHERINE LE BOIS MAILLARD 58200 COSNE COURS SUR LOIRE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 30/04/2024
Radiation au RCS de NEVERS

AL24014401

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ROSA MARIA

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 60 979 euros
Siège social : 40 bis rue Saint-Benin - 58000 NEVERS
392385894 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 juin 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Rosa LECOMTE, demeurant 7 rue Camille Baynac, 58000 NEVERS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58000), 7 rue Camille Baynac. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le Liquidateur

AL24014410

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ATELIER CULINAIRE FRANK RAPIAU

Société à responsabilité limitée
en liquidation
Capital social : 5.000,00 euros
Siège social : 51, rue de la République – 58300 Decize
Siège de liquidation : 8, rue des 4 Vents – 58300 Decize
839 373 230 R.C.S. Nevers

Le 20 mai 2024, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de Nevers. Pour avis.

AL24014413

DISSOLUTION

RED 58 (SISA)

Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires
au capital de 300 euros
Siège social : 7 B Avenue Louis Fouchère
58640 VARENNES VAUZELLES
913 348 090 RCS NEVERS-58000

Le «25/06/2024», Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25/06/2024
Monsieur Samy JAFFRE, demeurant 6, Chemin de Taille-Boursault à Varennes-Vauzelles, Nièvre, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.
Pour avis.

AL24014418

DISSOLUTION

HORIZON DÉFENSE

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 6 BIS ROUTE D'AVRIL
58300 DECIZE
513 942 300 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 01/07/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 01/07/2024, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur Mme Laure GUYOT demeurant 6 BIS ROUTE D'AVRIL, 58300 DECIZE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 6 BIS ROUTE D'AVRIL 58300 DECIZE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL24014429

// CONSTITUTION

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVREE du 5 juin 2024 à effet du 1er juin 2024, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AGRISOL 58
Siège : 1 route de la Seigne, 58170 AVREE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 15 000 euros
Objet : production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Vincent DUMONT, demeurant 1 route de la Seigne, 58170 AVREE,
Directeur général : Mme MERLE Nathalie, demeurant 1 route de la Seigne 58170 AVREE
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS
Pour avis, le Président

AL24014219

IMMATRICULATION

Par statuts en date du 24/06/24 est constituée la Société avec les caractéristiques suivantes :
FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : AF
CAPITAL : 1.000 euros
SIEGE : 15 B, rue de la Rotonde à NEVERS (58000)
OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ainsi que la réalisation de toute opération financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS
GERANT : Monsieur François, Louis, Claude BLANCHARD, né le 11 février 1961 à ROUEN (76), de nationalité française, demeurant 131B, Rue des Montapins à NEVERS (58000)
AGRÉMENT DES CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés. En revanche dans tous les autres cas, les parts sociales ne peuvent être cédées qu'après l'agrément de cette cession dans les conditions et selon les modalités exposées ci-après.

AL24014367

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes. Dénomination : COULMIERS Objet social : L'acquisition, l'administration la gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers. La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Siège social : 20 Rue de la Raie 58000 NEVERS. Au capital de : 1 000 €. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers. Gérance : M. LELOUP Robinson demeurant 23 Rue du Père Corentin 75014 PARIS.

AL24014374

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 25/06/2024 constitution de la Société par Actions Simplifiée :
Dénomination sociale : SR CONFORT
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 43 route nationale Maltaverne, 58150 TRACY SUR LOIRE
Objet : L'installation, l'entretien de chauffage, de climatisation et de plomberie
Président : Rodolphe RZEGOCZAN demeurant 22 rue du 19 mars 1962, 58200 ST PERE
Directeur général :Antoine Arnault SANTOS VALERIO demeurant 41 Rue du 14 Juillet, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL24014400

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/06/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI AM' Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement : l'acquisition, la propreté, la gestion, l'administration et la mise en location de tous immeubles, appartements, maisons, terrains et tous autres biens immobiliser, ainsi que la prise de toutes garanties et sûretés se rapportant à cet objet.Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations compatibles avec cet objet, celles s'y rapportant directement ou indirectement et celles pouvant contribuer à sa réalisation. Siège social : 28 Rue Romain Rolland 58300 Decize. Capital : 1 € Durée : 99 ans Gérance : MM HOLDING, SAS au capital de 1 €, ayant son siège social 28 RUE ROMAIN ROLLAND 58300 Decize, 930 020 870 RCS de Nevers, M. AATILLAH MAROUAN, demeurant 28 RUE ROMAIN ROLLAND 58300 Decize Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Nevers

AL24014419

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

LG2P

SIEGE SOCIAL
LE PAUMIER
1 RUE DU 20 JUILLET 1944
89480 CRAIN
RCS AUXERRE
983 353 517

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 10 juin 2024, le capital social a été augmenté de 212 820 euros pour être porté de 1 000 euros à 213 820 euros par voie d'apport en nature. L'article 8 « capital social » des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : le capital social est fixé à la somme de 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune.
Nouvelle mention : le capital social est fixé à la somme de 213 820 euros divisé en 21 382 actions de 10 euros chacune.
Pour avis.

AL24014352

S.J.B. Société d'Avocats

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS LEFEVRE PAYSAGE

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social
5 Route de Beugnon
Les Buissons
89600 SAINT-FLORENTIN
400 420 816 RCS AUXERRE

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 juin 2024, il résulte que les mandats de la Société INTERCOMEX, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la Société Eric MAERTE AUDIT,Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL24014353

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL DU PETIT BOIS

EARL
au capital de 7 500 €
Siège social
les Moissonnières
89220 BLÉNEAU
790 120 612 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 19 juin2024, a :- Pris acte de la démission de Mme Sandra GARÇONNAT née BERNEAU, demeurant à BLÉNEAU (89220) 9 avenue du Beaujolais, de ses fonctions de gérante,- Décidé de réduire le capital social de 3 750 €,puis de l'augmenter de 3 750 €, le portant à 7 500€. Pour avis, la gérance.

AL24014354

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL PRINCEN

Société à responsabilité limitée
au capital de 16920 euros
Siège social
Bellevue
89190 BAGNEAUX
503 098 253 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 12 juin 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Bertrand PRINCEN,demeurant 2 chemin d'Armentières – 10160 SAINT BENOIST SUR VANNE, pour une durée illimitée.Pour avis, La Gérance

AL24014361

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI ROYBOUDARD

Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social : 28 Grande Rue - 89160 ANCY LE FRANC
814 322 376 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 1er JUIN 2024, l'Assemblée Générale Mixte a décidé :
- de remplacer à compter du 1er JUIN 2024 la dénomination sociale SCI ROYBOUDARD par SCI RT, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de nommer Madame Marine TONNELLIER, demeurant 7 Rue de Tourbenay – 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE, en remplacement de Monsieur Bastien ROY, démissionnaire.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL24014371

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS / SASU

Dénomination : MG2D AMBULANCES.
Forme : SARL.
Capital social : 30000 euros.
Siège social : 57 RTE DE SAINT MARTIN, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
820311678 RCS de Sens.
Aux termes de l'AGE en date du 24 juin 2024, les associés ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.
Président : Monsieur davide DELAGE, demeurant 37 ROUTE DE PRUNOY, 89120 St Maurice Thizouaille.
Directeur général : Monsieur Mickaël GIACOMAZZI, demeurant 1 RUE de Charny, 89110 St Maurice Thizouaille
Mention sera portée au RCS de Sens.

AL24014373

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE BONHEUR DE CHINE'ZOU

SARL au capital de 7622 €
Siège Social : 84/86 Grande Rue
89100 SENS
418868436 RCS de SENS

Par AGE du 11/06/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 107 Avenue du Général de Gaulle 1 à 3 Rue de l'Orme au Charron 77340 PONTAULT COMBAULT, à compter du 11/06/2024. Radiation au RCS de SENS et immatriculation au RCS de MELUN

AL24014377

CAPITAL SOCIAL

SC SJB

Société civile
au capital de 4 000,00 euros
Siège social : 8 boulevard du Docteur Tacussel -
89800 CHABLIS
900 055 096 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2024 a décidé d'augmenter le capital social de 2 920 980,00 €, ce qui a pour effet de le porter à 2 924 980,00 €.
Pour avis, la gérance.

AL24014380

MODIFICATIONS DES STATUTS

AMBULANCES GRENDEL

Société par actions simplifiée
Au capital de 168 151.25 euros
Siège social : 172 Avenue de Sénigallia – 89100 Sens
Rcs sens 419 025 705

Par délibération en date du 3 Juin 2024, la collectivité des actionnaires a constaté :
- la démission de la présidence de la SARL BCG
- la nomination de la présidence de la SAS AMBULANCE DU SEREIN, société par actions simplifiées au 2 489 370 €, dont le siège social est situé au 6 Ru du Colonel Rozanoff 89000 Auxerre, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 531 025 419 représenté par son président Romain RENARD.
- que la société est devenue unipersonnelle
Pour avis, le Président.

AL24014382

MODIFICATION DU CAPITAL

ESSOR SC au capital de 1 000 € Siège social : CHEMILLY SUR YONNE (89250) 22 rue Roger Bellair 930 131 214 RCS AUXERRE AGE du 21.06.2024 : augmentation du capital d'une somme de 7 666 631 € pour le porter à 7 667 631 €, par apport de titres et création de 7 666 631 parts sociales nouvelles. Modification corrélative des statuts.

AL24014389

MODIFICATIONS DES STATUTS

SAS PAPYRUS

21 Rue Edouard Vaillant
89400 MIGENNES
RCS SENS : 878 131 150

L'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2024 a décidé des modifications suivantes applicables au 1er juillet 2024
- Le siège social est transféré du 21 rue Edouard Vaillant 89400 Migennes au 23 rue Voltaire 89400 MIGENNES
- Le Président est Patrick VALLARCHER 23 rue voltaire 89400 MIGENNES en remplacement de Saban OZAKIN 21 Rue Edouard Vaillant 89400 MIGENNES démissionnaire
Mention sera faite au Registre du commerce de SENS

AL24014407

MODIFICATION DU CAPITAL

SC «AD»

Capital social : 3 000 €
Siège social : 17 rue du Château – 89800 CHABLIS
RCS AUXERRE 982 753 428

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26/06/2024 , les associés ont décidé du point suivant, à compter du 26/06/2024 :
- Augmentation du capital social de 346 270 € le portant de 3 000 € à 349 270 €.
Pour avis,
La gérance.

AL24014396

AVIS DE TRANSFORMATION

EARL «DOMAINE BERNARD DEFAIX ET SES FILS SYLVAIN ET DIDIER DEFAIX»

Capital social : 557 551.79 €
Siège social : 17 rue du Château Milly – 89800 CHABLIS
RCS AUXERRE 398 377 226

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/06/2024 a décidé à compter du 26/06/2024 :
- de transformer l'EARL «DOMAINE BERNARD DEFAIX ET SES FILS SYLVAIN ET DIDIER DEFAIX» en SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION VITICOLE (SCEV)
- d'agréer la démission de M. Sylvain DEFAIX de ses fonctions de cogérant
- de nommer M. Adrien DEFAIX demeurant 4 rue du Château – 89800 CHABLIS en qualité de cogérant pour une durée illimitée.
Les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : SCEV.
Dénomination : «DOMAINE BERNARD DEFAIX ET SES FILS SYLVAIN ET DIDIER DEFAIX».
Durée : 99 années, terme fixé au 29/09/2093.
Siège social : 17 rue du Château Milly – 89800 CHABLIS.
Objet : La société a pour objet l'exercice d'une activité viticole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 557 551.79 €.
Gérance : M. Didier DEFAIX, demeurant 17 rue du Château Milly – 89800 CHABLIS et M. Adrien DEFAIX demeurant 4 rue du Château – 89800 CHABLIS.
Cession de parts sociales : Toute cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des ¾ des voix exprimées.
Pour avis,
La Gérance.

AL24014397

MODIFICATION DU CAPITAL

SC «HD VINS»

Capital social : 277 500 €
Siège social : 16 rue de Lechet Milly – 89800 CHABLIS
RCS AUXERRE 503 561 607

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26/06/2024 , les associés ont décidé du point suivant, à compter du 26/06/2024 :
- Augmentation du capital social de 416 910 € le portant de 277 500 € à 694 410 €.
Pour avis,
La gérance.

AL24014398

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI VETERINAIRES DE L'ARMANCE

Société civile immobilière
au capital de 300 euros
Siège social : 21 bis rue du Faubourg Dilo
89600 ST FLORENTIN
519 456 230 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2024 :
- Monsieur Jordan GAILLOT, demeurant 34 Rue des Sables – BOUILLY – 89600 VERGIGNY, Madame Nathalie GAILLOT, demeurant 5 Rue Pinaguet – BOUILLY – 89600 VERGIGNY, Monsieur Marc GAILLOT, demeurant 5 Rue Pinaguet – BOUILLY – 89600 VERGIGNY et Madame Victoria DELMOTTE, demeurant 34 Rue des Sables – BOUILLY – 89600 VERGIGNY, ont été nommés en qualité de co-gérants pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Aurélie BARDOUL-GEOFFROY, Monsieur Guillaume COLLIGNON et Madame Emmanuelle BAUDRY, démissionnaires.
Aux termes de cette même Assemblée, il a été décidé :
- de remplacer à compter du 21 juin 2024, la dénomination sociale SCI VETERINAIRES DE L'ARMANCE par SCI DU PETIT BIEF, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
- de transférer le siège social du 21 bis rue du Faubourg Dilo, 89600 ST FLORENTIN au 34 Rue des Sables – BOUILLY -89600 VERGIGNY, à compter du 21 juin 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL24014399

// GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de mécanicien automobile, bicyclettes, vente et achat de voiture, sis et exploité Les Dornets à SAVIGNY SUR CLAIRIS (Yonne), identifié sous le numéro SIRET 445 072 176 00016, consentie par acte sous seing privé en date du 1er octobre 1969 par :
Monsieur Bernard CHAPUIS
Demeurant Les Dornets – 89150 SAVIGNY SUR CLAIRIS
propriétaire dudit fonds à :la Société S.E.G. CHAPUIS
dont le siège social est fixé à Les Dornets – 89150 SAVIGNY SUR CLAIRIS
a pris fin à la date du 30 JUIN 2024.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège social de la Société S.E.G. CHAPUIS – Les Dornets – 89150 SAVIGNY SUR CLAIRIS, où domicile a été élu à cet effet.

AL24014391

S.J.B. Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du juin 2024, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE, le 24/06/2024, dossier 2024 00021286, référence 8904P01 2024 A 00825, Monsieur Bernard CHAPUIS demeurant Les Dornets – 89150 SAVIGNY SUR CLAIRIS, A CEDE à la Société S.E.G. CHAPUIS, Société par actions simplifiée au capital de 8 384.70 €, dont le siège social est Les Dornets – 89150 SAVIGNY SUR CLAIRIS, immatriculée au RCS sous le n° 706 980 166 RCS SENS, les éléments incorporels du fonds de commerce de mécanicien automobile, bicyclettes, vente et achat de voiture, sis et exploité Les Dornets – 89150 SAVIGNY SUR CLAIRIS, moyennant le prix de 50 000 €. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er juillet 2024. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au domicile de Monsieur Bernard CHAPUIS, Les Dornets – 89150 SAVIGNY SUR CLAIRIS.

AL24014392

// DIVERS

Notaire

Etude de Maître Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9, rue de Paris

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 16 octobre 2013,Monsieur Franck Noël Albert TERNAT, en son vivant Retraité,demeurant à CHAMPS SUR YONNE (89). Né à BAGNEUX (92), le 21février 1934. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à JOIGNY (89), le 6 mai 2024, a consentiun legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89), 9 rue de Paris, le 25 juin 2024,duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Damien FONTENEAU, notaire susvisé, référence CRPCEN : 89007, dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24014356

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

AUTRE GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du18/06/2024 arrêtant le plan de cession de la **SAS NEW NAF NAF 65**, rue du Temple 89000 Auxerre (prêt-à-porter) RCS BOBIGNY 884 276 569.

AL24014357

Jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du18/06/2024 convertissant la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire après cession au profit de la **SAS NEW NAF NAF** 65, rue du Temple 89000 Auxerre (prêt-à-porter) RCS BOBIGNY 884 276 569. Liquidateurs judiciaires :SELARL ASTEREN prise en la personne de Me Axel Chuine 14/16, Rue de Lorraine 93000 Bobigny et la SELAS MJS PARTNERS en la personne de Me Nicolas SOINNE 2 Rue de Lorraine 93000 Bobigny.

AL24014359

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
COURGIS – bois-taillis - 17 a 55 ca - 'VAUDELONGUE' : A – 0596 – zonage : RNU
BIERRY LES BELLES FONTAINES – bois-taillis et terre – fonds occupé en partie - 6 ha 65 a 01 ca - 'EN CHAGNERON' : C – 0484 - 0495 - 'ENTRE CHEM COME NOIRE ROUG' : C - 0388 - 'LES VIGNES DE CHEVIGNY' : D – 0856 – 0865 - 0897 - 'DESSUS DE MONTFRILLOUX' : D - 1113 - 'LES SARDINS D ANSTRUDE' : ZD – 0009 J – 0009 K - 'LES CHAMPS BOIVINS' : ZR - 0186 – zonage : RNU
JOIGNY – terre - 5 a 40 ca - 'LE CHENE' : ZI – 0213 – zonage : zone A du PLUi
STIGNY – bois-taillis - 28 a 80 ca - 'LA COTE' : C – 0154 – zonage : RNU
POURRAIN – verger - 16 a 70 ca - 'LES VARENNES' : ZC – 0036 - zonage : zone A du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 22/07/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; ww.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24014428

AMENAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

«Monsieur Guy Lucien Jean PERRAULT, clarinettiste, né à PARIS 10ème arrondissement (75010), le 11 août 1946 et Madame Jacqueline Louisa VALADON, retraitée, née à PARIS 14(75014), le 07 septembre 1948, demeurant ensemble à TRONCHOY(89700), 1 ruelle Basile Gauchot, mariés à la Mairie de TRONCHOY (89700), le 25 juin 2005, sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un aménagement de leur régime matrimonial par la mise en communauté de deux biens propres, l'un sis à TRONCHOY, 89700, cadastré section C n°169 et l'autre sis à DANNEMOINE,89700, cadastré section E n°279. L'acte a été reçu par Me Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, le 25 juin 2024.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me

ANNONCES LÉGALES

Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article1397 du Code civil - Me Alexandre GUILPAIN»

AL24014369

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Angélique SUREAU, Notaire à L'ISLE SUR SEREIN, (89440), CRPCEN 89035, le 25 juin 2024, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial avec suppression de la clause d'attribution intégrale au conjoint survivant : ENTRE Monsieur Harry Haroutioun TSCHOBANIAN, retraité, et Madame Christiane Micheline VENET, retraitée, demeurant ensemble à PARIS 11ÈME arr. (75011) 11 Ter avenue de Taillebourg. Monsieur est né à PARIS 15ÈME arr. (75015) le 27 novembre 1943, Madame est née à TREMBLAY EN FRANCE (93290) le 13 février 1944. Mariés à la mairie de TREMBLAY EN FRANCE (93290) le 29 avril 1967 sans contrat préalable. Actuellement soumis au régime de la Communauté universelle aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Gérard LEGUY, alors notaire à AVALLON (89200) le 16 décembre 2005, devenu définitif par suite de non opposition. Monsieur et Madame sont de nationalité française.Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

AL24014424

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MAYENNE 40
SCI au capital de 1 000 €
Siège social
4 rue du Grand Lac
89140 VINNEUF
432 314 524 RCS SENS

Par AGE du 31/01/2024 : Dissolution anticipée de la société à compter du même jour et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Liquidateur : M. Jean BASSEE, 4 rue du Grand Lac 89140 VINNEUF Siège de la liquidation : chez le liquidateur Dépôt au RCS de SENS

AL24014365

CLOTURE DE LIQUIDATION

MAYENNE 40
SCI en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social
4 rue du Grand Lac
89140 VINNEUF
432 314 524 RCS SENS

L'AGO du 31/01/2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de gestion et décharge de mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Dépôt des comptes de liquidation au RCS de SENS

AL24014364

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

ERIC TAXI 89
Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 Rue des Larrez LABORDE,
89000 AUXERRE
799 661 475 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Eric CHANUT, demeurant 3 Rue des Larrez LABORDE 89000 AUXERRE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 3 Rue des Larrez LABORDE 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24014366

DISSOLUTION

L'AGE du 30.6.2024 des associés de SCI LA PIERRE SAINT MARTIN au capital de 92.000 €, siège social à EPINEAU LES VOVES (89400) 6, rue des Ecoles, 444 747 315 RCS SENS, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. Thierry BERTHON jusque là gérant a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à EPINEAU LES VOVES (89400) 6, rue des Ecoles. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce de SENS. Cette dissolution met fin aux fonctions de la gérance.

AL24014368

DISSOLUTION

L'AGE du 30.4.2024 des associés de la SARL 5 C. au capital de 385.750€, siège social à MIGENNES (89400) 133, av. J. Jaurès, 441 843 224 RCS SENS a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. Guillaume CRENEAU demeurant 133, av. J. Jaurès 89400 MIGENNES, a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation au 133, av. J. Jaurès 89400 MIGENNES. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du tribunal de commerce de SENS. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL24014420

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 17.6.2024 des associés de la SARL en liquidation SARL 5 C. au capital de 385.750€, siège social et de liquidation à MIGENNES (89400) 133, av. J. Jaurès, 441 843 224 RCS SENS, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30.4.2024, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de SENS.

AL24014421

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST-CLEMENT du 14/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS. Dénomination : TAM'S AUTO SERVICE. Siège : 6 Rue de Paris, 89100 ST CLEMENT. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 1 000 euros. Objet : Achat-vente de véhicules d'occasion, entretien et réparation automobile. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Tamim ELMAHJOUB, demeurant 24 Rue Charles Guerin, 89100 SENS. La Société sera immatriculée au RCS de SENS. POUR AVIS - Le Président

AL24014214

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 18/06/2024, il a été constitué une SAS
Dénomination :
DYNAMICBOX
Nom Commercial : DYNAMICBOX
Siège Social : 11 voie prairial 89340 VILLENEUVE LA GUYARD
Capital : 5000 €
Objet social : Réalisation de flight cases standards et sur mesure. Fabrication de housses de production. Aménagement de valises et réalisation de calage en mousse.
Durée : 99 ans
Président : M. MARTIN David 11 voie prairial 89340 VILLENEUVE LA GUYARD
Directeur Général : Mme MARTIN ORLANE 11 voie prairial 89340 VILLENEUVE LA GUYARD
Cession d'actions : Libres entre associés soumise à agrément dans les autres cas
Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
Conditions d'admission aux assemblées : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées.
Immatriculation au RCS de SENS

AL24014345

CAPE LG
EXPERTISE COMPTABLE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/06/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : VINCENT LIU Objet social : L'acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble Siège social : 4 RUE DU MONT SAINT BERNARD 89100 Paron. Capital : 2000 € Durée : 99 ans Gérance : M. LIU VINCENT, demeurant 4 RUE DU MONT SAINT BERNARD 89100 Paron Clause d'agrément : Cession libre entre associés ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants, ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Sens

AL24014351

AVIS DE CONSTITUTION

SCI AG2LM Société civile immobilière au capital de 1.000 euros Siège social : 15, Route de Culêtre 89 450 DOMECY SUR CURE AVIS DE CONSTITUTION Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière ; Dénomination sociale : SCI AG2LM; Siège social : 15, Route de Culêtre 89 450 DOMECY SUR CURE Objet social : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que la mise à disposition d'un ou plusieurs logements à titre gratuit ou à titre onéreux à l'un ou plusieurs des associés ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS ; Capital social : 1.000 €; Gérance : M. Andréa GUILLEMEAU demeurant 15, Route de Culêtre 89 450 DOMECY SUR CURE Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la Société au RCS de AUXERRE. La Gérance

AL24014375

CREATION DE SAS

Par acte SSP du 25/06/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SEFY (Société d'exploitation forestière de l'Yonne)
Nom commercial : SEFY
Objet social : Exploitation forestière
Siège social : 23 rue Voltaire - 89400 MIGENNES
Capital : 400 €
Durée : 99 ans
Président : M. VALLARCHER Patrick, demeurant 23 rue Voltaire 89400 MIGENNES pour une durée illimitée.
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement sous réserve d'agrément
Immatriculation RCS SENS

AL24014406

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me ARCANGELI-ZERR, notaire à MONTBELIARD (25) le 13/06/2024, enregistré au SPFE de MONTBELIARD le 18/06/2024 dossier 2024 00006473, il a été constituée une Société Civile Immobilière dénommée HESTIA INVEST au capital de 5.000€, ayant son siège social à SENS (89100), 11 rue du Pont Bruant, pour une durée de 99 ans ayant pour objet l'acquisition en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit de tous immeubles et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, la propriété, l'aménagement, la construction, la mise en valeur, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement dit de tous immeubles, droits immobiliers et terrains qui seront apportés à la société ou acquis par elle, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport ou construction) ou de financement (emprunt, crédit-bail) ; l'aliénation à titre onéreux ou à titre gratuit, sous quelques formes que ce soient, de tous biens ou droits immobiliers de quelques natures que ce soient, de façon exceptionnelle ; la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. La société peut notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet, notamment pour garantir un prêt que contracterait personnellement un associé destiné à être versé à titre d'apport en capital ou pour le financement de l'acquisition de parts sociales ou pour garantir un prêt d'un locataire occupant un immeuble appartenant à la société de manière à assurer à la société le paiement des loyers par ce ou ces locataires. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. Apports en numéraire : 2.200€ par M. Hoang NGUYEN ; 2.200€ par Mme Catherine NGUYEN née TRAN et 600€ par la SCI CTN, Société civile immobilière au capital de 10000,00 EUROS, ayant son siège social à SENS (89100), 11 rue du Pont Bruant, identifiée au SIREN sous le numéro 539158584 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS. Mme Catherine NGUYEN née TRAN demeurant à SENS (89100), 11 rue du Pont Bruant est nommée gérante pour une durée illimitée. Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de l'unanimité des associés. La SCI HESTIA INVEST sera immatriculée au RCS de SENS (89).
Pour Avis, Maître Nadia ARCANGELI-ZERR.

AL24014411

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 26/06/2024, les associés de la SARL La Fromagerie Epicerie By C., dont le siège social est sis au 28 grande rue Aristide Briand 89200 AVALLON, ont décidé de créer une société aux caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : La Fromagerie Epicerie By C. Capital social : 12000€ Objet : Vente et affinage de fromages, épicerie, vente de vins et bières, ventes à emporter, atelier découverte et toutes activités similaires ou connexes Gérante : GONCALVES POUSSIERE Céline, demeurant 3 rue des Puits 89700 COLLAN Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque part sociale donne droit à une voix.Clauses d'agréments : Parts sociales cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 années

AL24014423



Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

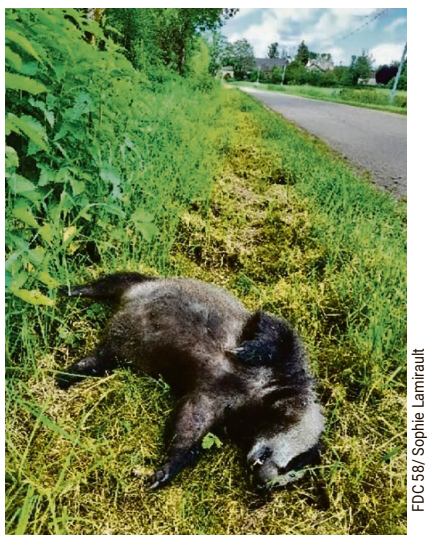
TOTAL

ÉQUIPEMENT

// SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Un recensement utile

Pour la seconde année consécutive, la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre (FDC 58) travaille sur la récolte de données concernant les collisions sur route en vue de proposer des solutions.



FDC 58/ Sophie Lamirault

Cadavre de blaireau, mort suite à une collision, photo prise le 13.05.2024 à Limanton.



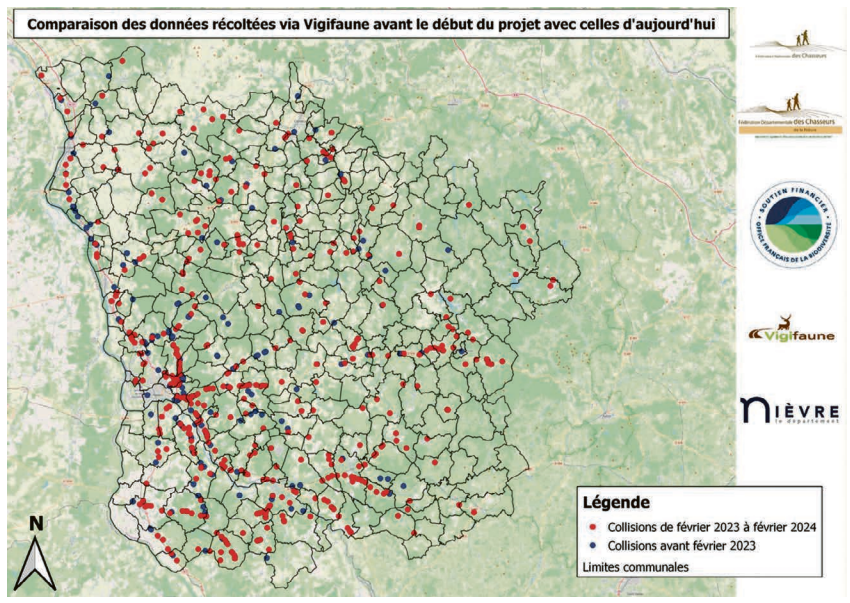
FDC 58/ Apolline Seguin

Corps d'un chevreuil après une collision, photo prise le 27.04.2024 à Arleuf.



FDC 58/ Romane Boismenu

Dépouille d'un sanglier suite à une collision, photo prise le 16.02.2024 à Azy-le-Vif.



FDC 58

Carte présentant les données récoltées.

Depuis 2023, la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre (FDC 58), en partenariat avec le Conseil Départemental de la Nièvre (CD 58), effectue une récolte de données afin de cibler certains tronçons routiers accidentogènes, via le projet Faune_INFRA. Pour mémoire, ce dernier a été établi afin de permettre la restauration des continuités écologiques tout en limitant les accidents de la route.

Croiser les données

Ainsi, les renseignements rassemblés par la FDC 58 proviennent de divers canaux. Romane Boismenu, chargée des dossiers « Formations » et « Éco-contribution » à la FDC 58, développe : *« Nous croisons les éléments renseignés dans l'application Vigifaune (1), ceux des enquêtes remontées par les sociétés de chasse et des mairies »*. Les autres fédérations telles que celles du Tarn ou de l'Aveyron ont équipé des animaux comme des cervidés et sangliers afin de récolter des données sur le mode de vie. Avec toutes ces données et un algorithme, cela crée des « Chemins à Moindre Coût ». Pour mémoire ceux-ci font référence aux sentiers utilisés le plus souvent par lesdits animaux. Elle insiste : *« En les repérant précisément, et en recoupant ces éléments avec ceux déjà récoltés pour les collisions, cela permettra de cibler les secteurs sur lesquels travailler en priorité »*. Dès à présent, quelques axes ont été identifiés comme Decize / Saint-Germain-Chassenay et Saint-Pierre-le-Moûtier / Neuville-lès-Decize.

Pertinence des solutions

Romane Boismenu souligne tout de même : *« une fois que nous aurons ciblé définitivement les tronçons, nous installerons des pièges photographiques afin d'avoir encore un peu plus d'informations de terrain, en vue de proposer des solutions pertinentes dans notre diagnostic à destination du CD 58 »*. En effet, si la FDC 58 réalise celui-ci, c'est au CD 58 que reviendra l'installation des aménagements, s'il le souhaite. Pour Romane Boismenu, la précision des préconisations est essentielle afin de : *« ne pas éparpiller les installations et donc d'avoir des coûts maîtrisés pour la mise en œuvre des éléments sur ces points de friction ; évitant un certain gaspillages de matériel, d'argent et de temps »*. Parmi les recommandations qui pourraient être envisagées, Romane Boismenu détaille : *« la pose de grillage en bord de route, l'implantation de piquet réflecteur ou encore l'installation de panneaux clignotants »*. Le diagnostic devrait être rendu d'ici le début 2025. Romane Boismenu conclut : *« j'invite tous les Nivernais à utiliser l'application Vigifaune afin de nous épauler dans notre travail. En plus, cette application permet d'avoir une vision d'ensemble sur les points de collisions, offrant aux usagers de la route une certaine visibilité sur les axes où la plus grande vigilance est à avoir »*. En attendant, la FDC 58 continue son travail d'aménagement le long des canaux, en partenariat avec les Voies navigables de France (2), afin de prévenir les noyades de la faune sauvage.

Chloé Monget

En chiffres

Dans le cadre du projet Faune_INFRA, l'application Vigifaune compte après un an d'activité (1) : 207 utilisateurs. L'application a permis de récolter plus de 1 005 données. Ainsi, 279 observations d'animaux vivants ainsi que 668 collisions ont été recensées via cet outil. Romane Boismenu souligne : *« Avec ces éléments, il a été établi, qu'à date, les espèces les plus impactées par les collisions routières sont, dans l'ordre décroissant : les blaireaux (152 collisions), les renards (106), les chevreuils (81), les sangliers (55), les lièvres (44), les Martre (43) et les hérissons (37) »*.

1. chiffres arrêtés au mois de février 2024.

1. https://www.chasseurdefrance.com/agir/nos-actions-sur-le-terrain/vigifaune-application-regionale-de-remontee-des-collisions-avec-la-faune-sauvage-sur-les-routes/

2. Voir TDB n° 1753, 1682.

// PRÉVENTION

Comment éviter l'incendie dans un séchoir à grains ?

Les bonnes conditions de récolte et de séchage du maïs ces dernières années ont pu nous faire oublier que des incendies peuvent toujours se produire lors de cette opération délicate. Il convient de rester vigilant.

Chaque année des séchoirs à grains brûlent, qu'ils soient fermiers ou industriels. L'origine de ces incendies est diverse, il peut s'agir d'un nettoyage insuffisant, de températures inadaptées ; certaines graines sont plus sensibles que d'autres aux risques d'incendie (chènevis, tournesol, soja…). Les conditions de récoltes peuvent aussi exercer une influence. L'adoption de bonnes pratiques est un facteur clé dans la maîtrise de ce risque. Voyons ensemble ce qui favorise la survenance d'un incendie et les bons réflexes à adopter pour l'éviter.

Quels sont les principaux facteurs pouvant favoriser un incendie de séchoir ?

- Les grains sales, immatures ou incomplètement pré-nettoyés (pré-nettoyage : opération consistant à enlever les impuretés) accroissent le risque de blocage du transit des grains dans la colonne sécheuse.
- L'absence de nettoyage complet du séchoir avant son démarrage. La colonne sécheuse et les caissons doivent être dépourvus de toute matière pouvant boucher la colonne sécheuse ou s'embraser à l'allumage des brûleurs.
- Les températures d'air de séchage non adaptées aux types de grains/graines et à leur humidité.
- Les intervalles et durées d'extractions inadaptés.
- Les périodes d'arrêt du séchoir de plusieurs heures sans qu'il soit vidé : les grains s'agglomèrent entre eux, se tassent, générant ainsi autant de risques supplémentaires de blocage et de fermentation.
- L'envol de follicules depuis la fosse de réception vers l'aspiration d'air du brûleur peut générer des escarbilles qui sont transportées ensuite dans le grain.
- L'absence d'arrêt hebdomadaire en cours de campagne pour examiner et nettoyer les parties accessibles du séchoir.

Les années humides et l'insuffisance de surveillance par une personne formée durant le fonctionnement d'un séchoir constituent les principaux points d'aggravation des incendies de séchoirs.

L'incendie d'un séchoir n'est pas une fatalité. Comment le prévenir ?

Disposer avant tout d'un équipement bien conçu : des accès faciles dans le séchoir pour faciliter le nettoyage et l'intervention en cas d'incendie - une aspiration d'air neuf qui soit propre (à distance de la fosse) – des sondes de régulation du brûleur fiables – des sondes de détection d'incendie avec asservissement à l'arrêt complet du séchoir en cas d'alarme (arrêt des brûleurs et de la ventilation) – un équipement en trappes de vidange rapide - un dispositif d'aspersion d'eau des colonnes d'air permettant d'accompagner la vidange du séchoir pour préserver sa structure.

Adopter les bonnes pratiques :

- Assurer une présence pendant le fonctionnement par une personne formée
- Procéder au nettoyage complet du séchoir avant son démarrage (colonne sécheuse, caissons d'air, compartiment brûleur…).
- Récolter des grains mûrs (humidité optimale : 30 à 35 % pour le maïs)
- Respecter les températures de séchage selon les types de grains/graines et leur humidité (ex : pour le maïs : 110 à 115 °C en attaque du grain et seulement 60°C pour le tournesol), ainsi que les durées d'extractions préconisées par le constructeur.
- Contrôler régulièrement les températures, les humidités et les enregistrer. Cela permet notamment de détecter les points chauds et vérifier le bon séchage du grain.
- Effectuer un arrêt hebdomadaire pour visiter le séchoir et le nettoyer.
- Après un arrêt prolongé, il s'agit d'effectuer plusieurs extractions de grains et de ventiler la colonne (15 à 30 mn selon la taille du séchoir) avant d'allumer les brûleurs. Vidanger la colonne sécheuse lorsque l'arrêt du séchoir est supérieur à 24 heures pour le tournesol et 48 heures pour le maïs.

En fin de campagne pour procéder à l'arrêt du séchoir, il est impératif de finir le cycle de séchage en maintenant la colonne pleine de grains par recyclage du grain séché (cf. : notice constructeur). En cas d'incendie, procéder à l'arrêt complet du séchoir, fermer la vanne de gaz, appeler les secours et mettre en œuvre la vidange rapide. Les évolutions environnementales (bilan carbone, développement durable…) peuvent conduire à l'apparition de nouveaux équipements qui ne sont pas toujours adaptés au séchage rationnel des grains, entraînant ainsi de nouveaux risques. Par exemple dans le cas d'un projet de chaudière biomasse générant de l'air chaud pour un séchoir, il est nécessaire d'adapter les installations pour que le séchoir soit alimenté avec de l'air chaud, homogène en température et propre (dépourvu de poussières carbonisées, voire d'escarbilles…). Attention : les risques existent également dans les cellules sécheuses (aspiration de matières combustibles dans le brûleur entraîné dans la cellule).

Groupama Paris Val de Loire

OXYGÈNE

// TECHNOLOGIES

L'intelligence artificielle au service de l'agriculture

Une récente conférence-débat a mis en évidence les liens qui se tissent, très rapidement, entre agriculture et intelligence artificielle.



Gorodenkoff

L'intelligence artificielle ouvre des perspectives très importantes en matière agricole.

« Je trouve navrant qu'on dise que l'intelligence artificielle n'est pas compatible avec l'agriculture familiale (exploitations de moins de 100 ha). Dans la vallée du Rhône, on voit des tracteurs de plus de 15 ans sur lesquels on installe des GPS », a déclaré Anne-Claire Vial, présidente de l'Institut technique des grandes cultures (Arvalis) et de l'Association de coordination des instituts techniques agricoles (Acta) lors d'une conférence-débat récemment organisée sur le thème « Connecter l'intelligence artificielle (IA) & l'agriculture ». Sur ces exploitations de taille moyenne, des tracteurs plantent des tomates et ce faisant, mémorisent le parcours des buttes plantées, ainsi *« au passage d'après on n'a pas besoin de toucher au volant »*. La présidente de l'Acta a voulu montrer que l'IA permet des économies de machinisme grâce à son adaptation avec les outils existants. Elle a aussi cité à ce propos le projet d'Arvalis, Farmtopia, d'installer des outils de pulvérisation ciblée sur des matériels existants. La pulvérisation ciblée permet de localiser les applications d'herbicides uniquement sur les adventices présentes.

Estimer le poids d'un bovin à partir d'une image

« L'IA rend possible une gestion fine des cultures et des élevages. L'Institut technique de l'aviculture (Itavi) développe le comptage des poules et la reconnaissance individuelle de chacune dans un poulailler, afin de suivre leur évolution », a témoigné Mehdi Siné, directeur scientifique, technique et numérique de l'Acta. L'Institut de l'élevage (Idele) met au point l'estimation du poids d'un bovin à partir d'une image. Le niveau de perfectionnement de l'IA permet la cueillette de fruits par des drones sur des branches élevées, en combinant l'IA avec la vision par ordinateur, la robotique avancée et l'ingénierie aéronautique. *« Déjà les instituts techniques agricoles se servent de l'IA dans quatre domaines pour diffuser des solutions aux agriculteurs »*, a indiqué Mehdi Siné. D'abord dans les aides à la décision, pour aider les exploitants à faire les bons choix techniques. Ensuite avec la vision par ordinateur, on utilise les capacités de l'IA à détecter, classifier et estimer la présence de parasites et de maladies. Une autre grande catégorie d'utilisation de l'IA est la robotique. *« Celle-ci se développe énormément pour réduire la pénibilité et automatiser des tâches difficiles à exécuter »*.

Tester des scénarios

Enfin l'IA générative, forme d'intelligence artificielle apparue il y a deux ans, qui vise à créer des contenus originaux à partir de données d'apprentissage, réserve *« plein d'utilisations pour augmenter la productivité et faire des synthèses »*. Le directeur scientifique de l'Acta a cité une application en cours de l'IA générative à la formule des « jumeaux numériques » pour des fermes virtuelles. Celles-ci permettront de tester des scénarios de cultures ou d'élevages sans risques d'impacts sur les fermes expérimentales réelles. De même, l'Acta travaille sur le projet d'édition automatisée du Bulletin de santé du végétal, connu des exploitants et des conseillers agricoles, grâce à une IA spécifiquement entraînée pour cet usage-là. *« On devrait passer ainsi d'une journée de travail à une heure pour le rédacteur du bulletin »*.

Actuagri

// EN BREF

Volailles **Vers un rebond de l'usage du logo VF dans les produits transformés**

La proportion de produits transformés à base de volailles arborant le logo «Volaille française» (VF) devrait réaugmenter en 2025, selon l'APVF (promotion de la volaille française), alors que l'intégration de volaille française dans ces produits remonte. Cette proportion sous logo VF avait chuté, passant de 47% (arrondi) en 2022 à 43,3% en 2023, à cause de l'influenza aviaire. Pour 2024, l'APVF prévoit, d'après ses observations, 43,9%, et une reprise (sans préciser de combien) pour 2025. «Il n'y a plus de problème d'approvisionnement», explique Arielle Couëry, chargée de communication. Elle rappelle aux industriels une enquête Opinion Way de 2022 selon laquelle 87% de consommateurs de produits transformés se déclaraient incités à acheter du fait de ce logo. L'intégration de volaille française dans les produits transformés (avec ou sans logo VF) avait chuté ces dernières années: 89% en 2021, 63 % en 2022, puis 47% en 2023, en raison de l'influenza aviaire, de source Roamler. Elle remonte à 55% en 2024.

Porc **L'investissement en élevage est reparti à la hausse**

En assemblée générale ce 28 juin à Brest, la FNP (producteurs de porc, FNSEA) s'est penchée sur les moyens de soutenir l'investissement dans la production porcine. Dans son intervention de clôture, le président François Valy a appelé à attirer les porteurs de projet, la rentabilité étant revenue après plusieurs années très difficiles. Il a souligné, de source bancaire, que l'investissement en élevage porcin «est reparti à la hausse», avec un encours total avoisinant les 2 milliards d'euros. «L'essentiel des encours porte sur les bâtiments dont les besoins de renouvellement sont estimés à plusieurs centaines de millions d'euros, et la part d'énergie renouvelable est en forte croissance», est-il écrit dans son discours, transmis à la presse. François Valy a retenu du congrès le «seuil-clé» de 3000 porcs par exploitation. En matière de transmission, le président de la FNP (par ailleurs vice-président d'Inaporc) s'est fait l'écho du plan interprofessionnel «Demain le porc», dont l'objectif est qu'en 2035 100% des exploitations transmissibles soient reprises.

Conseil européen **La place des agriculteurs parmi les priorités de l'agenda stratégique**

Parallèlement à la nomination des principaux postes clés de la prochaine mandature, les Vingt-sept ont adopté lors du Conseil européen du 27 juin, l'agenda stratégique 2024-2029 qui fixe les grandes priorités de l'UE pour les cinq prochaines années. Clé de voute de l'action européenne, les négociations budgétaires du prochain cadre financier pluriannuel devront prendre en compte les éléments inclus dans ce document. L'agriculture y est explicitement mentionnée puisque l'UE s'engage à promouvoir «un secteur agricole compétitif, durable et résilient, qui continue d'assurer la sécurité alimentaire», démontrant un changement de langage par rapport à 2019. L'agenda stratégique met principalement l'accent sur le renforcement de la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire mais aussi sur la défense «de communautés rurales dynamiques». A noter également qu'en matière de commerce international, le document évoque une politique «ambitieuse, solide, ouverte et durable» afin de conclure «des accords commerciaux équitables» sans qu'il ne soit explicitement fait mention de réciprocité.

LOISIRS

// TOURISME

Sept belles balades à faire en Côte-d'Or

Côte-d'Or Attractivité propose un grand nombre de circuits à faire durant tout l'été. Voici une sélection de belles découvertes à faire à pied ou en vélo en vous appuyant sur l'application Balades en Bourgogne !

Balades en Bourgogne, c'est l'application phare pour visiter la Côte-d'Or dans ses moindres détails. Elle a déjà dépassé la barre des 145 000 téléchargements et compte plus de 200 balades à découvrir à pied, à vélo, en voiture, en canoë, en VTT et même à cheval ! Pour des moments en famille, entre amis, en duo ou solo, pour les sportifs ou les curieux, Balades en Bourgogne est l'indispensable pour visiter la Côte-d'Or, sa nature, son patrimoine et découvrir sa gastronomie. C'est l'audio-guide qu'il vous faut pour devenir incollable sur le Château du Clos de Vougeot, l'Abbaye de Fontenay, la Balade de l'Ours à Saulieu, sur les traces de Vercingétorix, le Château de Bussy-Rabutin ou encore la Grande Forge de Buffon… Les mordus de randonnées, à pied ou à vélo, apprécieront le calme et les paysages qu'offre la Voie Bleue Moselle-Saône à Vélo, la Voie des Vignes, le canal de Bourgogne et se ressourceront au cœur du Parc National de Forêts. Pour les plus sportifs, il y a même des parcours VTT. Les gourmands ne sont pas en reste grâce aux balades en voiture. Prenez le volant, direction la Route des grands crus, la mythique Nationale 6 ou optez pour les virées gourmandes à la rencontre des producteurs locaux ! Pour vous aider dans votre choix, voici une sélection de circuits :

À pied sur les traces de Vercingétorix : balade patrimoniale et familiale au cœur de l'Auxois, découvrez le site d'Alésia, lieu d'histoire et de mémoire connu de tous, notamment pour la célèbre bataille qui opposa César à Vercingétorix. Fermez votre manuel d'histoire et laissez-vous conter cette grande épopée !

À pied, la boucle des trois châteaux : elle vous emmène dans l'Auxois, cette plaine verdoyante qui offre un paysage à couper le souffle. Partez à la découverte de Commarin, Châteauneuf et Loiserolle, ravissantes bâtisses d'époque qui ne manqueront pas d'éveiller votre curiosité !

À pied, le tour de la butte de Corton : Qui n'a jamais entendu les noms de Corton Charlemagne et Corton Clos du Roy ? Au pays des Grands Crus, découvrez ces magnifiques vins qui font la réputation de la Bourgogne à travers les Climats, ces micro-terroirs façonnés par la nature mais aussi par les hommes.



L'appli Balades en Bourgogne, c'est l'assurance de trouver des idées pour se promener à pied ou en vélo.

À pied, le sentier des sources de l'Ignon : site Natura 2000 dénommé « Forêt de ravin à la source tufeuse de l'Ignon », ce territoire au « Seuil de Bourgogne » est le château d'eau de la France. Il faut bien entendu comprendre qu'ici, de nombreuses sources jaillissent et forment des rivières qui s'écoulent vers la Méditerranée ainsi que vers la Manche.

À pied, la balade de l'Ours : découvrez Saulieu, berceau de l'art animalier avec ses célèbres sculptures animalières signées François Pompon, notamment la plus connue d'entre elles : l'Ours Blanc, qui fête ses 100 ans d'existence. Rien que ça ! Pour tout connaître de son histoire, ça se passe sur l'appli !

À pied, la vallée du Brevon : circuit aux points de vue pittoresques sur les villages de Beaulieu et Rochefort-sur-Brevon, explorez toutes les richesses de la forêt châtillonnaise : ses essences variées, ses arbres remarquables et sa faune sauvage. Pour les amateurs de patrimoine bâti, découvrez les forges, lavoirs et châteaux d'époque.

À vélo, sur la Voie des vignes : sur les routes de campagne, admirez les magnifiques paysages viticoles ! Cette voie traverse les plus beaux villages de la Route des grands crus de Bourgogne, Dijon-Beaune, dont des noms mondialement connus : Pommard, Volnay, Meursault, Puligny-Montrachet… Faites halte chez les vignerons qui vous accueilleront avec convivialité et simplicité pour découvrir les vins du terroir. Avec son label Vélo & Fromages, la Voie des vignes est également une balade gourmande d'exception !

D'après communiqué

lacotedorjadore.com

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES ACTIFS POSITIFS COOPÉRATIFS
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Jusqu'au 30 juillet

// Expo photo sur les vignerons de Bourgogne

Dans le cadre du Mois des Climats, une exposition photographique se tiendra, du 1er juin au 30 juillet à la Cité des Climats et Vins de Bourgogne de Beaune. Un voyage photographique à la rencontre des vignerons pour mieux comprendre leur quotidien face au dérèglement climatique. Un regard porté par Michel Joly sur leurs préoccupations : gel, sécheresse, dépérissement de la vigne, mais aussi sur l'urgence d'adaptation, la biodiversité et le développement durable.

Accès gratuit.
www.citeclimatsvins-bourgogne.com

• Mardi 9 juillet

// Balade historique dans le vignoble

Dans le cadre du Mois des Climats de Bourgogne, une balade historique avec dégustation est proposée depuis Savigny-lès-Beaune, à partir de 14 h 30. Remontez le temps et faites la connaissance de l'appellation Savigny. De la naissance de sa combe glaciaire à la reconnaissance de ses 22 Climats classés en 1ers Crus, jusqu'à son classement comme site protégé en 2023. Dégustation d'un vin en fin de balade.

Sur inscription au 06 47 62 52 98 ou à contact@visites-guidees-2bourgognes.com

• Mercredi 10 juillet

// Apéro avec vue

Dans le cadre du Mois des Climats de Bourgogne, une soirée d'exception au Cœur du patrimoine viticole et historique des Climats, mariant visite patrimoniale, dégustation commentée de vin, pique-nique de bons produits 100 % Côte-d'Or et une vue à couper le souffle. Elle aura lieu à Saint-Loup-Géanges, en Saône-et-Loire, au domaine de l'Abbaye de Maizières.

À 19 heures. Tarif unique : 25 euros. Renseignements : 03 80 20 10 40. Réservations sur : www.climats-bourgogne.com

• Vendredi 12 juillet

// Olympiades à Saint-Jean-de-Losne

À l'occasion du passage de la flamme olympique, les associations sportives de Saint-Jean-de-Losne, en partenariat avec la Communauté de communes Rives de Saône, organisent les Olympiades pour tous. Cette matinée permettra de découvrir la richesse des activités sportives de tout le territoire. De 9 heures à midi, enfants et adultes auront l'opportunité de s'initier à une multitude de disciplines sportives : canoë, échecs, tennis, judo, rugby... L'évènement se tiendra à la gare d'eau (route de Saint-Jean-de-Losne) et au Bastion (rue du Port Bernard)

Entrée libre et gratuite : www.rivesdesaone.fr

• En juillet et août

// Découvrez le château de Châteauneuf au crépuscule

Durant tout l'été, au château de Châteauneuf-en-Auxois, pour les familles : animations, ateliers ludiques et visites contées au crépuscule.

https://chateauneuf.bourgognefranchecomte.eu

Nièvre

• Du 28 juin au 13 décembre

// Découvrez l'univers du vin

Le Domaine des Athénées et ses partenaires vous propose un programme de six séances pour découvrir l'univers du vin. Ainsi, après le succès de la première saison, les dégustations thématiques sont renouvelées avec de nouveaux thèmes pour cette seconde édition : la roue des arômes (28 juin), la lumière sur Chasselas (27 septembre), une virée dans le Jura (18 octobre), l'élevage du vin (22 novembre), une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Possibilité de participer à tout le programme (125 euros) ou juste une séance (25 euros). 12 places par séances. Inscription jusqu'au jeudi midi précédent la séance. Lieu : CFPPA de Cosne 66 rue Jean Monnet à Cosne-sur-Loire.

Réservations et renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

• Samedi 6 juillet

// Anniversaire

À partir de 17 h, le 6 juillet, « Au Saint Hilaire » (16 route de Genève à Saint-Hilaire-Fontaine) fêtera ses deux ans d'existence. Au programme : dégustation de bouchées japonaises, de bière (Brasserie du Loup) et concerts...

Renseignements : 03 58 01 52 51 ou https://www.facebook.com/people/Au-St-Hilaire/100089650592209/

• Dimanche 7 juillet

// Balade gourmande

Une balade gourmande est organisée à Sauvigny-les-Bois le 7 juillet à partir de 10 h. Des produits locaux seront mis en avant tout au long du parcours de 10,5 km.

Inscriptions et renseignements : 03 86 90 78 00 ou 07 64 81 14 49

• 6 et 7 juillet

// Portes ouvertes

Le Syndicat d'Apiculture Nivernais-Morvan organise des portes ouvertes le 6 et 7 juillet (de 10 h à 18 h les deux jours), pour fêter les abeilles et le miel. D'autres partenaires seront présents pour compléter l'événement. Lieu : 11 route de la Plaine à Varennes-Vauzelles.

Renseignements : 06 73 11 89 53.

Yonne

• Samedi 6 juillet

// Soirée à la ferme

Pauline Trimoulinard (Les brebis de Pauline) organise une soirée à la ferme, avec concert, dès 16 heures, à Magny (13, grande rue Etrée). Un marché de producteurs et d'artisans locaux aura également lieu, de la restauration sera proposée et de nombreuses animations sont prévues. Entrée gratuite.

• Samedi 6 juillet

// Marché à la ferme

Sylvestre Bonnemain, (Les ruchers de la Croix-Blanche), à Montacher-Villegardin (La Croix Blanche), organise un marché de producteurs et d'artisans locaux à la ferme, tous les premiers samedi du mois, jusqu'en septembre, de 15 heures à 19 heures.

• Samedi 13 juillet

// Visite à la ferme

Le Gaec Soccard (Les Délices du Metz), de la famille Soccard, à Domats (lieu-dit Le Metz) organise une visite de la ferme, le samedi 13 juillet, de 16 h 30 à 19 h 30. Différentes activités sont au programme : fabrication de faisselle, goûter fermier, soins des veaux et traite des vaches.

• Samedi 20 juillet

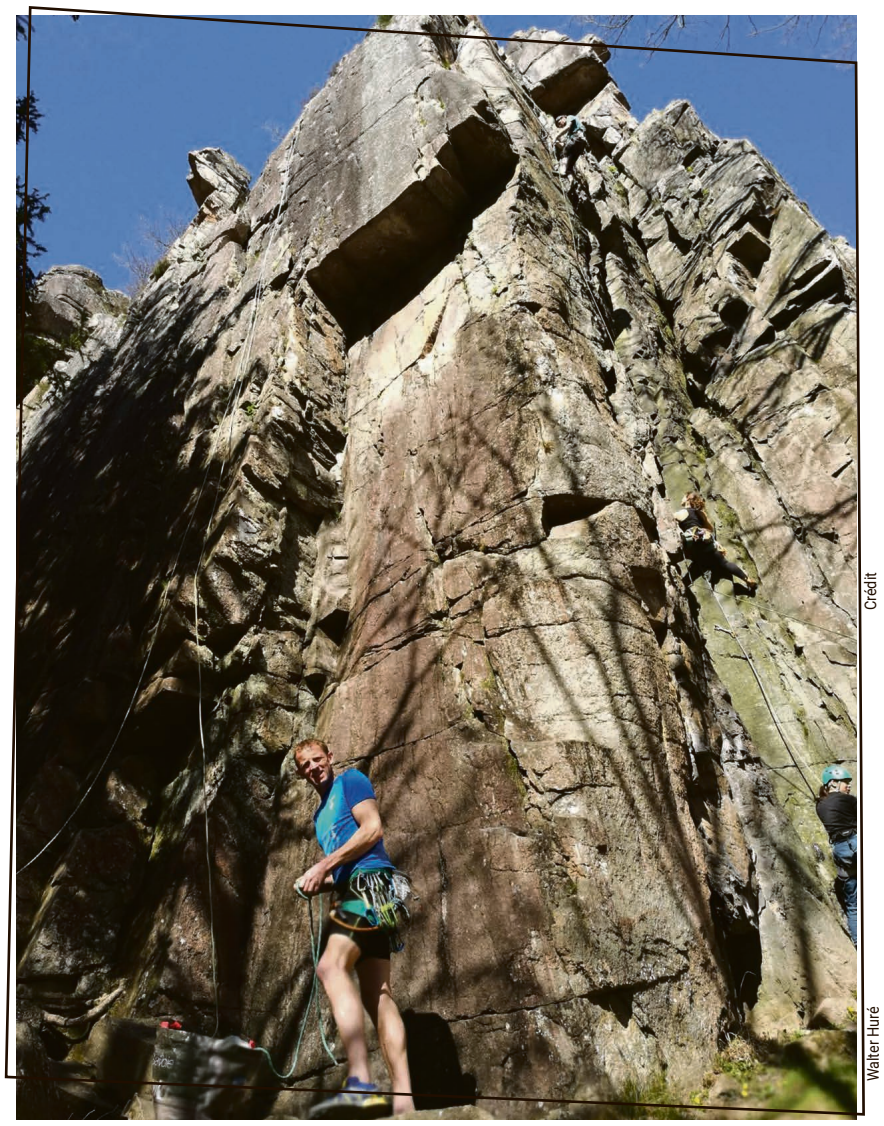
// Marché à la ferme

La ferme aux abeilles, de Christine Busson, à Fouchères (1, le Puits de Fer), organise un marché de producteurs et d'artisans locaux à la ferme, tous les troisièmes samedi du mois, de juin à septembre, de 15 heures à 19 heures.

// ANNÉE OLYMPIQUE

89 Le sport, un moyen de se « vider la tête »

À l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques, nous réalisons une série de portraits de personnes que ce grand rendez-vous mobilise ou passionne. Ils sont agriculteurs ou travaillent pour le milieu agricole mais toutes et tous sont sportifs, ou passionnés par le sport. Aujourd'hui, rencontre avec Walter Huré, agriculteur à Ligny-le-Châtel et président de 110 Bourgogne, qui troque régulièrement ses bottes contre ses baskets et fait du trail, de l'escalade et du ski.



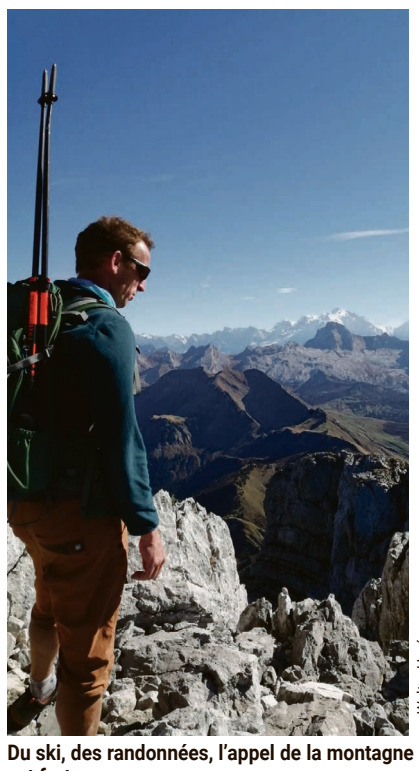
Crédit Walter Huré

Outre du trail, Walter Huré pratique aussi l'escalade régulièrement.



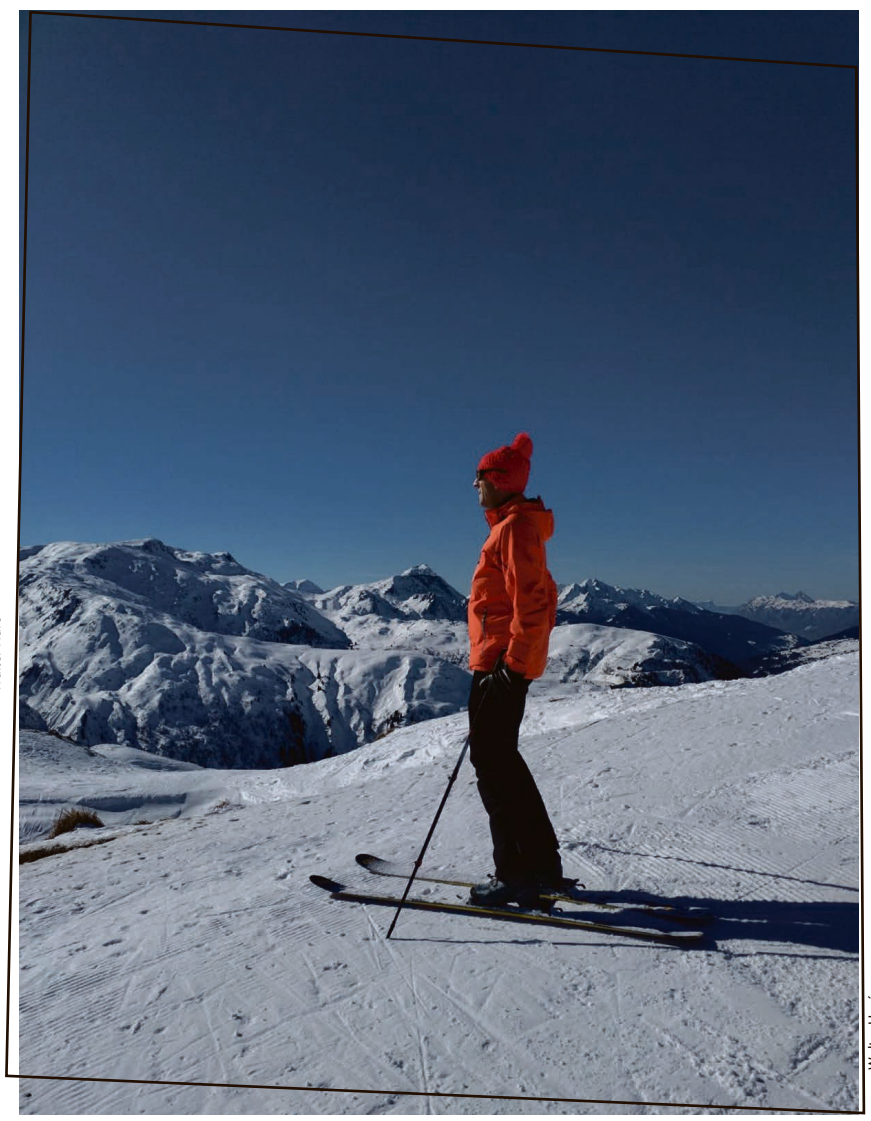
Walter Huré

Walter Huré fait du trail depuis 2015.



Walter Huré

Du ski, des randonnées, l'appel de la montagne est fort.



Walter Huré

C'est à la montagne que Walter Huré aime régulièrement s'aérer l'esprit.

Si l'on connaît bien Walter Huré comme agriculteur et viticulteur à Ligny-le-Châtel et comme président de 110 Bourgogne, on le connaît moins en tant que sportif. Et pourtant. « *Je cours une à deux fois par semaine. Je fais du trail, j'aime bien courir sur les chemins de vignes, les chemins de forêts. J'en fais beaucoup pour moi et de temps en temps en compétition même si je n'ai pas de licence dans un club athlétique* », commence-t-il. « *J'ai commencé la course au printemps 2015. Quand j'étais plus jeune, j'ai fait du rugby, à Chablis, pendant une dizaine d'années. À l'époque, j'ai arrêté le sport de façon régulière pour m'investir dans ma vie de famille. Puis j'ai eu l'envie de me remettre à la pratique du sport* ».

Mais Walter Huré ne s'arrête pas uniquement à la course. « *Je fais aussi tous les sports, ou presque, qui sont liés à la montagne. J'aime beaucoup la montagne, j'essaie d'y aller de temps en temps. Je fais de l'escalade, du ski classique depuis tout petit, mais aussi du ski de randonnée depuis quelques années. Je fais du ski plusieurs fois par hiver. Je suis aussi dans le club alpin d'Auxerre, où je fais de l'escalade, en moyenne une fois par semaine, en mur et en extérieur, quand le temps s'y prête, sur les falaises environnantes, comme aux rochers du Saussois* », détaille-t-il.

L'appel de la montagne

Walter Huré est donc très actif au niveau sportif. Il confie que l'été, « *il y a obligatoirement une partie de mes vacances que je vais passer dans les Alpes* », sourit-il, « *où je fais pas mal de randonnées, un peu d'escalade, des choses vertigineuses* », dit-il en riant. « *Dès que je peux aller à la montagne, j'y vais, même pour un week-end, surtout à l'automne. Même s'il faut arriver à trouver le bon créneau qui allie disponibilité et bonne météo, ce qui n'est pas toujours simple* ».

Justement, lorsqu'on est agriculteur, viticulteur, président de 110 Bourgogne, comment arrive-t-on à s'organiser ? « *On se décide souvent un peu au dernier moment. Dès qu'il ne fait pas trop mauvais au niveau du temps, j'essaie d'aller courir ou faire de l'escalade. Pour l'escalade, cela demande quand même un minimum d'organisation car il faut au moins être deux. Pour la course, c'est plus simple : il suffit d'avoir une paire de baskets, un short, un t-shirt et c'est parti* ».

Passionné de sport, il n'en oublie pas son métier… « *La course me permet des fois aussi de faire le tour de mes champs* », rit-il. « *Je pars de chez moi et je passe devant une partie de mes parcelles. Cela fait double emploi* ».

À travers la course, le but de Walter Huré est de se « *vider la tête, par rapport aux problèmes ambiants, aux préoccupations de la coopérative et du métier d'agriculteur. Je trouve que le sport est un bon complément au métier d'agriculteur, cela permet de sortir du quotidien qui est, surtout cette année, un peu déprimant. Cela permet aussi de relativiser sur certaines choses, de réfléchir, de prendre un peu de recul et de hauteur, et surtout de sortir de ce cadre « boulot ». On peut très vite s'enterrer dans le travail, ne pas sortir la tête de l'eau et de plus avoir de recul sur ce que l'on fait, ce qui n'est pas bon* ».

Un moyen de s'aérer l'esprit, « *même si parfois, on souffre un peu physiquement. On va dire que le sport me fait du mal et du bien en même temps* », rit-il encore.

Un tissu social

Dans son club d'escalade, Walter Huré trouve aussi un autre avantage précieux. « *L'escalade me permet de voir d'autres gens, de retrouver quelques copains, de rester au contact de personnes qui ne sont pas issues du monde agricole, c'est important pour sortir de son quotidien, pour discuter d'autre chose que de son métier, même si parfois c'est aussi l'occasion d'expliquer à ces gens comment on travaille, en quoi consiste ce métier. Je m'intéresse également à ceux des autres, je découvre les difficultés de leurs métiers car il n'y a pas que le métier d'agriculteur qui est compliqué, beaucoup d'autres sont difficiles aussi. Il y a de vrais échanges, c'est intéressant et cela favorise la vie sociale* ».

En tant que sportif, comment voit-il l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en France ? « *Pour être honnête, je préfère les JO d'hiver que les JO d'été, car il y a les sports de montagne, ça me parle beaucoup plus. Sur les JO d'été, j'attends surtout le rugby à 7 avec notre fameux Antoine Dupont. Mais j'aime cet esprit olympique, c'est un très bel événement international qui met en valeur le pays qui l'accueille. C'est un outil de rayonnement du pays qui reçoit, c'est important. Et c'est un événement qui réunit les gens, au même titre qu'une coupe du monde de foot ou de rugby, ou d'un Tour de France et d'un Euro qui a lieu en ce moment* ».

Avec de nombreux événements de grande ampleur, 2024 est pour le moins une belle année sportive. Alors, comme Walter Huré le dit lui-même, « *si cela ne donne pas envie aux gens de faire du sport, je n'y comprends plus rien* », conclut-il avec humour.

Christopher Levé